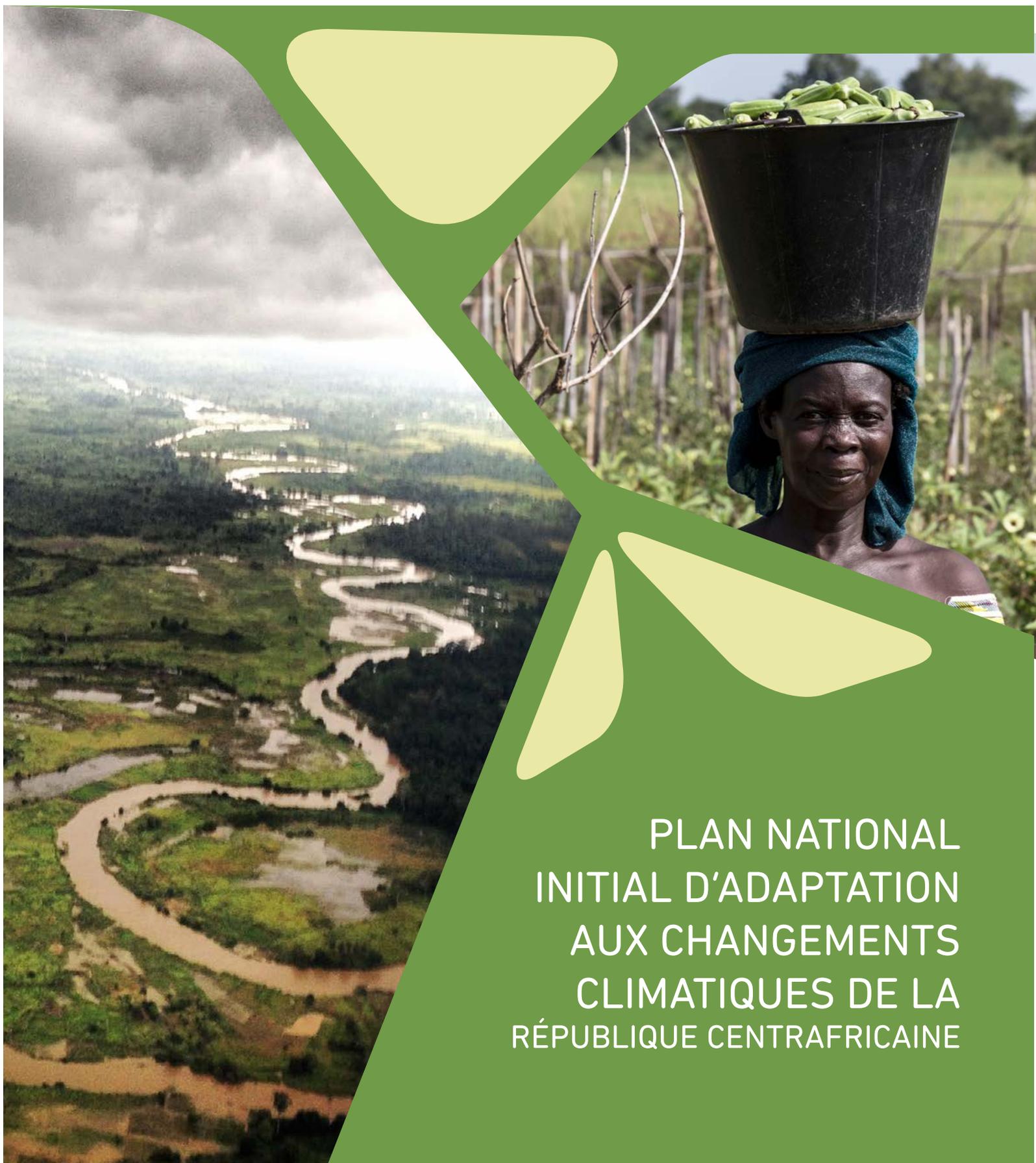




RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable



PLAN NATIONAL
INITIAL D'ADAPTATION
AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES DE LA
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

© RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Ministère de l'Environnement et Développement Durable

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT À TRAVERS LE
PROGRAMME D'APPUI GLOBAL AUX PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION

Pour plus d'informations consulter [@globalsupportprogramme.org](https://globalsupportprogramme.org) et [@undp.org](https://undp.org)

The background features a series of overlapping, semi-transparent geometric shapes in various shades of green and yellow, creating a dynamic, layered effect. The shapes are primarily triangles and polygons, some pointing towards the center and others towards the corners.

PLAN NATIONAL
INITIAL D'ADAPTATION
AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES DE LA
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

TABLE DES MATIÈRES



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	
INTRODUCTION	15
1.1. Aperçu du processus du Plan national d'adaptation (PNA) : ses objectifs et ses principes directeurs	16
1.2. Approche adoptée pour élaborer ce document	18
CHAPITRE 2	
CONDITIONS NATIONALES	20
2.1. Le processus du PNA et ses connexions avec d'autres programmes mondiaux	21
2.2. Situation géographique	22
2.3. Situation socio-économique	23
2.4. Profil genre	24
2.5. Populations déplacées	25
2.6. Les jeunes	26
2.7. Les personnes handicapées	26
2.8. La situation sécuritaire	26
CHAPITRE 3	
ÉTAT DES LIEUX DE LA PLANIFICATION NATIONALE DE L'ADAPTATION	27
3.1. Gouvernance et cadre réglementaire	28
3.2. Politiques, plans et programmes pertinents pour l'adaptation	28
3.3. Recensement des parties prenantes	31
3.4. Mécanisme de coordination et engagement des parties prenantes	36
3.4.1. Mécanisme actuel	36
3.4.2. Insuffisances constatées	37
3.5. Intégration de l'adaptation dans la planification du développement et les processus budgétaires	39
3.5.1. Intégration de l'adaptation dans la planification du développement : avancées et opportunités	39
3.5.2. Intégration de l'adaptation dans le processus budgétaire	45
3.5.3. Insuffisances constatées et recommandations	45
CHAPITRE 4	
BASES SCIENTIFIQUES DU CLIMAT	47
4.1. Observations	48
4.2. Climat futur	53
4.3. Production et diffusion d'informations climatiques : insuffisances constatées et recommandations	55
CHAPITRE 5	
INCIDENCES, RISQUES ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUES	58
5.1. Méthodologie guidant l'évaluation des impacts, des facteurs de vulnérabilité et des risques	59
5.2. Aperçu des risques et vulnérabilité	59
5.3. Vulnérabilité des secteurs agricoles	61
5.3.1. Agriculture	61
5.3.2. Élevage, y compris transhumance	61

5.4. Vulnérabilité du secteur de l'eau et de l'assainissement	61
5.4.1. Eau pluviale	62
5.4.2. Eau de surface	62
5.4.3. Eaux souterraines	62
5.4.4. Assainissement	62
5.5. Vulnérabilité du secteur de la santé	63
5.6. Vulnérabilité du secteur de l'énergie	63
5.7. Vulnérabilité des secteurs de la foresterie, des écosystèmes et de la protection de la faune et de la flore	65
5.8. Vulnérabilité du secteur infrastructure et habitat	65
5.9. Insuffisances et recommandations pour améliorer l'évaluation des risques et de la vulnérabilité	65
CHAPITRE 6	
PRIORITÉS D'ADAPTATION ET MISE EN ŒUVRE	67
6.1. Axes opérationnels	68
6.2. Méthodologie adoptée pour définir et sélectionner les priorités	68
6.3. Priorités à court terme : activités habilitantes	68
6.4. Priorités opérationnelles à court et moyen terme (d'ici à 5 ans)	76
6.4.1. Secteur agricole	76
6.4.2. Ressources en eau et assainissement	77
6.4.3. Éducation supérieure	78
6.5. Enseignements tirés de la mise en œuvre de projets d'adaptation achevés ou en cours d'exécution	78
6.6. Moyens de mise en œuvre	78
6.6.1. Renforcement des capacités	78
6.6.2. Finance	78
6.6.3. Technologies	78
CHAPITRE 7	
CADRE DE NOTIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION	79
7.1. Suivi et évaluation	80
7.2. Notification	80
CHAPITRE 8	
PROCHAINES ÉTAPES DU PROCESSUS PNA	81
ANNEXES	
Annexe 1. Fiches des priorités d'adaptation	83
Annexe 2. Mesures d'adaptation déjà mises en œuvre ou en cours d'exécution	90
Annexe 3 – Parties prenantes consultées	94
Annexe 4. Séries temporelles d'observations du système climatique en République centrafricaine	97
BIBLIOGRAPHIE	101

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Dates clés pour la planification de l'adaptation.....	18
Figure 2 : Carte hydrographique de la RCA.....	22
Figure 3 : RCA chiffres clés et aperçu des mouvements de populations en juillet 2020 (source OCHA).....	25
Figure 4 : Mécanisme de coordination de l'adaptation en République centrafricaine.....	36
Figure 5 : Cycle du processus budgétaire en République centrafricaine.....	45
Figure 6 : Précipitations mensuelles normales (barres, mm/mois) et température (ligne, °C) pour la République centrafricaine (1981-2010).....	48
Figure 7 : Anomalies et tendances des températures moyennes dans quelques stations en République centrafricaine.....	49
Figure 8 : Anomalies annuelles de température (°C) pour la République centrafricaine (1950-2019) par rapport à la moyenne 1961-1990.....	50
Figure 9 : Anomalies annuelles de température (°C) pour la République centrafricaine (1950-2019) par rapport à la moyenne 1981-2010.....	50
Figure 10 : Série temporelle régionale des indices climatiques pour la République centrafricaine 1981-2019 par rapport à la moyenne 1981-2010.....	51
Figure 11 : Série chronologique régionale de la République centrafricaine : PRCPTOT 1980-2020.....	53
Figure 12 : Tendances de la moyenne annuelle de la température à l'horizon 2020-2051 à Bangui, selon les scénarios RCP 4,5 et RCP 8,5.....	54

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Priorités opérationnelles d'adaptation à court et moyen termes.....	12
Tableau 2: Approche et calendrier de l'élaboration du PNA initial.....	19
Tableau 3 : Recensement des parties prenantes au processus PNA.....	31
Tableau 4 : Aperçu des lois, politiques, plans, programmes pertinents pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique à travers le processus du PNA.....	39
Tableau 5 : Résumé des projections du climat futur pour une période de 30 ans centrée autour de 2085 et combinée pour tous les scénarios.....	54
Tableau 6 : Aperçu des résultats de l'évaluation de la gouvernance et des capacités des services météorologiques et hydrologiques de la République centrafricaine.....	56
Tableau 7 : Niveau de vulnérabilité des secteurs étudiés	59
Tableau 8 : Principaux aléas et risques climatiques répertoriés en République centrafricaine.....	60
Tableau 9 : Impacts du changement climatique sur les ressources énergétiques et risques afférents.....	64
Tableau 10 : Activités habilitantes à mettre en œuvre à court terme (d'ici à 3 ans).....	69
Tableau 11 : Priorités d'adaptation des secteurs agricoles.....	83
Tableau 12 : Priorités d'adaptation du secteur ressources en eau et assainissement.....	86
Tableau 13 : Priorités d'adaptation du secteur éducation.....	89
Tableau 14 : Priorités d'adaptation en cours d'exécution ou déjà mises en œuvre.....	90
Tableau 15 : Activités Readiness du FVC en cours.....	93
Tableau 16 : Entretiens avec des acteurs gouvernementaux nationaux.....	94
Tableau 17 : Consultation locale, préfecture de Lobaye, 16 décembre 2020.....	94
Tableau 18 : Liste des participants à l'atelier de consultation, 8-9 avril 2021 à Bangui.....	95
Tableau 19 : Liste des participants à l'atelier de validation, août 2021.....	96
Tableau 20 : Liste des partenaires ayant fait l'examen du PNA initial.....	96

LISTE DES ACRONYMES

ACDA	Agence centrafricaine de développement agricole	DGH	Direction générale de l'hydraulique
ACER	Agence autonome d'électrification rurale de Centrafrique	DPEN	Document de politique énergétique nationale
ACF	Action contre la faim	EESS	Évaluation environnementale et sociale stratégique
ACFPE	Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi	ENERCA	Énergie centrafricaine
AFD	Agence française de développement	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement	FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
AND	Autorité nationale désignée	FDF	Fonds de développement forestier
ANDE	Agence nationale de développement de l'élevage	FEM	Fonds pour l'environnement mondial
ANEA	Agence nationale de l'eau et de l'assainissement en milieu rural	FIDA	Fonds international de développement agricole
APD	Aide publique au développement	FNE	Fonds national de l'environnement
BAD	Banque africaine de développement	FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
BIT	Bureau international du Travail	FRMI	Forêt ressources management ingénierie
BTP	Bâtiment et travaux publics	FUPU	Foresterie urbaine et périurbaine
BUR	Rapport biennal actualisé [Biennial Update Report]	FVC	Fonds vert pour le climat
CBLT	Commission du bassin du lac Tchad	GDRNE	Plateforme des organisations de la société civile pour la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
CCPER	Cellule de coordination du Programme d'électrification rurale	GIZ	Agence allemande de coopération internationale pour le développement
CDN	Contribution déterminée au niveau national	HCJPN	Haut-Commissariat à la jeunesse pionnière nationale
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale	ICASEES	Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales
CHIRPS	Estimation des précipitations à partir de pluviomètres et de satellites [<i>Rainfall Estimates from Rain Gauge and Satellite</i>]	ICRA	Institut centrafricain de la recherche agronomique
CICOS	Commission internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha	IDH	Indice de développement humain
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
CN-Climat	Coordination nationale climat	MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
CNI	Communication nationale initiale	MERH	Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale	MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
COOPI	Cooperazione Internazionale	MEFCP	Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche
COP	Conférence des Parties	MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
COVID	Maladie à coronavirus	NERF	Niveaux d'émission de référence pour les forêts
CVCA	Analyse de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation au changement climatique		

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	PRODEBALT	Programme régional pour plaider en faveur de la réhabilitation et de la résilience des systèmes socio-écologiques du Bassin du lac Tchad
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	PURISU	Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et des services urbains
ODD	Objectifs de développement durable	RCA	République centrafricaine
OIM	Organisation internationale pour les migrations	RCP	Profil représentatif d'évolution de concentration [<i>Représentative Concentration Pathway</i>]
OIT	Organisation internationale du Travail	RCPCA	Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique
OMM	Organisation météorologique mondiale	REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, la conservation, la gestion durable et l'augmentation des stocks de carbone forestier
OMS	Organisation mondiale de la santé	RRC	Réduction des risques de catastrophes
ONASEM	Office national des semences	SIO	Système d'information de l'OMM
ONG	Organisation non gouvernementale	SIS	Système d'information sur les sauvegardes
ONU Femmes	ONU Femmes est l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	SNC	Seconde communication nationale
PAAEDC	Plan d'action pour l'accès à l'énergie durable et le climat	SPANB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
PADECAS	Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs agricoles dans les savanes	SODECA	Société de distribution d'eau en Centrafrique
PAG-PNA	Programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation	SQE	Système de surveillance de la qualité de l'eau
PANA	Programme d'action national aux fins de l'adaptation	TCN	Troisième communication nationale
PAN-LCD	Plan d'action national de lutte contre la désertification	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
PDRSO	Projet de développement régional du Sud-Ouest	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
PIB	Produit intérieur brut	USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
PMA	Pays les moins avancés	VBG	Violence basée sur le genre
PNA	Plan national d'adaptation	WIGOS	Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM
PNAE	Plan national d'action environnementale	WWF	Fonds mondial pour la nature [<i>World Wildlife Fund</i>]
PNGIRE	Programme national de gestion intégrée des ressources en eau		
PNGSEA	Programme national de gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement		
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole de sécurité alimentaire et nutritionnelle		
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement		
POS-CC	Plan opérationnel stratégique au changement climatique		
PRESIBALT	Programme régional pour plaider en faveur de la réhabilitation et de la résilience des systèmes socio-écologiques du Bassin du lac Tchad		

AVANT-PROPOS



Proposer des mesures adéquates pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques constitue un défi majeur pour les pays les moins avancés (PMA). Les défis auxquels sont confrontés ces pays dans la lutte contre les changements climatiques sont énormes. En effet, les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent être combinées à celles de l'adaptation des sociétés à ces changements climatiques.

Ayant compris cet enjeu et soucieux de réduire les risques liés aux changements climatiques, le Gouvernement de la République centrafricaine, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à travers le Programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation financé par le Fond pour l'environnement mondial, s'est lancé dans le processus du Plan national d'adaptation (PNA). Piloté par la Coordination nationale climat (CN-Climat), ce processus permet de définir les besoins d'adaptation à moyen et long termes, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et programmes y relatifs.

L'élaboration du Plan national d'adaptation initial de la République centrafricaine s'inscrit dans cette démarche et vise à réduire la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques, d'une part, en renforçant les capacités d'adaptation et la résilience, et d'autre part, en intégrant « de manière cohérente l'adaptation aux changements climatiques dans [...] les processus et les stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu'il convient » (CCNUCC, 2011).

Avec l'adoption de ce document, qui se veut un cadre stratégique de résilience climatique face aux vulnérabilités climatiques qui ont souvent affecté de manière singulière les différents secteurs de production des ressources naturelles (forêts, eau, agriculture, énergie, faune, tourisme) le pays aura fait un grand pas vers les ODD en matière de développement durable et de promotion d'une économie verte.

Cela ne se fera pas sans une mobilisation soutenue de fonds pour sa mise en œuvre ; c'est à ce niveau que les apports des partenaires sont attendus puisqu'ils permettront de renforcer les efforts du Gouvernement qui, par l'ampleur des tâches à exécuter pour atteindre les objectifs fixés, devront s'intensifier davantage.

C'est l'occasion, pour moi, d'adresser mes remerciements sincères à tous les partenaires techniques et financiers, et particulièrement au PNUD, qui n'a ménagé aucun effort pour son accompagnement rapproché dans l'élaboration de cet outil stratégique.

J'ai été très sensible à l'engagement à mes côtés de tous mes collaborateurs qui ont remarquablement contribué à l'élaboration de ce document. Je leur exprime mes encouragements.

J'invite vivement l'ensemble des partenaires publics, privés, nationaux et internationaux à se tenir à nos côtés en vue de soutenir la mise en œuvre de ce PNA pour une résilience climatique réussie et une réduction de la vulnérabilité des populations centrafricaines affectées par les effets néfastes des changements climatiques, mais aussi pour contribuer à l'équilibre climatique mondial.

**Le Ministre de l'environnement
et du développement durable
Thierry KAMACH**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La République centrafricaine est un pays enclavé d'Afrique centrale, doté de riches terres agricoles et d'un potentiel naturel très important (forte pluviométrie, réseau hydrographique dense, ressources minières immenses, massif forestier important, etc.). Cependant, elle est l'un des pays les plus pauvres du monde et est classée au 188^e rang sur 189 pays du point de vue de l'Indice de développement humain (IDH).¹ Estimée à 5,9 millions d'habitants, la population est majoritairement rurale et jeune (l'âge moyen étant de 17 ans et l'espérance de vie de 53,3 ans).² Le pays est faiblement peuplé et cette population est inégalement répartie sur le territoire.

Depuis l'indépendance du pays en 1960, la vie politique a été fortement marquée par l'instabilité des institutions politiques. Cette instabilité s'est caractérisée par de multiples crises militaro-politiques. Le pays est à la fois en situation de post-conflit et en transition politique, ce qui lui confère un niveau considérable de vulnérabilité socio-économique.³

Tout le territoire national est exposé aux aléas climatiques extrêmes que sont la sécheresse et les pluies diluviennes suivies d'inondations. À titre d'illustration, en 2019, le pays a eu à affronter les plus sévères inondations qu'il ait connues en 10 ans, associées au déplacement de plus de 20 000 personnes.⁴ Sur le territoire centrafricain, le changement climatique se traduira, d'ici 2050, par une augmentation des températures comprise entre + 1,31 °C et + 2,11 °C selon le scénario RCP 4,5. La majorité des modèles climatiques prévoient aussi une légère tendance à l'augmentation des précipitations totales annuelles.

Les secteurs vulnérables sont l'agriculture (culture et élevage), l'eau et l'assainissement, la santé, l'énergie, la foresterie, les écosystèmes et la protection de la faune et de la flore, la construction et l'habitat. Les

populations les plus affectées sont les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, les handicapés, ainsi que les peuples autochtones (Mbororos et Pygmées).

Le processus PNA a été lancé en septembre 2019 en tirant parti des enseignements du Programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA). Il a pour cadre principal la vision de développement de la République centrafricaine qui est de « **Devenir un pays émergent, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique** ». Le processus du PNA épouse également la vision nationale en matière de lutte contre le changement climatique et contenue dans le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) qui veut que « **d'ici à 2030, la République centrafricaine s'insère dans une dynamique de développement socioéconomique soutenu, équitable et durable car intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs, ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population.** ⁵ ».

Le processus PNA vise à moyen et long terme une « **résilience accrue des secteurs agricole et de sécurité alimentaire, de la santé, de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures aux effets néfastes des changements climatiques.** ⁶ ».

La mise en œuvre du processus PNA s'inspire des principes directeurs définis par la CCNUCC (Décision 5/CP.17) qui en fait un processus : continu, progressif et itératif impulsé par le pays ; de caractère non impératif et basé sur les besoins du pays ; s'appuyant sur les efforts d'adaptation existants sans les dupliquer ; participatif et totalement transparent ; renforçant la cohérence de l'adaptation et de la planification du développement ,

1 Rapport du PNUD sur le développement humain, 2019.

2 Id.

3 OCDE, Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement, 2017.

4 Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Rapport d'évaluation rapide – inondations*, 2019.

5 Gouvernement de la République centrafricaine, Contribution déterminée au niveau national (CDN), 2015.

6 Id.

soutenu par une démarche de suivi et d'évaluation approfondis prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables ; tenant compte et s'inspirant des meilleurs travaux scientifiques disponibles ; tenant compte des connaissances traditionnelles et autochtones ; et soucieux de l'égalité des sexes. À ces principes s'ajoutent les principes directeurs définis dans la Politique nationale sur les changements climatiques.

La Coordination nationale Climat (CN-Climat), sous l'égide du Ministère de l'environnement et du développement durable, est en charge de l'élaboration et de l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de changements climatiques. La planification de l'adaptation se fait à travers la Direction en charge de l'adaptation. Malgré la création d'un ministère dédié à l'environnement, ainsi que la définition d'un cadre réglementaire, la mise en œuvre des politiques et le fonctionnement du dispositif institutionnel en matière d'adaptation au changement climatique et de gestion de l'environnement demeurent faibles.

Signataire de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992 et de l'Accord de Paris en 2016, la République centrafricaine a élaboré plusieurs plans, programmes et stratégies qu'elle met en œuvre, et sur lesquels le processus du PNA s'aligne :

- le Plan stratégique et opérationnel sur le changement climatique (2017-2020) ;
- le Programme Pays du Fond vert pour le climat (FVC), adopté en juillet 2018. Il présente un ensemble d'opportunités d'investissement liées au climat et pouvant être mises en œuvre au cours des cinq prochaines années ;
- la Stratégie nationale de développement durable, validée au niveau national en mars 2021. À la fois stratégique et opérationnel, ce document servira de feuille de route afin de faciliter la mise en œuvre conjointe et holistique des Accords multilatéraux sur l'environnement et sous-tendra la réalisation des ODD en République centrafricaine ;

- la Troisième communication nationale (TCN). Elle est en cours d'élaboration et sera finalisée en 2022. Le PNA initial a pu bénéficier des résultats de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique, réalisée en amont ;
- la Contribution déterminée nationale (CDN). Une version révisée a été soumise à la CCNUCC en janvier 2022. Les priorités de la CDN révisée sont alignées à celles du PNA.
- le Programme REDD+. Il vise à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- le Cadre national d'investissement REDD+ (2020-2025), élaboré en 2020. C'est un outil de dialogue politique pour s'accorder sur le niveau d'ambition formulé par le pays.

La République centrafricaine a décidé d'élaborer un PNA initial, qui servira de base à la préparation d'un Plan national d'adaptation plus complet.

Le PNA initial présente une synthèse des études et des rapports existants, ainsi que des données et des connaissances récentes en matière d'adaptation au changement climatique en République centrafricaine. Il définit aussi des lacunes et des axes d'amélioration et formule des recommandations, notamment en matière de gouvernance, d'intégration de l'adaptation dans le processus de planification et de budgétisation, d'analyse climatique scientifique et d'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques, ainsi que de suivi et évaluation. Le PNA initial a permis de renseigner la composante adaptation de la CDN révisée.

Le PNA initial présente un ensemble de priorités d'adaptation, à savoir des activités habilitantes et des priorités sectorielles. Ces dernières découlent des informations contenues dans la CDN, la TCN, le Programme Pays FVC et d'autres documents nationaux. Le détail de ces priorités, notamment le budget et la source de financement, sera précisé dans le cadre de la mise en œuvre des activités habilitantes.

Tableau 1 : Priorités opérationnelles d'adaptation à court et moyen termes

Secteur agricole

Programme national d'investissement agricole, sécurité alimentaire et résilience au changement climatique

Source : priorités présentées dans la CDN 2015

Objectif : Soutenir l'agriculture de subsistance à l'heure des changements climatiques pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et accroître la résilience des populations vulnérables

Projet n° 1 : Atténuation des conséquences post-conflit des vulnérabilités et risques climatiques sur la production agricole et la sécurité

Objectif : renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs du monde agricole en matière d'adaptation au changement climatique, afin d'améliorer la résilience de ce secteur.

Alignement : RCPCA pilier 2, ODD 1, 2, 13 et 16

Chef de file : Ministre de l'agriculture et du développement rural

Calendrier : d'ici à 5 ans

Budget et source de financement : à déterminer

Activités

- 1.1. Renforcer les capacités institutionnelles, politiques et financières pour planifier et gérer les risques climatiques dans le secteur agricole ;
- 1.2. Améliorer l'encadrement technique des producteurs agricoles afin de conduire les travaux de cultures vivrières et de rentes dans de bonnes conditions et d'améliorer les conditions et les outils d'exploitation agricole en RCA ;
- 1.3. Améliorer la performance des exploitations (encadrements techniques, crédits agricoles) en intégrant l'élevage à l'agriculture ;
- 1.4. Réhabiliter et rendre opérationnels les centres de multiplication des semences ;
- 1.5. Encourager la recherche dans le domaine de la simulation des rendements agricoles futurs en fonction des changements climatiques ;
- 1.6. Introduire les semences de variétés à cycle court, adaptées aux conditions climatiques de l'heure ;
- 1.7. Mettre en place un système national d'alerte et de vulgarisation en matière de prévisions saisonnières à l'échelle communautaire en temps réel, afin de réduire la vulnérabilité causée par les faux départs de saison culturale et la sécheresse agricole ;
- 1.8. Améliorer les conditions et les outils d'exploitation agricole en République centrafricaine ;
- 1.9. Résoudre le problème de débouchés, en créant la possibilité d'exporter les produits agricoles (vivriers et autres) vers les pays voisins et ailleurs, désenclaver certaines localités du pays afin de faciliter l'écoulement de leurs produits agricoles.

Projet n° 2 : Renforcement de la résilience climatique du secteur de l'élevage et réduction des risques de conflits

Objectif : Favoriser une gestion durable des systèmes pastoraux et contribuer à la réduction des risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs à travers l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et opérations du secteur de l'élevage.

Alignement : RCPCA pilier 3, ODD 1, 2, 13, 15 et 16

Chef de file : Ministre de l'élevage et de la santé animale

Calendrier : d'ici à 4 ans

Budget et source de financement : à déterminer

Activités

- 2.1 Mettre en place un mécanisme de gestion durable de couloir de transhumance (aménagement des infrastructures pastorales) ;
- 2.2. Mettre en place un mécanisme de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- 2.3. Réhabiliter et rendre opérationnelles les pharmacies vétérinaires ;
- 2.4. Définir des options d'adaptation pour le secteur agro-pastoral dans des sites vulnérables clés ;
- 2.5. Gérer durablement des systèmes agro-sylvo-pastoraux au nord-est et sud-est de la République centrafricaine.

Secteur de l'assainissement et des ressources en eau

Projet n° 1 : Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la gestion nationale et régionale des ressources en eau

Alignement : RCPCA pilier 2, ODD 6, 13

Source : Version préliminaire TCN (2020-2021)

Chef de file : Ministre du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques et Ministre des eaux, forêts, chasse et pêche

Calendrier : d'ici à 5 ans

Budget et source de financement : à déterminer

Activités

- 1.1 Développer un système de suivi des ressources en eau souterraine et de surface ;
- 1.2. Renforcer les capacités des structures gouvernementales en vue d'améliorer la prestation des services d'eau et d'assainissement ;
- 1.3. Revoir et élaborer les documents politiques et les outils de la gestion du secteur eaux et assainissement, y compris le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ; le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et excréta ; le système national de l'information sur l'eau, en tenant compte des changements climatiques ;
- 1.4. Gérer les collectes des eaux de surface en zone soudano-sahélienne et soudanienne en République centrafricaine ;
- 1.5. Établir un système de surveillance de la qualité de l'eau (SQE).

Projet n° 2 : Accroissement de la résilience des zones rurales et urbaines au changement climatique à travers une meilleure gestion des ressources en eau des communautés

Alignement : RCPCA pilier 3 ; ODD 6, 11 et 13

Source : Version préliminaire de la TCN, 2020

Chef de file : Ministre du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques et Ministre de l'urbanisme, de la ville et de l'habitat

Calendrier : d'ici à 3 ans

Budget et source de financement : à déterminer

Activités

- 2.1. Améliorer l'accès à l'eau potable des populations rurales et urbaines (Bangui et centres secondaires) face aux menaces climatiques, à travers la création de châteaux d'eau dans les grandes villes et de forages à pompe manuelle dans les villages ;
- 2.2. Mettre en œuvre une stratégie de communication sociale et communautaire favorable au changement des normes et comportements souhaité pour sensibiliser au changement climatique et soutenir la durabilité des interventions WASH.

Éducation supérieure

Projet n° 1 : Appui à la facilitation inclusive des institutions universitaires et de recherche scientifique dans le processus d'adaptation aux changements climatiques

Objectif : Rendre pragmatiques les institutions universitaires et de recherche scientifique dans le processus d'adaptation aux changements climatiques.

Alignement : RCPCA pilier 3, ODD 4 et 13

Source : Document du PSE 2020-2029

Chef de file : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique et Ministère de l'éducation nationale

Calendrier : d'ici à 5 ans

Budget et source de financement : à déterminer

Activités

1. Doter les laboratoires et les institutions de recherche scientifique en équipements adéquats relatifs au changement climatique ;
2. Renforcer les capacités des enseignants-chercheurs dans le domaine des changements climatiques ;
3. Faire en sorte que les notions élémentaires des changements climatiques soient intégrées dans le programme de l'enseignement primaire et secondaire.

Toutes les priorités contenues dans le PNA initial épousent la vision de la République centrafricaine en matière de changement climatique. Ces priorités sont également alignées sur un ou plusieurs des huit axes opérationnels définis dans le document de Planification stratégique et opérationnelle des réponses aux changements climatiques.

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

1.1. APERÇU DU PROCESSUS DU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION (PNA) : SES OBJECTIFS ET SES PRINCIPES DIRECTEURS

En septembre 2019, trois membres de la Coordination nationale climat (CN-Climat) ont participé à la réunion technique sur les PNA organisée par le Groupe d'experts des pays les moins avancés de la CCNUCC, à Nairobi au Kenya, afin d'aider les PMA à progresser dans la formulation d'un plan national d'adaptation. À la suite de cette rencontre, la République centrafricaine a décidé d'élaborer un PNA initial qui servira de base à la préparation d'un deuxième PNA plus complet, qui sera élaboré dans le cadre d'une requête PNA Readiness. Soumise au Fonds vert pour le climat (FVC) au 2^e trimestre 2020, cette requête était, au moment de la rédaction de ce document, en attente d'approbation. S'inspirant du PANA, le processus des plans nationaux d'adaptation (processus PNA) a été établi en 2010 par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) comme élément du Cadre pour l'adaptation de Cancún. Le processus permet aux parties de la CCNUCC de formuler et de mettre en œuvre des PNA en vue de définir les besoins d'adaptation à moyen et long termes, et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et programmes pour répondre à ces besoins. Il s'agit d'un processus continu, progressif et itératif, qui suit une approche nationale, tenant compte des spécificités homme-femme, et de nature participative et pleinement transparente. Les objectifs du processus PNA, tels que définis par la CCNUCC, sont les suivants :

- Réduire la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques, en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience ;
- Intégrer de manière cohérente l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques,

les programmes et les travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et les stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu'il convient (CCNUCC, 2012).⁷

En République centrafricaine, le processus du PNA a été lancé en septembre 2019 en tirant parti des enseignements du Programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA) en date de 2008. Il a pour cadre principal la vision de développement de la République centrafricaine, qui est de « **Devenir un pays émergent, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique** ».

Le processus PNA concorde également avec la vision nationale en matière de lutte contre le changement climatique, qui veut qu'à « **l'horizon 2030 la République centrafricaine s'insère dans une dynamique de développement socioéconomique soutenu, équitable et durable car intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs, ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population.**⁸ ».

Son objectif à moyen et long terme est d'« **améliorer la résilience du pays, en particulier dans les secteurs agricoles et de sécurité alimentaire, de la santé, de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures, aux effets néfastes des changements climatiques.**⁹ ».

Le processus PNA offre la possibilité d'entreprendre une planification de l'adaptation en République centrafricaine qui répond de façon dynamique et cohérente aux besoins à moyen et long termes du pays, en permettant entre autres de définir et de traiter les principaux défis pouvant faire obstacle à

7 CCNUCC, Décision 5/CP.17, paragraphe 1.

8 Gouvernement de la République centrafricaine, Contribution déterminée au niveau national (CDN), 2015.

9 Id.

une adaptation efficace. Ce processus offre également la possibilité de créer des synergies avec d'autres processus de l'Accord de Paris, favorisant ainsi un renforcement mutuel des actions de développement durable, y compris celles de lutte contre le changement climatique.

Le processus du PNA s'inspire des principes directeurs définis par la CCNUCC (décision 5/CP.17) qui en fait un processus : continu, progressif et itératif impulsé par le pays ; de caractère non impératif et basé sur les besoins du pays ; s'appuyant sur les efforts d'adaptation existants sans les dupliquer ; participatif et totalement transparent ; renforçant la cohérence de l'adaptation et de la planification du développement ; soutenu par une démarche de suivi et d'évaluation approfondis prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables ; tenant compte et s'inspirant des meilleurs travaux scientifiques disponibles ; tenant compte des connaissances traditionnelles et autochtones ; soucieux de l'égalité des sexes.

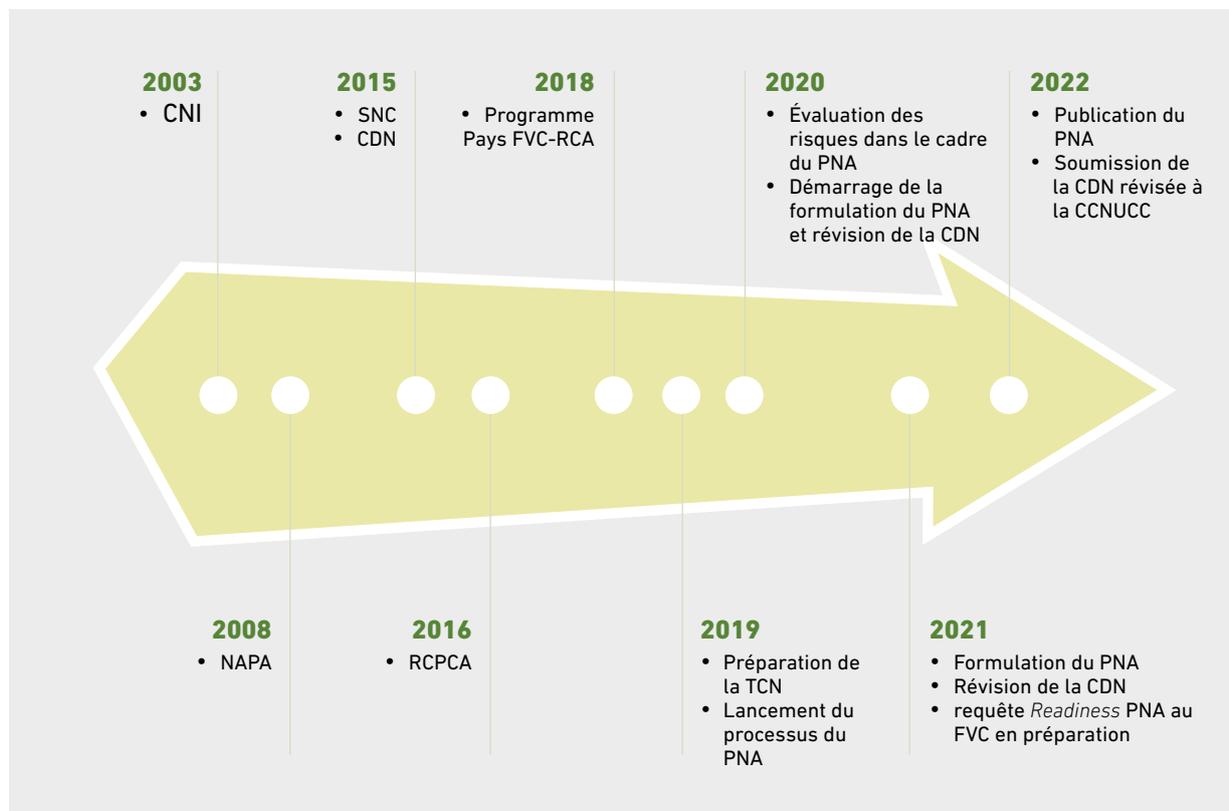
À ces principes s'ajoutent les principes directeurs définis dans la Politique nationale sur les changements climatiques, notamment :

- **Principe de précaution et d'anticipation** se basant sur l'article 3 de la CCNUCC qui indique qu'il incombe aux Parties de prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes ;
- **Principe de l'équité et de la responsabilité commune mais différenciée** se basant également sur l'article 3 de la CCNUCC ;
- **Principe du pollueur-payeur** qui veut que les responsables d'une pollution ou d'une dégradation de l'environnement ayant des effets néfastes sur le changement climatique soient tenus de financer le coût de réhabilitation/restauration ;

- **Principe de décentralisation**, qui reflète une priorité pour le gouvernement ;
- **Principes d'implication et de responsabilisation**, qui renforcent le principe participatif et transparent en insistant sur l'implication de l'ensemble des acteurs et notamment les institutions publiques, les collectivités décentralisées, les citoyens, la société civile, les acteurs économiques, les enseignants, les chercheurs, chacun à son niveau ;
- **Principe de la cohérence transversale** qui consiste à établir des relations harmonieuses entre la politique nationale sur le changement climatique et chacune des politiques sectorielles concernées ;
- **Principe de partenariat public-privé** afin de promouvoir et de développer des partenariats mutuellement avantageux et durables entre le secteur public et le secteur privé ;
- **Principe du genre**, qui suppose que l'intérêt et les contributions des femmes, des hommes et des couches vulnérables de la société sont pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes, le développement des capacités, la planification et les opérations d'investissement dans le secteur des changements climatiques.

Les dates marquantes pour l'adaptation en République centrafricaine sont indiquées dans le chronogramme ci-dessous :

FIGURE 1: DATES CLÉS POUR LA PLANIFICATION DE L'ADAPTATION



1.2. APPROCHE ADOPTÉE POUR ÉLABORER CE DOCUMENT

Le PNA initial a été élaboré par la CN-Climat avec le soutien du Programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation (PAG-PNA)¹⁰ et du PNUD. Guidée par les directives du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)¹¹, une revue documentaire approfondie a été réalisée. Les documents analysés et synthétisés sont cités dans la bibliographie. Une approche participative a été adoptée afin d'impliquer l'ensemble des acteurs et partenaires concernés et de recueillir des informations complémentaires, notamment les informations relatives aux lacunes et recommandations. Les consultations ont également permis de présenter les résultats et les informations consolidées aux parties prenantes et de les faire valider par consensus.

Ce document a aussi bénéficié de la contribution d'autres partenaires extérieurs. En complément des résultats de la 3^e communication nationale, dont l'élaboration est en cours, le chapitre 4 du PNA initial contient des éléments de la fiche d'informations sur le climat de la République centrafricaine réalisée en 2015 par le Centre de service climatique de l'Allemagne (GERICS), enrichie des récents travaux de l'OMM réalisés spécifiquement pour l'élaboration de ce document. En effet, l'OMM a produit 812 séries chronologiques qui permettront une analyse plus fine, une utilisation des données pour des applications sectorielles et l'élaboration de propositions de projets d'adaptation lors de la phase de mise en œuvre du PNA initial. L'OMM a également mis à disposition les résultats de l'évaluation des capacités des services hydrologiques et météorologiques et a procédé à un examen approfondi de ce chapitre pour en assurer la cohérence et l'adéquation. Par ailleurs, le Réseau mondial pour le PNA (NAP-Global Network) a souligné la

10 Le Programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation (PAG-PNA) est géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

11 Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation, Groupe d'experts des PMA.

nécessité de l'intégration de la question du genre, ce qui a permis de mieux structurer la présentation de cette problématique. Enfin, le Partenariat mondial pour l'eau a fait part d'observations liées au secteur de l'eau.

Le tableau ci-dessous détaille plus précisément les étapes de l'élaboration du PNA initial.

Tableau 2 : Approche et calendrier de l'élaboration du PNA initial

Activité	Date
Recueil et analyse de la documentation existante en rapport avec les politiques et stratégies d'adaptation au changement climatique	Janvier-novembre 2020
Cartographie des partenaires impliqués dans la révision et la mise en œuvre de la CDN et dans le processus du PNA	Septembre-octobre 2020
Organisation des rencontres (entrevues et consultations en petits groupes) de partenaires pour le recueil des données	Septembre-décembre 2020
<ul style="list-style-type: none"> • Institutions publiques en charge du changement climatique ; • Institutions publiques des secteurs clés : agriculture, eau, énergie, santé, finances, infrastructures et transport ; • Acteurs locaux (Préfecture de Lobaye) • ONG (y compris celles traitant des questions liées à la jeunesse et au genre) ; • Universités et autres institutions de recherche ; • Partenaires techniques et financiers de la République centrafricaine. 	
Atelier national de consultation des parties prenantes	Avril 2021
Intégration des observations et recommandations de l'atelier de consultation, analyse de la documentation complémentaire mise en avant durant l'atelier et intégration de la contribution de l'OMM	Avril-mai 2021
Projet de PNA initial disponible. Examen interne	Mai-juin 2021
Examen externe du projet avancé de PNA initial, y compris par le LEG et ses partenaires	Juin- septembre 2021
Projet avancé de PNA initial	Août 2021
Atelier de validation du PNA initial	Août 2021
Atelier de consolidation du PNA initial	Septembre 2021
Atelier de sensibilisation au PNA	Janvier 2022

CHAPITRE 2 CONDITIONS NATIONALES



2.1. LE PROCESSUS DU PNA ET SES CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES MONDIAUX

La République centrafricaine a ratifié la majorité des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto, l'Accord de Paris sur le Climat, la Convention de lutte contre la désertification et la Convention sur la biodiversité. La mise en œuvre de ces AME a permis l'élaboration et l'adoption de textes législatifs et réglementaires permettant d'encadrer la prise en compte des questions environnementales, notamment celles liées aux changements climatiques.

Signataire de la CCNUCC en 1992, la République centrafricaine l'a ensuite ratifiée le 8 juin 1995. Conformément aux dispositions de l'article 12 de la Convention, elle a préparé sa Communication initiale qui a été soumise au secrétariat de la CCNUCC en 2003.

La République centrafricaine a élaboré un PANA et l'a soumis à la CCNUCC en juin 2008. Le PANA, qui visait à répondre aux besoins urgents et immédiats du pays en matière d'adaptation au changement climatique, est structuré autour de trois thématiques, dont : la gestion intégrée et la promotion des ressources agricoles et forestières en zones urbaines et rurales (thématique I) ; la gestion intégrée des ressources en eau et la promotion de l'hydroélectricité en zones rurales (thématique II) ; la gestion intégrée stratégique des catastrophes naturelles : promotion de la sécurité alimentaire et prévention des maladies saisonnières (thématique III). Le processus lié au PANA a permis de mettre l'accent sur certaines des vulnérabilités aux changements climatiques qui affectent des secteurs prioritaires et des segments de la population. Il a également permis de poser les jalons de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation et a servi de base à la rédaction de la composante adaptation de la CDN 2015.

En septembre 2015, la République centrafricaine a soumis à la CCNUCC sa Contribution prévue déter-

minée au niveau national (CPDN), convertie par la suite en CDN. La CDN a été révisée et soumise à la CCNUCC en janvier 2022. Dans sa composante adaptation, elle présente les secteurs prioritaires pour lesquels la résilience au changement climatique doit être renforcée en se basant sur les conséquences probables des variations et changement climatique projetés à l'horizon 2030. Ces secteurs inclus¹²: agriculture et élevage, énergie, foresterie, ressources en eau, santé publique, aménagement du territoire, et infrastructures et habitat. La CDN révisée reprend les orientations stratégiques confirmées dans le PNA initial et en alignement avec les priorités dégagées dans le PNA, décline des mesures d'adaptation qui répondent à trois objectifs opérationnels et des objectifs transversaux.

En octobre 2016, la République centrafricaine ratifie l'Accord de Paris. Cet Accord définit l'engagement collectif des parties à la CCNUCC d'entreprendre des actions pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2 °C, voire 1,5 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle. Aujourd'hui il y a un consensus pour que cette limite ne dépasse pas 1,5°C. L'Accord de Paris établit également une démarche pour accroître l'ambition collective basée sur une série de cycle d'une durée de 5 ans. Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) sont au cœur de cette démarche, puisque l'Accord incite à les rendre, au fil du temps, de plus en plus ambitieuses, tant pour l'atténuation que pour l'adaptation.

Le processus du PNA s'appuie sur tous ces efforts et s'aligne sur les priorités nationales de développement à long terme qui s'inscrivent, quant à elles, dans le droit fil du cadre des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 13 qui vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. À ce titre, il tient compte de la dimension économique, sociale et environnementale du développement durable et intègre l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans un dispositif commun.

2.3. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La population centrafricaine est estimée à 4,8 millions d'habitants.¹⁵ Elle est majoritairement rurale (58,6 %) et jeune (l'âge moyen étant de 17 ans et l'espérance de vie de 53 ans). Le pays est faiblement peuplé et inégalement occupé. La densité moyenne territoriale est de 8 habitants au km². Selon les projections, la population devrait dépasser les 8 millions d'ici 2050 et les 11 millions d'ici 2100.

Depuis l'indépendance du pays en 1960, la vie politique a été fortement marquée par l'instabilité des institutions politiques, caractérisée par de multiples crises militaro-politiques. Ces décennies de crises militaro-politiques ont anéanti les prémices de développement et le dernier conflit de 2012-2013 a généralisé l'insécurité, détruit le tissu productif et démantelé l'appareil administratif. Le pays est à la fois en situation de post-conflit et en transition politique, ce qui lui confère un niveau considérable de vulnérabilité socioéconomique.¹⁶

La République centrafricaine fait partie des pays les plus pauvres de la Planète, classée au 188^e rang sur 189 pays du point de vue de l'Indice de développement humain (IDH)¹⁷. En 2017, elle a occupé le 50^e rang sur 54 pays du point de l'indice de la gouvernance en Afrique¹⁸. La pauvreté touche plus de la moitié de la population, avec pour corollaires l'insécurité alimentaire et un déficit de services sociaux de base. Le taux de productivité du travail est en baisse constante, notamment en raison de la destruction du tissu économique et du système éducatif qui échoue à dispenser une formation professionnelle adéquate. La proportion de personnes ayant accès à l'électricité est non seulement l'une des plus faibles au monde (3,7 % en 2018), mais est aussi en constante baisse depuis 1988¹⁹. En 2005, le déficit annuel en eau domestique (milieu urbain et rural) était de 36,9 millions de m³ pour une demande nationale annuelle de 52,4 millions de m³ d'eau²⁰.

L'approvisionnement en eau potable des populations est assuré, d'une manière générale, à travers des ouvrages de mobilisation et des systèmes différents de distribution, selon que l'on se trouve en milieu rural ou urbain. Le taux de couverture en eau est d'environ 40 % et de moins de 30 % pour l'assainissement en 2018.²¹ En milieu urbain, la desserte en eau potable est assurée dans huit villes par des réseaux d'adduction d'eau. Dans les villes qui ne disposent pas de système d'adduction d'eau potable et certains villages, l'approvisionnement en eau potable se fait à travers les forages équipés de pompes à énergie humaine. Lorsque le service est inexistant, la population a recours à d'autres sources d'alimentation en eau non protégées (puits traditionnels, eaux de pluie, cours d'eau, sources non aménagées) dont la qualité présente un danger pour la consommation humaine. L'incidence de pauvreté a augmenté de plus de 22 % depuis 2003.²² **Le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire a augmenté de 50 %, passant de 1,2 million en 2015 à 1,8 million en 2018.²³ Cette hausse est principalement attribuable aux conflits, à la déforestation et aux catastrophes naturelles, souvent liées aux changements climatiques.²⁴ Les populations rurales, qui sont les plus pauvres, sont également les plus exposées. L'économie dépend en grande partie de l'agriculture et de l'industrie extractive.** Dans sa structure, l'économie centrafricaine est dominée par le secteur primaire, qui a représenté 50,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2009. Les principales activités du secteur primaire sont l'agriculture vivrière (28,3 % du PIB) et l'élevage (12,7 % du PIB). Le secteur tertiaire (31,7 %) comporte pour l'essentiel le commerce (12,2 % du PIB), alors que les industries manufacturières et la construction (BTP) forment l'essentiel du secteur secondaire (12,3 % du PIB).²⁵ Le secteur agricole est caractérisé par une faible plus-value, et le recours à une main-d'œuvre peu qualifiée. L'insécurité et la violence entravent les opportunités de croissance qui se présentent, et cela se caractérise notamment par

15 Rapport de l'ONU, « Perspectives de la population dans le monde », 2019.

16 OCDE, Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement, 2017.

17 Rapport du PNUD sur le développement humain, 2019.

18 République centrafricaine, Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD, 2019.

19 Id.

20 Partenariat mondial pour l'eau, République centrafricaine, 2010.

21 Assainissement et eau pour tous, 2020.

22 République centrafricaine, Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD, 2019.

23 Id.

24 République centrafricaine, Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD, 2019.

25 République centrafricaine, Document de stratégie de réduction de la pauvreté.

une faible productivité agricole principalement due à la lenteur des retours des personnes déplacées par la crise.²⁶ Toutefois, des initiatives sont engagées pour minimiser l'incidence de la déforestation sur l'insécurité alimentaire. De même, une stratégie nationale de gestion et de réduction des risques et catastrophes est en cours d'élaboration.

Le secteur privé n'est constitué que de petites et moyennes entreprises opérant pour la plupart dans l'économie informelle. L'environnement des affaires en République centrafricaine reste parmi les moins attractifs d'Afrique, principalement en raison des crises cycliques et des défis majeurs en matière de sécurité. Le dernier rapport *Doing Business* 2017 de la Banque mondiale classe la RCA au 185^e rang sur 190 pays. Les crises récurrentes ne permettent pas d'asseoir les bases d'une industrialisation du pays. En revanche, bien que modeste, le secteur privé local est dynamique.²⁷

L'aide publique au développement (APD) est le principal flux financier en République centrafricaine. Les principaux donateurs viennent des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). La solidarité régionale est également forte, y compris les flux de prêts et de dons. Le financement de projets constitue la majorité de tous les investissements de l'APD. Cependant, le financement d'activités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique est très faible.²⁸ Des défis économiques majeurs liés directement ou indirectement à l'insécurité restent encore à relever.

La pandémie de COVID-19 a des impacts directs et indirects sur la sécurité alimentaire et la nutrition en République centrafricaine. Selon la dernière alerte du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), plus de la moitié de la population centrafricaine (2,36 millions) est en situation d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3+). Certaines familles ont perdu leurs revenus alors qu'elles doivent faire face à une augmentation du coût de la vie liée à la pandémie. Les mesures barrières ont également des effets négatifs indirects, en limitant l'accès aux lieux où des ménages pauvres tirent généralement un revenu de leur travail quotidien ou en augmentant les coûts de transport. Les prix

des produits alimentaires et non alimentaires ont de nouveau augmenté en juillet 2020, atteignant leur niveau le plus élevé depuis le début de janvier 2020.

La République centrafricaine est à la fois en situation de post-conflit et en transition politique, ce qui lui confère un niveau considérable de vulnérabilité socioéconomique.²⁹ Le retour à l'ordre constitutionnel marqué en mars 2016 par l'élection d'un président de la République au suffrage universel et la mise en place des institutions républicaines a permis d'élaborer des programmes politiques et socioéconomiques en vue de la pacification, de la stabilisation et du relèvement du pays. C'est ainsi que le Gouvernement et les partenaires du développement ont adopté le Plan de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA), devant servir de cadre conjoint des différentes interventions pour la période allant de 2017 à 2021. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement avec le soutien de la communauté internationale, le processus de relèvement est encore lent, compromis par l'aggravation de la pauvreté.³⁰

2.4. PROFIL GENRE

Représentant 50,2 % de la population, les femmes doivent cependant faire face à de nombreuses inégalités en raison du contexte social et culturel qui leur est défavorable. En effet, elles sont devenues des instruments de conflit. La République centrafricaine est classée deuxième selon l'indice 2019 d'inégalité de genre (IIG) du PNUD. Les nombreux conflits armés qui ont eu lieu, ainsi que la pauvreté, ont des impacts considérables sur les rapports hommes-femmes. Au niveau de la scolarisation, on observe que les filles n'ont pas les mêmes chances que les garçons et sont les moins scolarisées. Le taux d'analphabétisme est très élevé chez les femmes : 68 %, contre 46,2 % chez les hommes. Et la proportion des femmes n'ayant pas du tout eu accès à l'instruction s'élève à 80 % chez les 15-49 ans. La participation des femmes à la prise de décision évolue aussi lentement, leur taux de participation dans les instances telles que l'Assemblée nationale, le gouvernement et autres n'atteint pas encore les 35 % fixés par la loi sur la parité. Ce rapport inégal contribue à exacerber les actes de violences fondées sur le genre à l'égard des femmes. En 2020, la situation des plus vulnéra-

26 OCDE, Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement, 2017.

27 OCDE, Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement, 2017.

28 OCDE, Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement, 2017.

29 OCDE, Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement, 2017.

30 République centrafricaine, Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD, 2019.

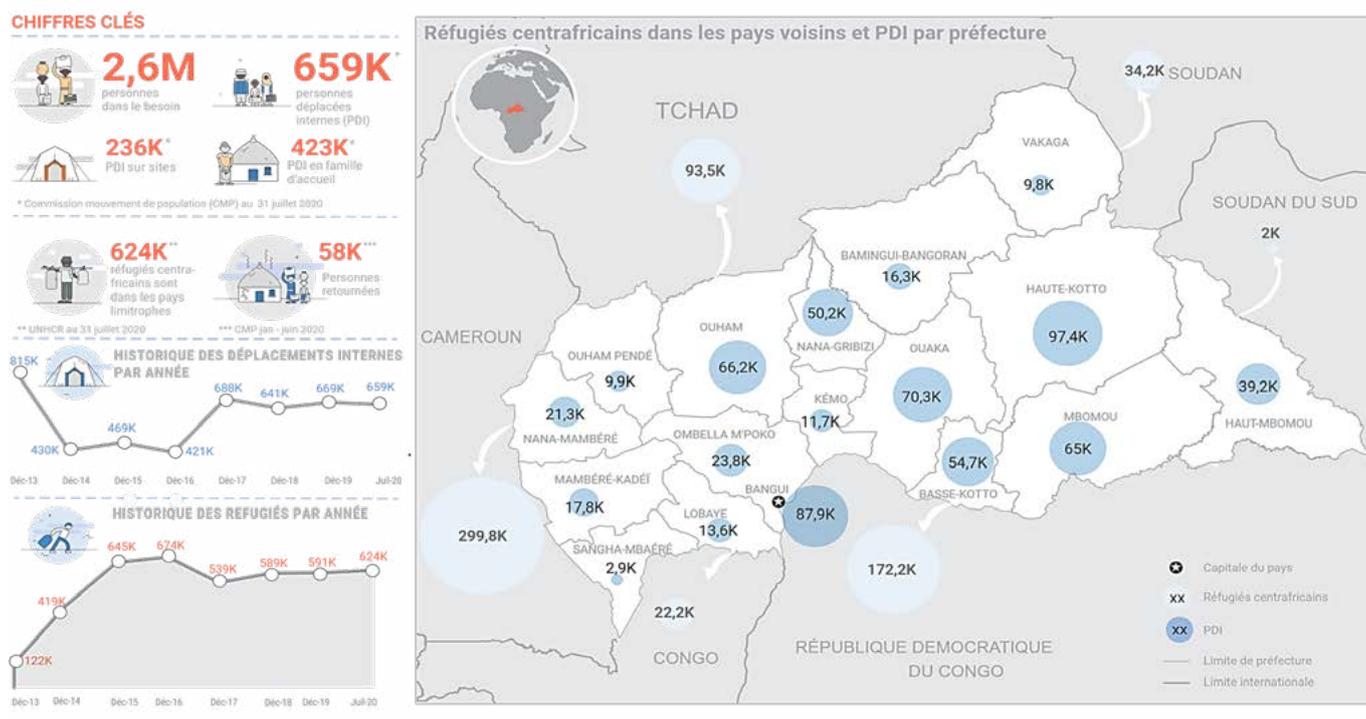
bles face aux violences fondées sur le genre s'est aggravée suite au confinement imposé par la pandémie de COVID-19.

Les femmes sont amenées à jouer un rôle important dans la réponse aux défis climatiques en raison de leur dépendance aux ressources naturelles locales pour assurer leur subsistance. Le processus du PNA en République centrafricaine pourra s'appuyer sur le rôle important qu'elles jouent dans le processus de réconciliation et la diffusion de la culture de la paix. Elles sont impliquées dans les structures nationales comme dans les antennes régionales de réconciliation.³¹

2.5. POPULATIONS DÉPLACÉES

Selon l'OCHA, au 31 juillet 2020, le nombre des personnes déplacées internes en République centrafricaine était estimé à 658 929 individus, parmi lesquels 422 700 étaient dans des familles d'accueil (64 %) et 236 229 sur des sites (36 %).³² **La vulnérabilité et le risque climatique auxquels ce segment important de la population est confronté devront être évalués. Du fait de son vécu et de son expérience, ce segment de la population pourra aussi apporter des informations complémentaires aux données et informations scientifiques.**

FIGURE 3 : RCA CHIFFRES CLÉS ET APERÇU DES MOUVEMENTS DE POPULATIONS EN JUILLET 2020 (SOURCE OCHA)



31 Banque africaine de développement, Document de stratégie pays, République centrafricaine (2017-2021).
 32 Id.

2.6. LES JEUNES

Les moins de 35 ans représentent 75 % de la population, et trois Centrafricains sur dix ont entre 10 et 24 ans. Les jeunes sont vulnérables, d'autant plus que la perspective d'un avenir incertain fait d'eux des « vecteurs de nouveaux troubles et de conflits sociaux et intercommunautaires », indique un rapport du Fonds des Nations Unies pour la population. Ils sont confrontés à la faiblesse d'un système éducatif sinistré. Le taux brut de scolarisation au lycée est trois fois inférieur à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne, et deux fois inférieur pour le collège.³³ Les salles de classe sont surchargées, notamment au collège et au lycée, avec une moyenne de 145 élèves pour une salle de classe.³⁴ Peu préparés à la vie active, les jeunes sont souvent touchés par le chômage avec un taux estimé à 87 %. Et lorsqu'ils ne sont pas au chômage, ils exercent des métiers sous-qualifiés, même pour ceux qui ont pu accéder à l'Université.³⁵ **Il est crucial de les associer aux efforts d'adaptation à travers le processus du PNA, non seulement pour contribuer à réduire leur vulnérabilité, mais également pour qu'ils aient la capacité d'être des acteurs à part entière de la lutte contre le changement climatique et les décideurs de demain.**

2.7. LES PERSONNES HANDICAPÉES

Les seules données statistiques disponibles sur le nombre de personnes handicapées en République centrafricaine datent du recensement de 2003, qui avait permis de recueillir les informations suivantes : 39 335 personnes handicapées avaient été comptabilisées dans le pays (19 773 hommes et 19 562 femmes), 5767 aveugles, 10 389 sourds, 4211 muets, 2975 personnes affectées par un handicap

mental, 10 557 personnes partiellement paralysées et 3500 personnes paralysées). La Loi 00.007 relative aux droits des personnes handicapées, adoptée le 20 décembre 2000, traduit certaines dispositions de la Convention internationale relative aux personnes handicapées dans la loi nationale, mais n'interdit pas la discrimination fondée sur le handicap, et ne prévoit pas de sanction en cas de violation.³⁶ **La vulnérabilité au changement climatique de ce segment important de la population mérite d'être bien comprise, y compris en associant les personnes présentant un handicap au processus d'analyse, pour que des réponses adéquates à long terme leur soient apportées.**

2.8. LA SITUATION SÉCURITAIRE

La République centrafricaine est à la fois en situation de post-conflit et en transition politique, ce qui lui confère un niveau considérable de vulnérabilité socioéconomique.³⁷ Le retour à l'ordre constitutionnel a permis d'élaborer des programmes politiques et socioéconomiques en vue de la pacification, de la stabilisation et du relèvement du pays. C'est ainsi que le Gouvernement et les partenaires du développement ont adopté le Plan de relèvement et de consolidation de la paix pour la Centrafrique (RCPCA), devant servir de cadre conjoint aux différentes interventions pour la période allant de 2017 à 2021. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement avec le soutien de la communauté internationale, **le pays demeure partiellement occupé par les groupes armés**, perpétuant ainsi le climat d'insécurité et de criminalité avec comme corollaire, l'accentuation des inégalités, la perturbation du système éducatif et l'aggravation de la pauvreté.³⁸

33 Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), « Centrafrique : une jeunesse face à de grands défis », Article paru sur le site internet, mai 2016.

34 Id.

35 Id.

36 DRICI Nordine, « Les personnes handicapées en République centrafricaine : enjeux et perspectives », Vision-Internationale, décembre 2019.

37 OCDE, Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement, 2017.

38 République centrafricaine, Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD, 2019.



CHAPITRE 3
ÉTAT DES LIEUX DE
LA PLANIFICATION
NATIONALE DE
L'ADAPTATION

3.1. GOUVERNANCE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

En 2009, le Ministère de l'environnement et de l'écologie (MEE) a été créé, et depuis d'autres changements institutionnels visant à améliorer la gestion de l'environnement ont été mis en œuvre.

Des réformes structurelles ont été entamées dans les Départements principalement concernés par la gestion de l'environnement, notamment le Ministère en charge de l'environnement, le Ministère du développement rural et de l'agriculture, le Ministère de la santé publique, le Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique et le Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche. En outre, les structures annexes ont également été renforcées, y compris les agences, offices, centres régionaux de recherche et de vulgarisation existants, tels que l'Institut centrafricain de recherche agronomique (ICRA), l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA), l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE), l'Agence centrafricaine d'électrification rurale (ACER), etc. De nouveaux organes spécialisés s'inscrivant dans un programme de décentralisation ont également été créés (agences environnementales)³⁹. La coordination du processus du PNA s'appuie respectivement sur ce cadre institutionnel et juridique. Il s'agit de :

- **la Coordination nationale climat (CN-Climat), établie par décret en octobre 2016 et opérationnelle depuis janvier 2017 ;**
- le Fonds de développement forestier, créé en avril 2017 ;
- l'Agence de gestion durable des ressources forestières, créée en mai 2012 ;
- la Coordination des activités REDD+, créée en novembre 2011 ;
- le Fonds national de l'environnement, créé le 19 mai 2010 ;
- le Décret n°18.221, qui établit la création, l'organisation et le fonctionnement de la Coordination nationale de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en République centrafricaine ;

- le Décret n°18.222, qui établit la création, l'organisation et le fonctionnement de la Coordination nationale de la biodiversité ;
- le Décret n°84.047 du 14 février 1984, relatif à la célébration de la Journée nationale de l'arbre ;
- l'Arrêté n°022/MEFCP/Dircab du 3 juillet 2010, mettant en place un comité national chargé de définir une politique de reboisement à grande échelle.

Les mécanismes institutionnels sont présentés à la section 3.4.1.

3.2. POLITIQUES, PLANS ET PROGRAMMES PERTINENTS POUR L'ADAPTATION

La vision de développement de la RCA est définie dans le **Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021)** et dans les stratégies sectorielles de développement en conformité avec les ODD. Le RCPCA est le cadre de référence visant à promouvoir le relèvement et la consolidation de la paix afin d'accroître le bien-être et la prospérité des populations centrafricaines.⁴⁰ Il s'articule autour des 3 piliers suivants :

- pilier 1 : soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ;
- pilier 2 : renouveler le contrat social entre l'État et la population ;
- pilier 3 : assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Au sein de chaque pilier, les besoins ont été définis et hiérarchisés sur plusieurs années, basés sur les critères déjà énoncés et sur une compréhension réaliste des capacités d'absorption et du temps requis avant le début de la mise en œuvre. Plusieurs objectifs transversaux ont aussi été jugés indispensables pour traiter les facteurs de fragilité, de conflit et de violence dans chacun des piliers et dans leurs sous-composantes respectives : atténuer les déséquilibres régionaux et promouvoir l'égalité des

39 République centrafricaine, Seconde communication nationale.

40 Gouvernement de la République centrafricaine, Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD, 2019.

genres ; renforcer la transparence et la redevabilité à tous les échelons ; accroître les capacités nationales (fonction publique et société civile) ; promouvoir l'inclusion des jeunes ; garantir la viabilité de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles. Le RCPCA arrive à échéance en 2021 mais sera prorogé pour une durée de 2 ans.

Au niveau sectoriel et sur des questions transversales comme celle du genre et de la protection des populations vulnérables, les politiques, plans et programmes définissent le cadre stratégique et les orientations opérationnelles. Ils constituent des points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement en République centrafricaine (voir tableau 4 à la section 3.5). Il s'agit notamment de :

- **Agriculture et élevage** : le projet de Loi d'orientation agricole en République centrafricaine (en cours d'élaboration) et le Document de politique agricole nationale (en cours d'élaboration) ; la Feuille de route de l'élevage (2017-2021) ;
- **Eau et assainissement** : la Politique nationale de l'eau (2020-2030) adoptée par le Décret n°21.167 du 28 juillet 2021 ; La Politique nationale de l'eau est déclinée au plan opérationnel en quatre programmes structurants que sont : (i) le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PNAEPA) ; (ii) le Programme national de gestion intégrée des ressources en eau (PNGIRE) ; (iii) le Programme national d'infrastructures hydrauliques structurantes (PNIHS) ; (iv) le Programme national de gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement (PNGSEA). Des normes et directives en matière de construction, de gestion et de maintenance des ouvrages d'eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi urbain sont en cours de relecture.
- **Foresterie** : la Politique forestière de la République centrafricaine 2019-2035 (en attente d'approbation par l'Assemblée nationale) ; la Stratégie nationale de la foresterie participative ; la Politique nationale de la gestion de la faune et des aires protégées. La République centrafricaine s'est engagée depuis maintenant presque 30 ans dans l'élaboration d'une politique forestière « visant des objectifs de développement en vue de la mise en place d'un système de protection, de conservation et de mise en valeur des ressour-

es forestières au sein duquel les intérêts des populations de base sont réellement pris en compte et où l'exploitant forestier est intimement associé aux efforts d'aménagement » (États généraux des eaux et forêts, 2003, et Document de stratégie de réduction de la pauvreté, DSRP, 2008-2010). À ce titre, le gouvernement a adhéré à des accords et programmes internationaux spécifiques, y compris : l'Accord de partenariat volontaire avec l'Union européenne pour l'application des réglementations.

- **Énergie** : la Politique énergétique décentralisée ;
- **Santé** : le Plan national de développement sanitaire et la Politique nationale de la santé (2019-2030) (en cours d'élaboration) ;
- **Éducation** : le Plan sectoriel de l'éducation (2020-2029) et le Programme associé d'adaptation au changement climatique ;
- **Météorologie** : le Plan stratégique de la météorologie 2017-2020 (en attente d'adoption) ;
- **Questions ayant trait au genre** : la Politique sur l'égalité et l'équité, la Politique sur l'autonomisation des femmes et la Loi sur la parité homme-femme.

Le pays est également fortement engagé sur les problématiques environnementales et de développement durable, notamment à travers :

- la Lettre de politique nationale de l'environnement (en cours d'élaboration) ;
- le Plan national sécheresse (PNS) ;
- le Plan d'action national de lutte contre la désertification et la dégradation des terres (PAN-LCD) ;
- la Stratégie nationale et le Plan d'action de la diversité biologique (SNPA-DB) ;
- la Stratégie nationale de développement durable ;
- le Plan d'action nationale environnemental.

Alignée sur le RCPCA, la **Stratégie nationale de développement durable** a été validée au niveau national en mars 2021. À la fois stratégique et opérationnelle, elle servira de **feuille de route afin de faciliter la mise en œuvre conjointe et holistique des Accords multilatéraux sur l'Environnement et de sous-tendre la réalisation des ODD en République centrafricaine**. En effet, son objectif est de contribuer à relever les défis auxquels la République centrafricaine fait face et pour lesquels elle s'est engagée, notamment l'adaptation

au changement climatique, la lutte contre la désertification, la préservation des eaux et des terres et la protection de la biodiversité. La Stratégie intègre les principes majeurs du développement durable que sont l'intégration, la territorialité, la solidarité, la précaution, la prévention, la subsidiarité, la responsabilité et la participation. À ce titre, elle prend en compte les priorités du RCPCA, les piliers 2 et 3 et ses axes stratégiques en lien avec les secteurs productifs qui subissent de plein fouet les effets du changement climatique. En outre, elle intègre les autres cadres de planification stratégique tels que la CDN, le Plan opérationnel stratégique au changement climatique (POS-CC), le Plan d'Action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD), la Stratégie nationale et le Plan d'action de la diversité biologique (SNPA-DB). Elle tient aussi compte des thématiques émergentes telles que : la restauration des forêts et des paysages, les déchets dangereux, le Programme pays du Fonds vert pour le climat, le Fonds bleu du bassin du Congo et les Objectifs d'Aichi du Défi de Bonn. En outre, elle propose un processus continu d'engagement des différentes parties prenantes.

Le **Plan national d'action environnementale (PNAE)** pour la période 2000-2020, vise à créer un cadre pour la mise en œuvre des actions permettant d'améliorer la qualité de la vie de la population et de maintenir l'équilibre des écosystèmes. La stratégie de mise en œuvre du PNAE est axée sur le renforcement des capacités de planification et de gestion des différents acteurs, la mise en place d'un réseau d'information fiable, la valorisation du savoir-faire local et des connaissances scientifiques modernes, l'échange d'expériences et d'informations et la coopération régionale pour la gestion durable coordonnée des ressources transfrontalières. La Stratégie nationale de développement durable permettra, entre autres, de rendre opérationnels le PNAE et le code de l'environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC, le Gouvernement centrafricain dispose des documents de politique et des plans suivants :

- le PANA soumis à la CCNUCC en 2008 ;
- la CPDN (2015) transformée en CDN après la ratification de l'Accord de Paris au mois de mars 2017 puis révisée et soumise à la CCNUCC en janvier 2022 ;
- le Plan stratégique et opérationnel sur le changement climatique (2017-2020) ;
- la Première communication nationale (CNI, 2003) et la Seconde communication nationale (SNC, 2013). La troisième communication nationale (TCN) est en cours d'élaboration ;

- le Programme pays du FVC ;
- le Cadre national d'investissement REDD+ ;
- le Plan d'action pour l'accès à l'énergie durable et le climat (PAAEDC) de la ville de Bangui.

Le **PANA** a été soumis à la CCNUCC en 2008 et répond au besoin d'adaptation urgent et immédiat du pays. Dans ce PANA, la République centrafricaine a révélé que toutes ses régions sont vulnérables au changement climatique. Une définition des priorités a permis de déterminer les secteurs clés les plus exposés aux facteurs climatiques : l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, les ressources en eau, la foresterie, l'énergie et les catastrophes naturelles.

Le **CDN** a été révisée et soumise à la CNUCC. Voir aussi section 2.1.

Le Gouvernement a également élaboré un **Plan stratégique et opérationnel sur le changement climatique (2017-2020)**. Ce document a pour but de doter le Ministère de l'environnement et du développement durable de moyens nécessaires à sa politique relative aux changements climatiques pour la période 2017-2020. Le document présente les lignes directrices des projets, programmes et stratégies qui feront partie de la politique nationale de la République centrafricaine en matière de changement climatique, ainsi que la politique et les objectifs du pays. Il offre des propositions concrètes pour la finance climatique. Les orientations politiques prévues par ce plan sont indiquées à la section 7.1.

La **troisième communication nationale (TCN)** est en cours de finalisation. Le PNA initial a pu bénéficier des résultats de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique réalisée en amont. La version préliminaire de la TCN propose une série d'options d'adaptation pour chaque secteur étudié (agriculture et sécurité alimentaire ; ressource en eau et assainissement ; énergie ; infrastructure et habitat). Ces options d'adaptation prennent en compte à la fois la vulnérabilité associée aux facteurs climatiques et celle créée par les défis du développement et de la bonne gouvernance. Une fois la TCN finalisée, un premier Rapport biennal (BUR1) sera élaboré.

Le **Programme Pays du FVC de la République centrafricaine**, adopté en juillet 2018, présente un ensemble d'opportunités d'investissement liées au climat et pouvant être mises en œuvre au cours des cinq prochaines années. Le document du Programme pays présente les investissements et projets des secteurs clés pour l'atténuation du changement climatique, les secteurs importants en matière d'adaptation au

changement climatique et les secteurs transversaux à ces deux problématiques.

Dans le cadre du Programme REDD+, un **Cadre national d'investissement REDD+** (CNI-REDD+) a été élaboré en mai 2020 pour permettre de rendre le processus REDD+ opérationnel sur le territoire national. Le CNI-REDD+ permettra de coordonner les financements REDD+ sur une première période de mise en œuvre allant de 2020 à 2025. D'autres instruments dans le cadre du programme REDD+ sont en cours d'élaboration, y compris une stratégie nationale REDD+, un Niveau d'émission de référence pour les forêts (NERF) ; un Système national de suivi de forêts (SNSF) ; un Système d'information sur les sauvegardes (SIS) au travers de l'Évaluation environnementale et sociale stratégique du processus (EESS).

Au niveau local, la ville de Bangui et ses environs se sont dotés d'un **Plan d'action pour l'accès à l'énergie durable et le climat (PAAEDC)**. Ce plan vise à faire de Bangui « une ville paisible, verte, durable et résiliente au changement climatique, où il fera bon vivre et travailler ». Il s'aligne stratégiquement sur le RCP-CA, la CDN, l'Accord de Paris, le Document de politique énergétique national (DPEN) et la Politique de promo-

tion de la Foresterie urbaine et périurbaine (FUPU). L'engagement est aussi marqué dans l'amélioration des services climatiques et la gestion des catastrophes, notamment à travers :

- le Plan stratégique national de la météorologie (en cours d'élaboration) ;
- la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes et un Plan d'action, validés en novembre 2020. Le principal objectif est de développer cette stratégie et de l'aligner sur le Cadre de Sendai, conformément au Programme d'action africain et au Plan d'action Afrique centrale ;
- le Plan national sécheresse en cours de validation.

3.3. RECENSEMENT DES PARTIES PRENANTES

Aux termes du présent document, nous entendons par « parties prenantes » tous les acteurs clés impliqués dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre.

Les parties prenantes au processus du PNA sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Recensement des parties prenantes au processus PNA

Portefeuille	Gouvernement national	Gouvernement infranational/ villages	Organisations du secteur privé	Organisations non-gouvernementales	Institutions de recherche et de vulgarisation	Institutions sous-régionales, partenaires techniques et financiers et autres
Compétences permettant de définir les grandes orientations des politiques publiques	Assemblée nationale Ministère de l'économie, du plan et de la coopération Ministère des finances et du budget Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation Ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale Ministère de l'agriculture et du développement rural	Préfectures et sous-préfectures	Groupement interprofessionnel de Centrafrique Union nationale du patronat centrafricain Association des femmes entrepreneurs de Centrafrique	Plateforme des organisations de la société civile pour la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (GDRNE) Plateforme des organisations rurales pour la gestion foncière et la sécurité alimentaire, la Maison de la société civile, le Réseau des producteurs nationaux de semences, les coopératives agricoles et minières		CEEAC AFD BAD Banque mondiale PNUD Union européenne Médias-agence centrafricaine de presse

Portefeuille	Gouvernement national	Gouvernement infranational/ villages	Organisations du secteur privé	Organisations non-gouvernementales	Institutions de recherche et de vulgarisation	Institutions sous-régionales, partenaires techniques et financiers et autres
Compétence transversale : Coordination climat	Coordination nationale climat (CNC-Climat), hébergée par le Ministère de l'environnement (MEDD)	Directions régionales de l'environnement Inspecteurs préfectoraux de l'environnement Comités inter-préfectoraux REDD+ Comités techniques préfectoraux de The Restoration Initiative (TRI-RCA)		Plateforme GDRNE	Laboratoire de climatologie, de cartographie et d'études géographiques (LACCEG) Laboratoire d'hydrosciences Lavoisier Bureaux d'études d'ICASEES	Banque mondiale PNUE PNUD FAO CCAC BAD
Production de données et d'informations climatiques	Direction générale de la météorologie nationale Ministère des transports et de l'aviation civile	Communautés rurales, par exemple : les Mandjas de Sibut ⁴¹ (météorologie traditionnelle)		Service commun d'entretien des voies navigables de la République du Congo et la République centrafricaine (SCEVN) Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)	Laboratoire de climatologie, de cartographie et d'études géographiques (LACCEG) Laboratoire d'hydrosciences Lavoisier	OMM Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET)
Transversalité : question du genre	Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant	Points focaux régionaux pour le genre Municipalités et villages		Organisation des femmes centrafricaines	ICASEES	Coopération bilatérale (AFD, GIZ, etc.) BAD Banque mondiale FAO FIDA BIT PNUD FNUAP UNICEF ONU Femmes
Transversalité : protection des populations les plus vulnérables	Ministère de la promotion de la jeunesse et des sports Le Haut-Commissariat à la jeunesse pionnière nationale (HCJPN) ICASEES	Municipalités et villages		Organisation de défense des Pygmées et MBororos, Réseau des populations autochtones et locales de Centrafrique (REPALCA) Organisations religieuses	ICASEES	Coopération bilatérale (AFD, GIZ, etc.) BAD Banque mondiale FAO FIDA BIT PNUD FNUAP UNICEF ONU Femmes

Portefeuille	Gouvernement national	Gouvernement infranational/ villages	Organisations du secteur privé	Organisations non-gouvernementales	Institutions de recherche et de vulgarisation	Institutions sous-régionales, partenaires techniques et financiers et autres
Agriculture et sécurité alimentaire	MADR MEFCP Ministère de l'élevage et des industries animales	Préfectures et sous-préfectures Directions régionales Municipalités et villages	Groupement interprofessionnel de Centrafrique Union nationale du patronat centrafricain	Plateforme des organisations de la société civile pour la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (GDRNE) Concertation Union nationale des organisations paysannes de Centrafrique	Institut centrafricain de recherche agronomique (ICRA) Chambre d'agriculture ACDA Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE)	FAO PNUD Banque mondiale
Eau et assainissement	Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques Agence nationale de l'eau et de l'assainissement Agence de régulation du secteur de l'eau et de l'assainissement	Directions régionales Municipalités	Entreprises de forage, ainsi que de vidange de latrines Bureaux d'études Producteurs d'eau potable	GDRNE Partenariat national de l'eau de la République centrafricaine (PNE-RCA) Water for Good (WFG) World Vision (WV) Action contre la faim (ACF)	Laboratoire d'hydrosciences Lavoisier Institut Pasteur Laboratoire national Département de géographie	Conseil des ministres africains sur l'eau (CMAE) CEEAC Commission internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) CBLT BAD Banque mondiale Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) Partenariat mondial pour l'eau Union européenne OMS UNICEF Comité international de la Croix-Rouge (CICR) Fonds social de développement

Portefeuille	Gouvernement national	Gouvernement infranational/ villages	Organisations du secteur privé	Organisations non-gouvernementales	Institutions de recherche et de vulgarisation	Institutions sous-régionales, partenaires techniques et financiers et autres
Santé	Ministère de la santé publique et de la population (MSP)	Préfectures et sous-préfectures Directions régionales Communes et villages	Association nationale des tradipraticiens Conseil national de l'Ordre des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes Pharmaciens du secteur privé	Amicale des sages-femmes et infirmiers accoucheurs de Centrafrique Association nationale des femmes centrafricaines Association centrafricaine pour le bien-être familial (ACABEF) Association des œuvres médicales des églises pour la santé en Centrafrique (ASSOMESCA) Croix-Rouge centrafricaine GRDNE Organisations religieuses	Institut Pasteur Université de Bangui	Partenaires bilatéraux (AFD, GIZ) Union européenne UNICEF FNUAP OMS Oxfam Médecins sans Frontières Cooperazione Internazionale (COOPI) (ONG italienne)
Énergie	MERH ACER	Préfectures et sous-préfectures Directions régionales Communes et villages	Groupement interprofessionnel de Centrafrique Union nationale du patronat centrafricain Association des Femmes entrepreneurs de Centrafrique		Laboratoire énergétique Carnot (Université de Bangui)	Pool énergétique d'Afrique centrale (PEAC) PNUD Banque mondiale BAD Fonds Social de développement Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC)
Environnement et biodiversité	MEDD CN-Climat FNE Coordination nationale biodiversité (CN-B) Coordination nationale de lutte contre la dégradation des terres et la désertification	Préfectures et Sous-préfectures Directions régionales Communes et villages	Groupement interprofessionnel de Centrafrique Union nationale du patronat centrafricain Association des femmes Entrepreneurs de Centrafrique	Plateforme des organisations de la société civile pour la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (GDRNE)		COMIFAC PNUE PNUD

Portefeuille	Gouvernement national	Gouvernement infranational/ villages	Organisations du secteur privé	Organisations non-gouvernementales	Institutions de recherche et de vulgarisation	Institutions sous-régionales, partenaires techniques et financiers et autres
Foresterie	MEFCP Fonds de développement forestier Agence de gestion durable des ressources forestières Coordination des activités REDD+	Préfectures et sous-préfectures Directions régionales Communes et villages	Groupement interprofessionnel de Centrafrique Union nationale du patronat centrafricain Association des femmes entrepreneurs de Centrafrique	Plateforme des organisations de la société civile pour la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (GDRNE)		CEEAC COMIFAC Banque mondiale FAO PNUD PNUE
Infrastructures et habitat	Ministère des transports et de l'aviation civile Ministère de l'urbanisme, de la ville et de l'habitat Ministère chargé de l'équipement et des travaux publics Agence nationale de l'aviation civile	Préfectures et sous-préfectures Directions régionales	Groupement interprofessionnel de Centrafrique Union nationale du patronat centrafricain	GDRNE	Bureaux d'études Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics	AFD BAD Banque mondiale PNUD
Éducation	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique Haut-Commissariat de la jeunesse pionnière nationale (HCJPN) Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi (ACFPE)	Inspections académiques Préfectures et sous-préfectures Directions régionales Communes et villages Centres ruraux d'éducation et de formation		GDRNE	Université de Bangui	AFD BAD Banque mondiale Banque allemande de développement Éducation sans délai Partenariat mondial pour l'éducation Union européenne UNESCO UNICEF

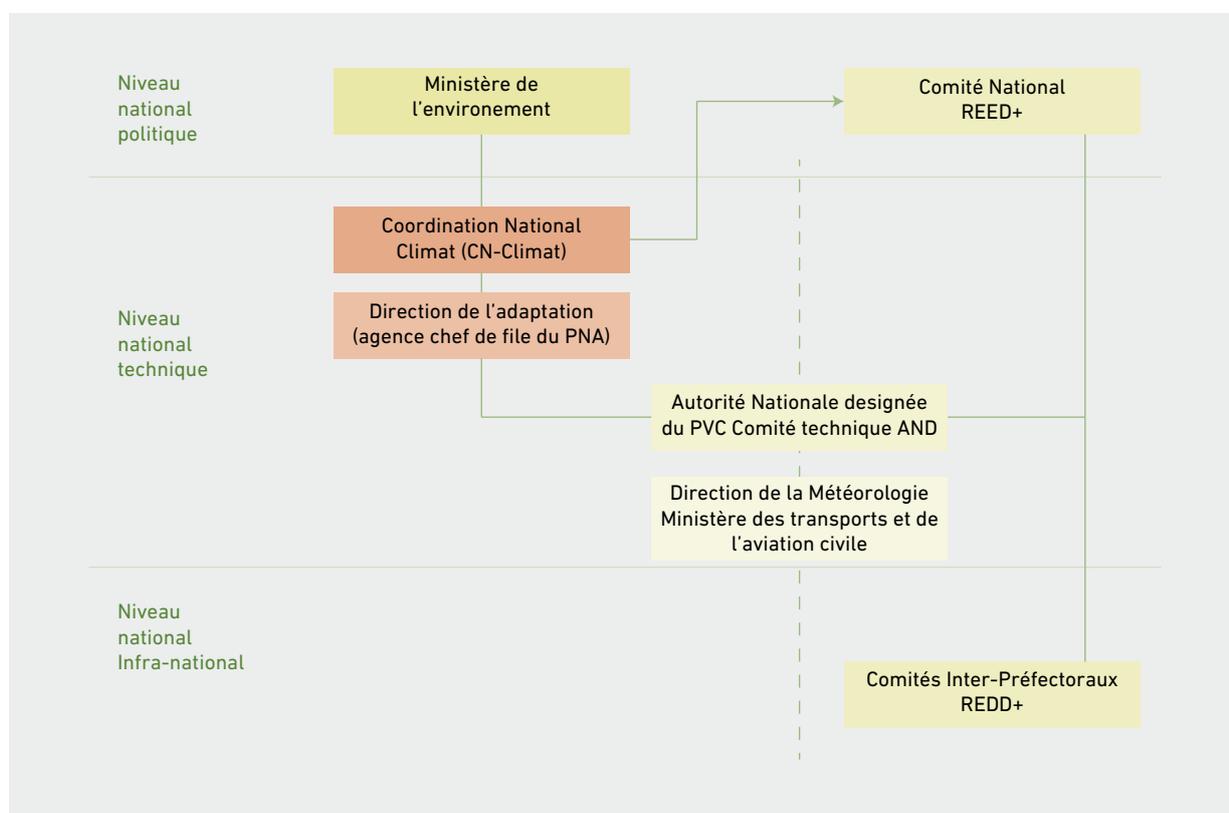
3.4. MÉCANISME DE COORDINATION ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

3.4.1. Mécanisme actuel

Dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les activités liées aux changements climatiques, le Gouvernement centrafricain a mis en place une Coordination nationale climat (CN-Climat). Il s'agit d'un organe du Ministère en charge de l'environnement, en application des dispositions du décret n° 16.365 du 28 octobre 2016, portant

organisation et fonctionnement du Ministère de l'environnement, du développement durable, des eaux, forêts, chasse et pêche et fixant les attributions du Ministre (MEDD et MEFCP). **La CN-Climat est en charge de l'élaboration et de l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de changements climatiques. La planification de l'adaptation se fait à travers la Direction en charge de l'adaptation, l'une des structures spécialisées de la CN-Climat.** La figure 4 présente le mécanisme de coordination de l'adaptation.

FIGURE 4 : MÉCANISME DE COORDINATION DE L'ADAPTATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Direction de l'adaptation

La Direction de l'adaptation est responsable de :

- la mise en œuvre du PNA ;
- l'examen et l'approbation des programmes d'activité ;
- l'examen des rapports d'activité en lien avec les changements climatiques ;
- la promotion de la prise en compte du changement climatique en général, et de l'adaptation au changement climatique en particulier, dans les programmes, politiques et stratégies de développement ;
- le plaidoyer pour la prise en compte de l'adaptation dans le budget national (Loi des finances).

Points focaux chargés des changements climatiques

Les points focaux sont désignés par leur ministère de tutelle. Ils assurent l'interface entre la Coordination nationale climat et leur ministère respectif sur les questions de changements climatiques.

Autorité nationale désignée (AND) du Fonds vert pour le climat

Mise en place par l'arrêté n° 004 du 25 février 2019, l'AND est chargée de l'attribution, du suivi et de l'évaluation de tous les projets financés par le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation et les fonds liés aux changements climatiques. Le Comité technique

est responsable de la planification, de la priorisation et du suivi et de l'évaluation des projets à soumettre aux fonds, de la gestion et de la vérification de l'utilisation des ressources affectées au titre de ces différents fonds, sous la responsabilité du ministre.

Le Comité technique de l'AND est composé de :

- un Directeur de cabinet du Ministre de l'environnement et du développement durable (Président) ;
- un conseiller en matière de développement durable à la primature (Vice-président) ;
- un point focal du Fonds vert pour le climat/ Fonds d'adaptation (Rapporteur général) ;
- un point focal du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (Rapporteur général adjoint) ;
- un représentant du Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche (membre) ;
- un représentant du Ministère de l'agriculture et du développement rural (membre) ;
- un représentant du Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques (membre) ;
- un représentant du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (membre) ;
- un représentant du Ministère du commerce et de l'industrie (membre) ;
- un représentant du Ministère des petites et moyennes entreprises (membre) ;
- un représentant de la plateforme de la société civile (membre) ;
- un représentant du patronat (membre) ;
- un représentant de la municipalité (membre).

Comité national REDD+

Organe chargé de piloter l'ensemble de la stratégie nationale REDD+ en République centrafricaine, il a pour mission entre autres de définir la politique nationale REDD+ et de garantir sa mise en œuvre, de mettre en place des stratégies de redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD+. Présidé par le Premier Ministre, cet organe est composé de 26 membres, dont 6 ministres, le Président de la Commission en charge de l'environnement à l'Assemblée nationale, le Conseil économique et social, des représentants des groupements de producteurs, du secteur privé, des organisations de la société civile, des représentants des communautés locales, des peuples autochtones, etc.

Comités Inter-préfectoraux REDD+

Les Comités inter-préfectoraux REDD+ (CIP REDD+)

sont des organes de facilitation du processus REDD+ au niveau déconcentré. Présidés par les préfets, ces organes sont également mixtes avec des représentants de l'administration, de la société civile, des populations locales et autochtones et du secteur privé. Aujourd'hui, deux CPI REDD+ sur trois ont été mis en place.

Direction générale de la météorologie

Le décret n° 18.130 du 2 juin 2018 portant organisation et fonctionnement du Ministère des transports et de l'aviation civile, et fixant les attributions du Ministre, a mis en place la Direction générale de la météorologie (DGM). La DGM est chargée de générer et de fournir les informations relatives aux prévisions climatiques qui sont transmises aux utilisateurs.

3.4.2. Insuffisances constatées

Le cadre juridique et institutionnel décrit au chapitre 3.1, qui encadre le mécanisme de coordination de l'adaptation, exige du Gouvernement centrafricain la mobilisation d'importantes ressources multiformes (ressources financières, expertises, moyens matériels, etc.) dans le cadre d'une coopération proactive avec les partenaires au développement. Les contraintes à l'effectivité de cette dynamique sont d'ordre institutionnel, réglementaire et opérationnel.

En dépit de la création d'un ministère consacré à l'environnement, et de la définition d'un cadre réglementaire, la mise en œuvre des politiques et le fonctionnement du dispositif institutionnel en matière d'adaptation au changement climatique et gestion de l'environnement demeurent faibles.

L'absence de structures de contrôle des investissements (y compris ceux accordés à la société civile) en faveur de la lutte contre les changements climatiques et de la promotion des actions de développement durable entraîne des difficultés financières et contribue à la pénurie de personnel qualifié.⁴² De plus, les dotations budgétaires sont minimales par rapport à la mission dévolue à la CN-Climat. La quasi-totalité des activités menées par la CN-Climat ont été financées par les partenaires techniques et financiers.

Ci-dessous, le détail de lacunes constatées à différentes échelles.

Niveau politique national

On note l'absence de représentation politique ou la faible implication de certains ministères clés, notamment :

- le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération ;
- le Ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale ;
- le Ministère des finances et du budget ;
- le Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant ;
- le Ministère de l'agriculture.

Niveau national technique

La coordination interministérielle est à renforcer, en particulier pour les domaines ou les départements/Ministères dont les objectifs se chevauchent (exemple : la sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau). On constate également une responsabilité fragmentée avec un traitement discordant de la question de la réduction des risques et catastrophes naturelles d'un côté, et de l'autre, de celle du changement climatique. Le Comité technique de l'AND créé n'a pas joué les rôles qui lui étaient dévolus, notamment celui de coordination interministérielle technique. En dépit de quelques ateliers de renforcement des capacités des membres de l'AND, aucune réunion ne s'est tenue pour donner les grandes orientations ou planifier des activités. En outre, peu de Ministères/agences/départements sectoriels ont nommé un point focal pour le changement climatique pouvant servir de relais technique. Cela révèle, entre autres, un manque de connaissance, d'adhésion et de compétences techniques dans les départements/Ministères. À cela s'ajoute le fait que des entités de la société civile impliquées dans le développement durable, telles que le Partenariat national de l'eau de la République centrafricaine (PNE-RCA), n'ont pas été intégrées au Comité technique de l'AND. On note également une absence de stratégie de communication, notamment pour renforcer la coordination au sein des organismes et institutions gouvernementaux, ainsi que pour les échanges avec les autres acteurs concernés hors du gouvernement, comme les groupes universitaires et de recherche, les communautés, les autorités infranationales, la société civile et la communauté internationale. La faible implication des instituts nationaux de recherche/académies et la faible capacité technique et financière de la Direction de la météorologie limitent la production d'informations climatiques de qualité (prévisions et projections climatiques basées sur l'impact) et aggravent ce constat.

Niveau local

En dépit de dispositions constitutionnelles et d'un arsenal juridique favorisant la décentralisation, la mise en œuvre de celle-ci demeure contrastée et lacunaire. Une des conséquences étant que la participation du niveau local à l'adaptation au changement climatique est quasiment inexistante, l'approche ascendante étant jusqu'à ce jour favorisée. Une analyse plus fine serait nécessaire pour mieux comprendre comment faire avancer l'action locale sur l'adaptation.

Engagement des entités non-étatiques

Les femmes, les peuples autochtones et les jeunes ne sont que très faiblement représentés dans la coordination et la consultation en lien avec l'adaptation. En outre, on déplore le manque de représentation des autres groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées et les personnes handicapées, ainsi que l'absence d'engagement du secteur privé. Le manque de sensibilisation de ces segments de la population est une des raisons principales de cette sous-représentation.

3.5. INTÉGRATION DE L'ADAPTATION DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ET LES PROCESSUS BUDGÉTAIRES

3.5.1. Intégration de l'adaptation dans la planification du développement : avancées et opportunités

L'adaptation au changement climatique n'est que faiblement intégrée dans les politiques et plans nationaux et ne l'est encore ni dans les politiques rurales et locales, ni dans le processus budgétaire national. Le tableau 4 recense les politiques, plans et programmes de développement pertinents et les points d'ancrage qu'ils offrent pour l'intégration de l'adaptation.

Tableau 4 : Aperçu des lois, politiques, plans, programmes pertinents pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique à travers le processus du PNA

Plan/Programme	Points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation
Développement national et maintien de la paix	
<p>Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA/CEM)</p> <p>Période : 2017-2021</p> <p>Chef de file : Ministre de l'économie, du plan et de la coopération internationale</p>	<p>Le RCPCA sera prorogé pour une durée de 2 ans. Le processus du PNA devra permettre l'intégration de l'adaptation au cours de la mise en œuvre du RCPCA, ainsi qu'au cours de sa réactualisation.</p> <p>Les objectifs stratégiques suivants sont particulièrement pertinents pour l'adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer la sécurité alimentaire et la résilience ; • relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières) ; • éhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication). <p>Ainsi que l'objectif transversal consistant à garantir la viabilité de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles.</p>
<p>Plan de relance en réponse à la COVID-19</p> <p>Chef de file : Ministre de l'économie, du plan et de la coopération</p>	<p>La République centrafricaine élabore un plan de réponse face à l'impact de la crise COVID-19. Ce dernier devrait proposer des points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation.</p> <p>En complément, un plan de relance sera élaboré comme le prévoit la Loi de finance (2020-2021).</p> <p>L'adaptation au changement climatique pourra être intégrée à ce plan, notamment par : (i) la prise en compte des documents existants, en particulier le PNA initial ; (ii) l'implication de la CN-Climat dans le processus d'élaboration du plan de relance.</p>
Éducation	
<p>Plan sectoriel de l'éducation</p> <p>Période : 2020-2029</p> <p>Chefs de file :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'enseignement primaire et secondaire • Ministère de l'enseignement technique et de l'alphabétisation • Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique • Ministère de l'enseignement supérieur 	<p>Ce plan répond aux objectifs du RCPCA, notamment pour favoriser la cohésion sociale et la consolidation de la paix, réduire les inégalités territoriales et permettre une croissance économique équitable.</p> <p>Il s'articule autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître l'accès à l'éducation et à la formation et rendre cet accès plus équitable ; • former, recruter et affecter des enseignants sur l'ensemble du territoire ; • améliorer la qualité de l'enseignement ; • réformer la gouvernance et accroître le financement du système éducatif. <p>Le constat y est fait qu'en République centrafricaine, l'année scolaire est susceptible d'être affectée par les aléas climatiques. Le plan reconnaît également le rôle important que jouent l'enseignement supérieur et la recherche scientifique locale pour aider le pays à relever le défi du changement climatique.</p> <p>Dans le cadre de ce plan, un programme de prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans le système éducatif a été élaboré. Le processus du PNA devra appuyer la mise en œuvre de ce programme. À ce titre, les mesures d'adaptation contenues dans ce programme sont présentées comme priorités d'adaptation du PNA initial (voir section 6.4).</p>

Plan/Programme	Points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation
Questions ayant trait au genre	
<p>Politique sur l'égalité et l'équité</p> <p>Politique sur l'autonomisation des femmes</p> <p>Loi sur la parité homme-femme</p> <p>Chef de file : Ministre de la promotion du genre et la protection de la femme, de la famille et de l'enfant</p>	<p>L'Assemblée nationale a adopté, lors de sa session ordinaire du 9 novembre 2016, la loi instituant la parité entre les hommes et les femmes. La parité est définie comme « l'égalité numérique des hommes et des femmes aux mandats électoraux, aux fonctions électives et aux postes à caractère nominatif dans les secteurs publics et privés ».</p>
Agriculture, y compris élevage, pêche et agroforesterie	
<p>Projet de Loi d'orientation agricole en République centrafricaine (en cours d'élaboration)</p> <p>Période : 2020-2021</p> <p>Chef de file : Ministre de l'agriculture et du développement rural</p>	<p>La loi d'orientation agricole va s'appliquer à l'ensemble des activités économiques du secteur agricole, notamment l'agriculture, l'élevage, l'apiculture, la pêche, l'aquaculture, la foresterie, l'agroforesterie, mais aussi la transformation, le transport, la commercialisation, la distribution, ainsi que les fonctions sociales et environnementales de ces activités. Plus encore, le chapitre III de ce projet de loi est consacré spécifiquement à la lutte contre les changements climatiques et au développement durable. L'engagement de l'État y est inscrit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître les capacités de résilience des exploitants agricoles aux risques climatiques et météorologiques ; • développer des systèmes de gestion des ressources en eau efficaces et efficaces grâce à l'irrigation ; • accroître les investissements pour préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et aquatiques vulnérables. <p>La loi vise aussi à assurer la réduction des inégalités liées au genre par une plus grande implication des femmes et des jeunes dans le domaine agricole, y compris à travers un mécanisme financier et des facilités d'accès au foncier rural.</p>
<p>Politique agricole nationale (en cours d'élaboration)</p> <p>Période : 2020-2030</p> <p>Chef de file : Ministre de l'agriculture et du développement rural</p>	<p>Elle a pour objectif de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, à la réduction de la pauvreté et au développement économique inclusif et social par une contribution plus importante du secteur au PIB à travers les cultures de rapport et la promotion des chaînes de valeur.</p> <p>Objectifs spécifiques : (i) augmenter et diversifier la production agricole ; (ii) améliorer l'accès des producteurs aux marchés ; (iii) soutenir le développement des petites et moyennes entreprises agricoles ; (iv) favoriser la création d'emplois nouveaux et rémunérateurs. La question du genre est prise en compte dans chacun de ces objectifs.</p> <p>Il convient de définir au plus vite les possibilités d'intégrer l'adaptation au cours de l'élaboration de cette politique, y compris dans les activités et projets afférents.</p>
<p>Feuille de route de l'élevage</p> <p>Période : 2017-2021</p> <p>Chef de file : Ministre de l'élevage et de la santé animale</p>	<p>Cette feuille de route s'inscrit dans le droit fil du RCPCA. Elle vise à relancer le secteur de l'élevage et propose des programmes qui s'articulent autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement de l'ancrage institutionnel et la création d'un environnement réglementaire favorable ; • la diversification, l'accroissement et la valorisation des productions animales sur de nouvelles bases. <p>Le processus du PNA devra faciliter la prise en compte de l'adaptation dans les programmes déjà définis et dans ceux à venir.</p>

Plan/Programme		Points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation	
Eau et assainissement			
<p>Politique nationale de l'eau</p> <p>Période : 2020-2030</p> <p>Chef de file : Ministre du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques</p>	<p>La Politique nationale de l'eau reconnaît le changement climatique comme un enjeu. Au plan opérationnel, elle sera déclinée en quatre programmes structurants que sont :</p> <p>(i) le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PNAEPA) ;</p> <p>(ii) le Programme national de gestion intégrée des ressources en eau (PNGIRE) ;</p> <p>(iii) le Programme national d'infrastructures hydrauliques structurantes (PNIHS) ;</p> <p>(iv) le Programme national de gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement (PNGSEA).</p> <p>Le PNGIRE est le programme dans lequel les actions d'adaptation pourront être le plus développées.</p> <p>La mise en œuvre de la Politique implique l'élaboration des instruments suivants : un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ; un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et excréta ; un système national de l'information sur l'eau.</p> <p>Il conviendra de s'assurer que les programmes structurants et les instruments cités ci-dessus soient élaborés en tenant compte des informations les plus récentes sur les risques et vulnérabilités du secteur, et en intégrant à leur portefeuille de projets les projets d'adaptation pour ce secteur définis au chapitre 6, section 6.4.1, ainsi que les projets d'adaptation qui seront définis dans la version révisée de la CDN et dans les versions ultérieures du PNA.</p>		
<p>Normes et directives au niveau de l'hydraulique</p> <p>Période : en cours d'élaboration</p> <p>Chef de file : Ministre du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques</p>	<p>Une revue des normes et directives de construction des ouvrages d'eau et d'assainissement a été lancée pour que celles-ci prennent en compte le changement climatique. Les études nécessaires pour la détermination de ces normes n'ont pu démarrer faute de ressources financières.</p> <p>Un groupe de travail en charge de l'adaptation au changement climatique a été mis en place au Ministère en charge de l'hydraulique. Ce comité technique servira de bras de levier de la Coordination Climat pour le secteur de l'eau.</p>		
Santé			
<p>Politique nationale de la santé (en cours de finalisation)</p> <p>Période : 2019-2030</p> <p>Chef de file : Ministre de la Santé et de la Population</p>	<p>La Politique nationale de la santé s'inspire des initiatives mondiales tout en s'adaptant au contexte politique et aux réalités socio-économiques de la République centrafricaine. Elle est l'outil à travers lequel les autorités centrafricaines entendent orienter leurs efforts vers l'atteinte de l'ODD 3 qui porte sur la bonne santé et le bien-être.</p> <p>L'intégration de l'adaptation dans cette politique est essentielle et le PNA initial peut servir d'instrument stratégique pour faciliter cela.</p>		
Environnement			
<p>Stratégie nationale de développement durable</p> <p>Période : 2021-2025</p> <p>Chef de file : Ministre de l'environnement et du développement durable</p>	<p>Il s'agit d'une stratégie cadre sur laquelle le processus du PNA devra s'appuyer, notamment pour définir des priorités d'adaptation à moyen et long termes, en complément des premières priorités définies dans ce document (voir chapitre 6).</p>		
<p>Plan national d'action environnementale (PNAE) (à actualiser)</p> <p>Période : 2000-2020</p> <p>Chef de file : Ministre de l'Environnement et du développement durable</p>	<p>C'est le premier document de politique environnementale élaboré avec la participation des composantes sociales de base, notamment les populations rurales les plus reculées de la capitale (MEFCP, 1999). Plus de 80 % des villages et localités de la République centrafricaine ont été consultés pour son élaboration. Ce document comporte 31 programmes tirés du schéma de l'Agenda 21. Même si son processus d'adoption n'a pas abouti à cause des crises militaro-politiques de 1996-2001, il reste un document de politique environnementale prospectif important sur lequel devra s'appuyer le processus du PNA pour définir des points d'entrée à l'intégration de l'adaptation au changement climatique, notamment au niveau sous-régional et local.</p> <p>Il sera important de tenir compte du fait que la Stratégie nationale de développement durable permettra, entre autres, de rendre opérationnels le PNAE et le code de l'environnement.</p>		

Plan/Programme	Points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation
<p>Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la biodiversité (à actualiser)</p> <p>6e Rapport national sur la diversité biologique</p> <p>Plan national sécheresse (en cours de validation)</p> <p>Plan d'action nationale de lutte contre la désertification (PAN/LCD)</p> <p>Stratégie nationale Accès et partage des avantages Période : 2019-</p> <p>Chef de file : Ministre de l'environnement et du développement durable</p>	<p>Ces plans et stratégies déclinent les principales mesures pouvant freiner la dégradation et l'appauvrissement de la biodiversité, et lutter contre la désertification et la sécheresse afin de transformer les écosystèmes du pays.</p> <p>La réactualisation et/ou la mise en œuvre de ces stratégies et plans, notamment à travers la Stratégie nationale de développement durable, sont une occasion d'intégrer l'adaptation pour que les études, les évaluations, les programmes et les projets proposés répondent aussi au besoin d'adaptation au changement climatique à moyen et long terme.</p> <p>Dans sa version actuelle, la Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la biodiversité recense les institutions privées engagées dans l'agro-biodiversité. Cette liste permet de compléter l'état des lieux des parties prenantes au processus du PNA et de prendre ces éléments en compte pour le renforcement de la coordination de l'adaptation.</p>
Foresterie	
<p>Politique forestière (en attente d'approbation)</p> <p>Période : horizon 2035</p> <p>Chef de file : Ministre des eaux, forêts, chasse et pêche</p>	<p>Treize axes stratégiques ont été définis, dont un sur le changement climatique. Il s'agit de l'<i>Axe 6 : Adaptation et atténuation au changement climatique</i>.</p> <p>Les activités de cet axe sont larges et s'apparentent plus à des orientations stratégiques. Elles se déclinent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaboration et mise en œuvre du Plan d'adaptation au changement climatique ; • mise en œuvre des actions de lutte contre les impacts du changement climatique, basées sur les écosystèmes forestiers définis dans la CDN ; • renforcement des capacités ; • éducation, information, sensibilisation et communication en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci. <p>Le processus du PNA contribuera à détailler les composantes opérationnelles de ces activités.</p>
<p>Stratégie nationale de la foresterie participative</p>	<p>Cette Stratégie promeut un modèle de foresterie communautaire durable, basé sur la transparence et sur l'implication des communautés locales et des peuples autochtones. Elle définit des actions stratégiques à mener. Le processus du PNA pourra appuyer la mise en œuvre de ces actions et leur mise à l'échelle. Le processus d'élaboration de la Stratégie nationale de la foresterie participative est en cours.</p>
<p>Politique nationale de gestion de la faune et Code de gestion de la faune et des aires protégées</p> <p>Chef de file : Ministre des eaux, forêts, chasse et pêche</p>	<p>Cette politique et le code associé ont pour but de permettre à la République centrafricaine de disposer d'un cadre global de gestion durable des ressources fauniques au niveau national. Elle reconnaît le rôle des forêts dans la lutte contre les changements climatiques et fait référence à des mécanismes de financement tels que la REDD/REDD+, le Mécanisme de développement propre et le Fonds fiduciaire. L'adaptation au changement climatique devra être prise en compte dans tous ces axes d'intervention, notamment : 1) le renforcement institutionnel du secteur faunique ; 2) la gestion des aires protégées ; 3) l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.</p>

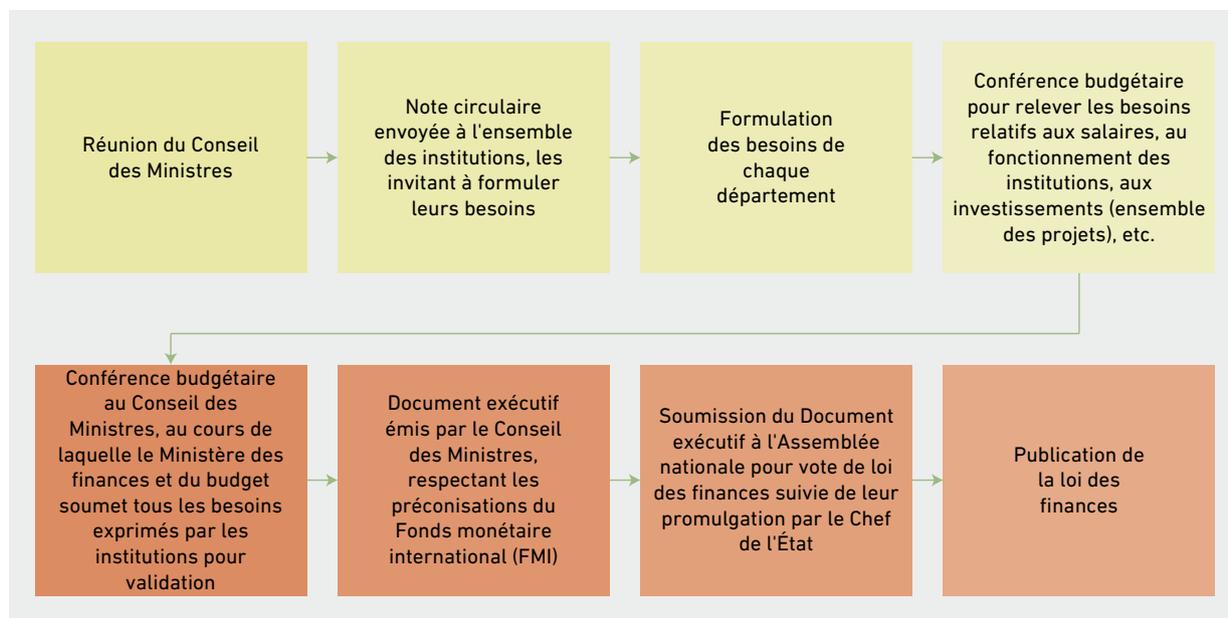
Plan/Programme	Points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation
<p>Politique de promotion de la foresterie urbaine et périurbaine (FUPU)</p> <p>Période : 2020-2025</p> <p>Chef de file : Ministre des eaux, forêts, chasse et pêche</p>	<p>Une fois disponibles, les éléments de cette politique devront être pris en compte et intégrés au processus du PNA de la République centrafricaine.</p>
Énergie	
<p>Politique nationale énergétique</p> <p>Chef de file : Ministre l'énergie et des ressources hydrauliques</p>	<p>Dans le cadre du Projet d'urgence pour l'accès à l'électricité, le gouvernement centrafricain envisage, entre autres, la mise à jour du Document de politique nationale énergétique et l'élaboration des plans directeurs sous-sectoriels.</p> <p>Il est opportun que le processus du PNA facilite l'intégration de l'adaptation dans ces documents et dans leur déclinaison opérationnelle.</p>
Météorologie	
<p>Plan stratégique national de la météorologie (en cours d'élaboration)</p> <p>Chef de file: Ministre des transports et de l'aviation civile en charge de la météorologie</p>	<p>Une fois disponibles, les éléments de cette politique devront être pris en compte et intégrés au processus du PNA de la République centrafricaine.</p>
Infrastructure et habitat	
<p>Ces secteurs ne disposent pas de plans, politiques ou stratégies pertinents. Il convient toutefois à travers le processus du PNA de continuer d'engager les acteurs sectoriels et de s'assurer que toutes les réflexions et projets à venir tiennent compte du changement climatique et en particulier, de l'adaptation.</p>	
Collectivités territoriales et locales	
<p>Plan de développement des régions</p> <p>Chef de file : Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local</p> <p>Cahier de prescription technique</p> <p>Chef de file : Direction régionale des équipements et des transports</p>	<p>Les collectivités territoriales devront être engagées dans le processus du PNA afin de faciliter l'intégration de l'adaptation au niveau régional, notamment dans les futurs plans de développement des régions et dans le Cahier de prescriptions techniques.</p>
<p>Préfectures</p>	<p>La préfecture s'appuie sur le RCPA pour guider son développement.</p> <p>Dans le Sud-Ouest, à travers le Projet de développement de la région du Sud-Ouest, la Préfecture a contribué à la mise en œuvre d'un des projets d'adaptation et a été impliquée dans les activités de reboisement (agroforesterie). Les autres préfectures du pays doivent être elles aussi participer aux efforts d'adaptation au changement climatique, notamment par le renforcement du mécanisme de coordination de l'adaptation.</p>
<p>À l'échelle communale - Plan de développement local</p>	<p>Certaines communes en possèdent déjà un. Le processus du PNA devra permettre l'implication des municipalités dans toutes les étapes du processus et faciliter l'intégration de l'adaptation dans les futurs plans de développement locaux. En outre, le processus du PNA facilitera la mise en œuvre du Plan d'action pour l'accès à l'énergie durable et le climat de la ville de Bangui et ses environs (PAADEC).</p>

Plan/Programme	Points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation
Sous-région	
<p>Stratégie nationale de Gestion et de réduction des risques et catastrophes (GRRC) (en cours d'élaboration)</p> <p>Chef de file pour la sous-région : Communauté économique des États de l'Afrique centrale</p> <p>Chef de file national : Ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale, en charge de la Gestion des risques de catastrophes (GRC)</p>	<p>La stratégie nationale de GRRC s'inscrira dans le droit fil du Cadre de Sendai conformément au Programme d'action africain et à la Stratégie et au Plan d'action Afrique centrale. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, la CEEAC soutiendra l'élaboration d'une cartographie des risques nationaux et transfrontaliers. Le PNA initial pourra servir de document stratégique pour une première intégration de l'adaptation dans cette Stratégie et dans le Plan d'action.</p>
<p>Plan de convergence de la COMIFAC pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale</p> <p>Période : 2015-2025</p> <p>Chef de file national : Ministre des eaux, forêts, chasse et pêche</p>	<p>Pour chaque État membre, ce plan vise la gestion durable et concertée des ressources forestières pour le bien-être de la population, la protection de la diversité biologique et la sauvegarde de l'environnement mondial. Les axes prioritaires retenus par la République centrafricaine sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'harmonisation des politiques forestières et environnementales ; • la gestion et la valorisation durable des ressources forestières ; • la protection et l'exploitation durable de la diversité biologique ; • la lutte contre les effets du changement climatique et de la désertification ; • le développement socio-économique et la participation multi-acteurs ; • le financement durable de la protection. <p>Ces axes sont intégrés dans la politique forestière nationale et devront être pris en compte dans la poursuite de l'intégration de l'adaptation dans le secteur forestier.</p>
<p>Programme de mesures du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de la Commission internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha (en cours d'actualisation)</p> <p>Période : 2016-2020</p> <p>Chef de file pour la sous-région : Conseil des ministres des pays membres de la CICOS</p> <p>Chef de file national : Ministère du transport et de l'aviation civile</p>	<p>Dans le cadre de ce programme, un état des lieux a été conduit en juin 2015 selon une approche participative. Ses conclusions mettent en avant le risque climatique pour certains usages notamment la navigation. Cet état des lieux a été suivi par la formulation et l'adoption d'une Vision Partagée du développement du secteur de l'eau dans le bassin à l'horizon 2035. Le Programme comprend une trentaine de mesures à réaliser dans la période 2016-2020. Le processus du PNA de la République centrafricaine et le PNA plus complet devront prendre en compte la version réactualisée de ce programme, notamment en ce qui concerne les priorités d'adaptation.</p>

3.5.2. Intégration de l'adaptation dans le processus budgétaire

Le processus budgétaire en République centrafricaine inclut les étapes suivantes :

FIGURE 5 : CYCLE DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Bien que toutes ces étapes soient importantes, les étapes 2 et 3 sont particulièrement propices à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le processus budgétaire puisqu'elles constituent des étapes clés dans la préparation du budget. En outre, deux fonds fiduciaires nationaux existent en lien avec les problématiques environnementales. Tous deux pourraient être pertinents afin de canaliser des sources de financement extérieures, liées au changement climatique, et de favoriser l'intégration des projets et programmes d'adaptation dans les stratégies nationales de développement.

Le Fonds national de l'environnement (FNE). Le FNE est créé en 2007. C'est une structure placée sous tutelle du Département de l'environnement et du développement durable. En l'état actuel, le FNE ne dispose pas de ligne budgétaire pour appuyer les efforts d'adaptation.

Le Fonds de développement forestier (FDF). Le FDF est créé en 1993. Il dispose, à travers les taxes forestières, d'une ligne budgétaire pour soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique, principalement les activités de reboisement.

3.5.3. Insuffisances constatées et recommandations

La faible intégration de l'adaptation dans le processus de planification du développement et de budgétisation en République centrafricaine est due à plusieurs facteurs,

notamment des facteurs systémiques tels que le manque de capacité institutionnelle et technique et le manque de coordination intersectorielle. À cela s'ajoute une faible sensibilisation des institutions au changement climatique et en particulier à l'adaptation au changement climatique, ce qui crée un problème d'appropriation et de mise en application des concepts et outils afférents.

On constate également une insuffisance dans l'allocation des ressources financières. Les décisions relatives aux investissements publics ne tiennent pas compte ni des risques climatiques et de la vulnérabilité au climat, ni de leur répartition géographique. Ainsi, la plupart des actions d'adaptation au changement climatique définies dans les Plans d'action nationaux et sectoriels déjà élaborés n'ont pas été mises en œuvre par manque de moyens financiers. De plus, le FNE et le FDF ne sont pas aujourd'hui en mesure de jouer le rôle de fonds climatiques nationaux. Le FNE ne dispose pas de ligne budgétaire pour appuyer les efforts d'adaptation et le FDF manque de financements pour pouvoir soutenir les organisations de la société civile dans les activités de reboisement. Cette situation semble être liée d'une part aux faibles capacités des intervenants pour élaborer des projets éligibles et négocier des financements dans le cadre des mécanismes existants, et d'autre part, à la capacité budgétaire limitée de l'État.

Par voie de conséquence, on constate également un faible niveau d'intégration de l'adaptation dans le pro-

cessus de planification local. Outre les freins rencontrés au niveau national, les principaux obstacles à l'intégration dans les communes sont :

- le déficit de connaissances et de données appropriées au niveau des communes ;
- le manque de possibilités offertes aux communes d'échanger leurs expériences ;
- l'absence de cadre global de coordination avec les autres autorités administratives compétentes (sous-préfectures, préfectures, régions, gouvernement).

Enfin, l'implication des organisations non gouvernementales reste limitée en raison de leur faible niveau de communication et d'échanges avec les instances nationales, ainsi que de leur faible capacité opérationnelle et technique.

Les recommandations suivantes sont faites pour répondre aux besoins et combler les lacunes en vue de renforcer l'intégration de l'adaptation :

RECOMMANDATIONS POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION :

À TRÈS COURT TERME (D'ICI À 1 AN)

- Utilisation du PNA initial et de la CDN révisée une fois disponible pour faciliter la prise en compte de l'adaptation au changement climatique lors de la réactualisation de la RCPCA et de l'élaboration du plan de relance en réponse à la crise COVID-19. À ce titre, des représentants de la coordination climat doivent être impliqués dans les travaux liés à la réactualisation et à l'élaboration de ces documents.
- Utiliser également le PNA initial pour faciliter la prise en compte de l'adaptation dans toutes les politiques, plans et programmes en cours d'élaboration ou d'actualisation, y compris :
 - le Projet de Loi d'orientation agricole en République centrafricaine ;
 - la Politique agricole nationale ;
 - les normes et directives au niveau de l'hydraulique ;
 - la Politique nationale de la santé ;
 - le Plan stratégique national de la météorologie ;
 - la Stratégie nationale de Réduction des risques de catastrophe (RRC) et le plan d'action ;
 - le Programme de mesures du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de la Commission internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha.
- S'assurer que les programmes et projets structurants définis dans les documents stratégiques, notamment dans le RCPCA, le plan de réponse à la COVID-19 ou encore la stratégie nationale de développement durable, soient mis en œuvre en tenant compte des informations disponibles sur l'incidence climatique et l'adaptation, notamment les informations contenues dans le PNA initial et dans la Troisième communication nationale.
- Analyser les liens entre la planification, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation (S&E) de l'adaptation aux niveaux national, régional et local et faire des recommandations pour renforcer la coordination à tous les niveaux.

À COURT ET MOYEN TERMES (D'ICI À 2-5 ANS)

- Intégration du risque climatique dans tous les processus de prise de décision et de planification en République centrafricaine ;
- Renforcement des capacités de toutes les parties prenantes gouvernementales nationales et locales (voir section 4.3) pour une meilleure connaissance des enjeux liés à l'adaptation et une meilleure maîtrise des instruments de planification ;
- Mise en place de points focaux sur le changement climatique au sein de chaque ministère concerné ;
- Mise en place des comités préfectoraux et régionaux de gestion des activités liées à l'adaptation au changement climatique et mise en place de cellules d'information locales ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur l'adaptation à tous les niveaux administratifs et pour toutes les parties prenantes ;
- Sensibilisation des décideurs politiques ;
- Renforcement des capacités opérationnelles, techniques, financières et structurelles des organisations non gouvernementales parties prenantes de l'adaptation (voir tableau 2, section 4.3), et facilitation de leur implication dans la prise de décision ;
- Conduite d'une Revue des dépenses publiques (RDP) ;
- Évaluation des écarts de financement et du coût des priorités d'adaptation ;
- Amélioration de l'accès au financement.

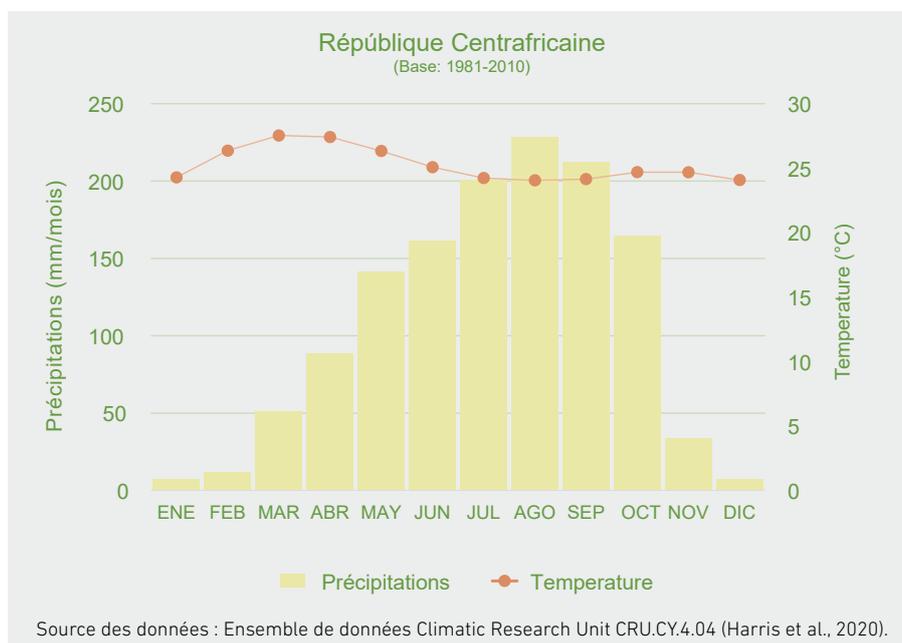
CHAPITRE 4 BASES SCIENTIFIQUES DU CLIMAT

4.1. OBSERVATIONS

Le climat centrafricain est influencé par trois centres d'action permanents de haute pression, l'anticyclone des Açores, localisé dans le Nord-Ouest de l'océan Atlantique, l'anticyclone de Sainte-Hélène, situé dans le sud-ouest de l'océan Atlantique, et l'anticyclone de Libye, semi-permanent, au nord-est de l'Afrique. Il existe globalement deux saisons caractérisées par la position du Front intertropical (FIT) qui marque le contact entre les masses d'air venant des deux anticyclones : c'est la saison sèche quand souffle l'harmattan, vent du nord-est, et la saison des pluies quand vient la mousson du sud-ouest. La RCA connaît trois types de climats :

1. un climat guinéen, forestier ou équatorial, très humide au sud et au sud-ouest, le long de la frontière entre les deux Congo, avec une pluviométrie de 1700 mm par an et une courte saison sèche ;
2. un climat intertropical au centre, avec une pluviométrie moyenne de 1570 mm par an, une saison humide de mai à octobre ou novembre ;
3. un climat de type sahélo-saharien au nord, caractérisé par de rares précipitations et une longue saison sèche qui s'étale du mois d'octobre au mois d'avril.

FIGURE 6 : PRÉCIPITATIONS MENSUELLES NORMALES (BARRES, MM/MOIS) ET TEMPÉRATURE (LIGNE, °C) POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (1981-2010)



Température. Les températures annuelles moyennes varient peu entre les régions et se situent autour de 26 °C, mais les variations saisonnières sont plus importantes dans le Nord. La température moyenne mensuelle varie à Birao de 23 °C en janvier à 30 °C en avril, et à Bangassou de 24 °C en décembre à 27 °C en mars.⁴³ Bien que les données thermiques ne

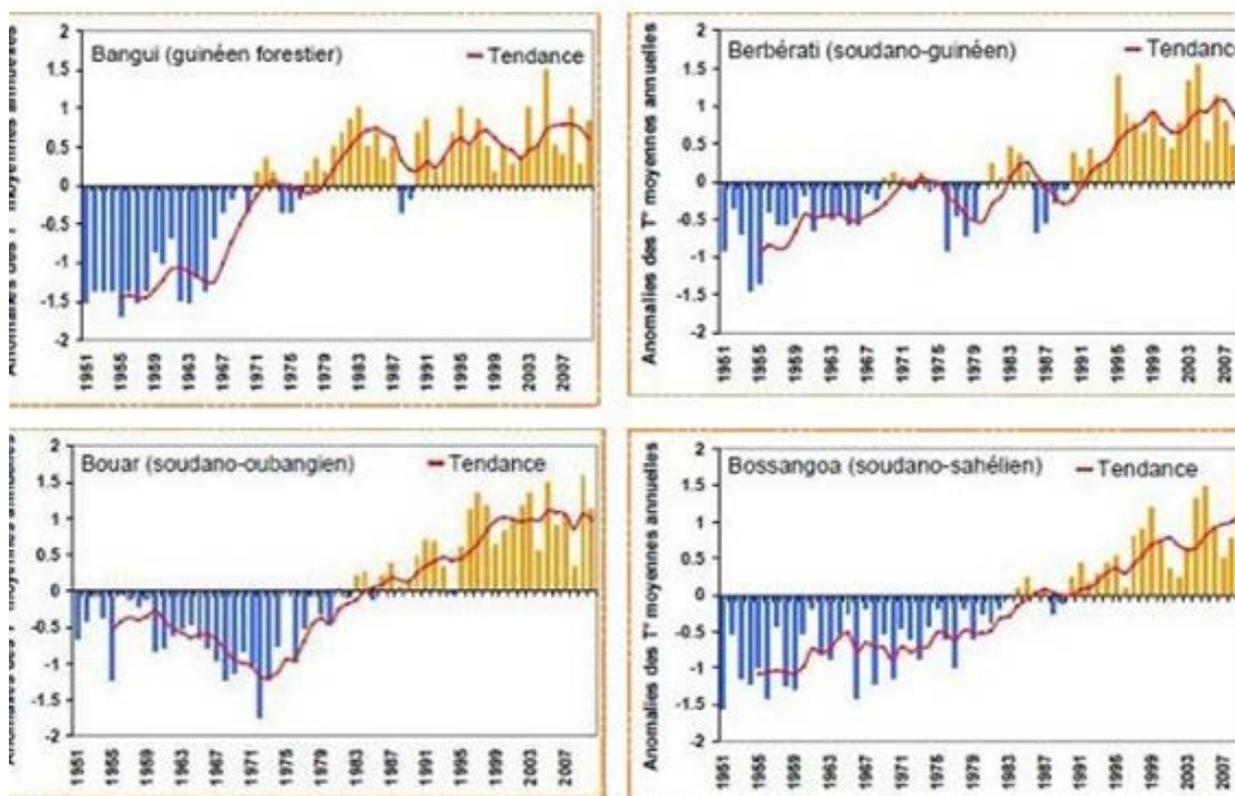
présentent pas de longues séries (plus de 100 ans) sur le territoire centrafricain, la température enregistrée est en hausse régulière à partir de la fin des années 1980 (Figure 7). Cette croissance demeure exponentielle, précisément au sud où les données enregistrées sont disponibles jusqu'en 2017. La température moyenne annuelle a ainsi augmenté

43 GERICS (Centre de service climatique Allemagne), 2015.

de 0,95 °C à l'ouest de la République centrafricaine entre 1981 et 2010.⁴⁴ Le taux d'augmentation moyen entre 1981 et 2010 par rapport à la période 1951-1980 est d'environ 0,33 °C par décennie.⁴⁵ Ce taux d'augmentation est plus rapide dans le domaine soudanien (Bozoum et Bossangoa), avec 0,39 °C par

décennie, que dans le domaine guinéen (Berbérati et Bambari), avec 0,27 °C par décennie.⁴⁶ La température annuelle moyenne a augmenté de manière significative à un rythme de +0,35 °C par décennie au cours des 30 dernières années.⁴⁷

FIGURE 7 : ANOMALIES ET TENDANCES DES TEMPÉRATURES MOYENNES DANS QUELQUES STATIONS EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



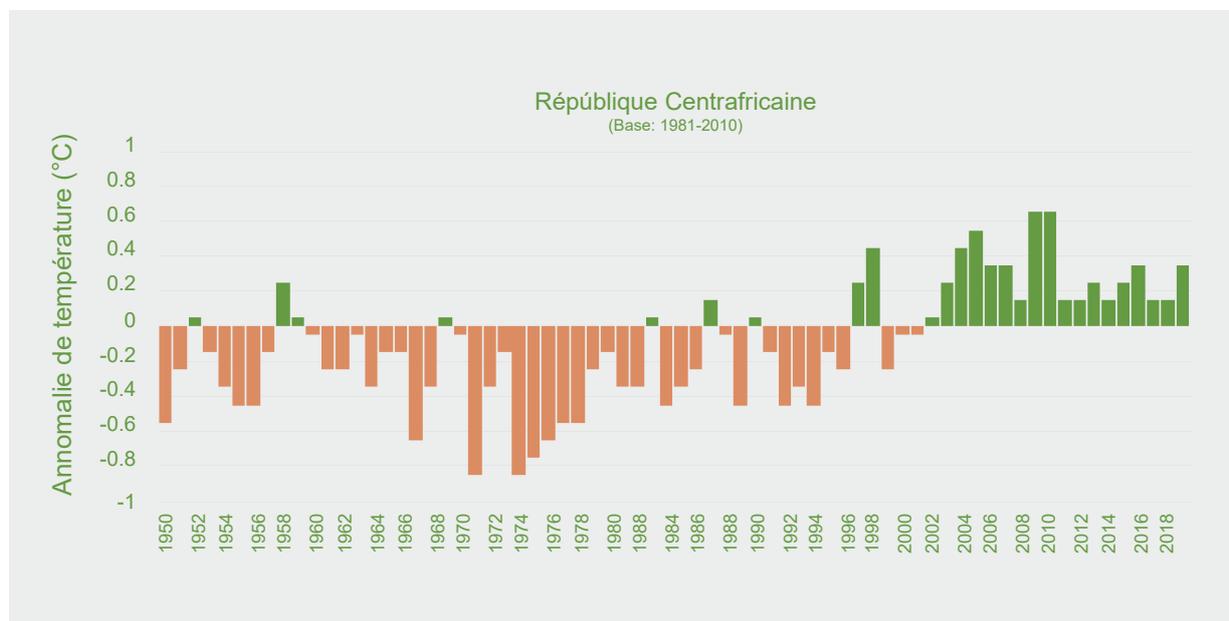
Source : DOUKPOLO Bertrand, Thèse « Changements climatiques et productions agricoles dans l'Ouest de la République centrafricaine », 2014.

La température moyenne enregistrée en République centrafricaine a été supérieure à la normale au cours des dernières décennies (figures 8 et 9). Les données de température au niveau national, dérivées de l'ensemble de données CRU. CY.4.04 (Harris et al., 2020) mettent en évidence un réchauffement global par rapport aux périodes de base 1961-1990 et 1981-2010. Ce réchauffement est

plus évident lorsque les anomalies sont calculées en utilisant la période 1961-1990 comme période de base, avec des anomalies de température positives en constante augmentation depuis la seconde moitié des années 1990. D'autre part, lorsque les anomalies sont calculées en utilisant la période de base 1981-2010, un réchauffement constant est observé au moins pendant les deux dernières décennies.

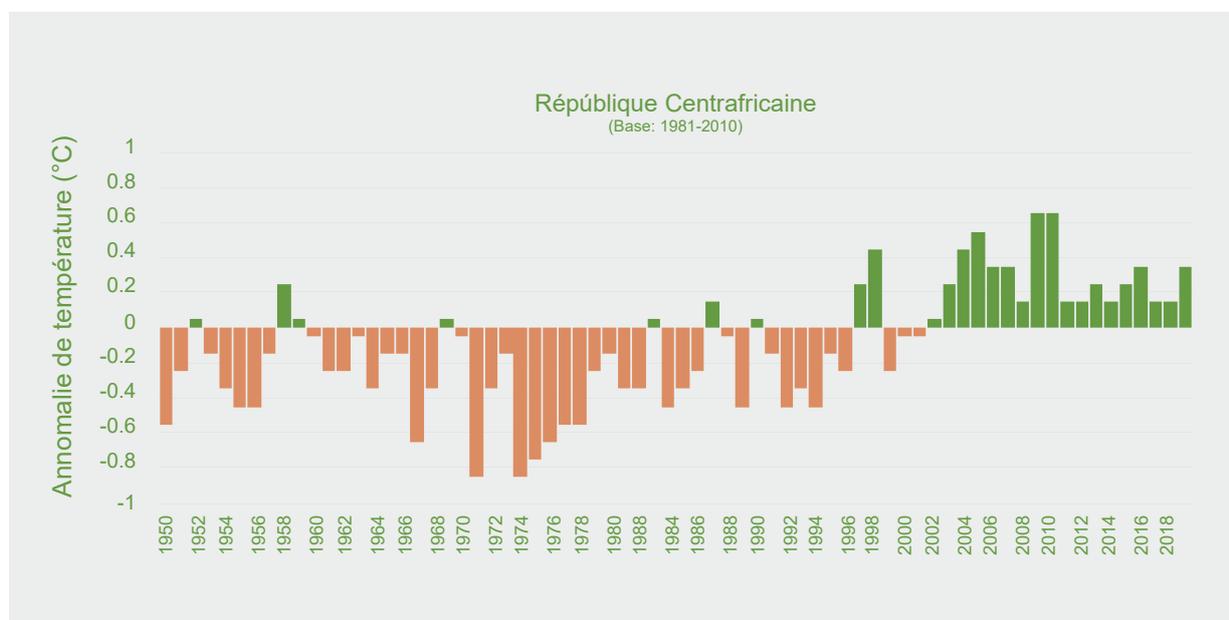
44 Bertrand DOUKPOLO, Thèse « Changements climatiques et productions agricoles dans l'Ouest de la République centrafricaine », 2014.
 45 Id.
 46 Id.
 47 GERICS, 2019, et version préliminaire de la TCN, 2020.

FIGURE 8 : ANOMALIES ANNUELLES DE TEMPÉRATURE (°C) POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (1950-2019) PAR RAPPORT À LA MOYENNE 1961-1990



Source: Calcul basé sur l'ensemble de données CRU.CY.4.04 de la Climatic Research Unit (Harris et al., 2020).

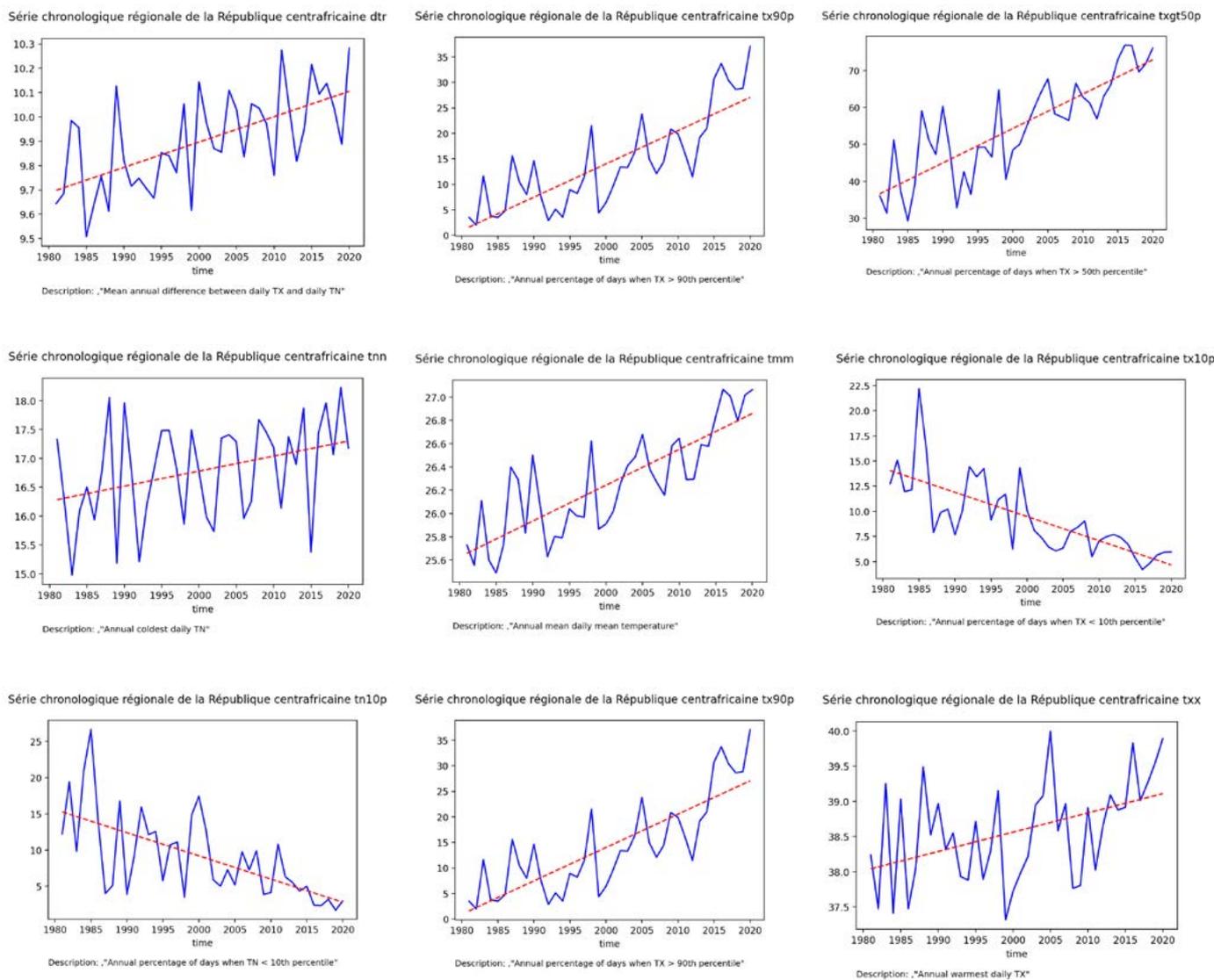
FIGURE 9 : ANOMALIES ANNUELLES DE TEMPÉRATURE (°C) POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (1950-2019) PAR RAPPORT À LA MOYENNE 1981-2010



Source: calcul basé sur l'ensemble de données de la Climatic Research Unit CRU.CY.4.04 (Harris et al., 2020).

FIGURE 10 : SÉRIE TEMPORELLE RÉGIONALE DES INDICES CLIMATIQUES POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE 1981-2019 PAR RAPPORT À LA MOYENNE 1981-2010

De gauche à droite : (a) DTR (+) ; (b) Tn10p (-) ; (c) Tx10p (-) ; (d) Txgt50p (+) ; (e) Tn90p (+) ; (f) Tx90p (+) ; (g) Tmm (+) ; (h) Tnn (+) ; (i) Txx (+) ; où (+/-) indiquent des tendances (positives/négatives).



Source : Vázquez-Aguirre et al., 2021.

Le manque de données d'observations climatiques en République centrafricaine est un problème majeur. Par conséquent, d'autres sources d'information, telles que les réanalyses météorologiques, ont été utilisées pour avoir un aperçu des variations historiques de température (plus précisément, la version la plus récente de la réanalyse européenne ERA5 ; C3S, 2017). Ainsi, en appliquant Climpact (Alexander et Herold, 2015) à 812 points de grille de température quotidienne ERA5 sur la République centrafricaine, des indices de changement climatique et des indices climatiques sectoriels ont été estimés (Vazquez-Aguirre et al., 2021) afin de dépeindre comment le changement climatique est observé en termes de température au niveau du pays. Voir figure 8 des indices climatiques.

Les indices régionaux de température pour la période s'étalant de 1981 à 2020 (par rapport à la période de base 1981-2010), montrent des tendances à la baisse de la fréquence des nuits et des jours froids (tn10p, tx10p, respectivement) tandis que des tendances à la hausse sont trouvées pour la fréquence des nuits chaudes (tn90p), des jours chauds (tx90p), la fraction de jours avec une température supérieure à la moyenne (txgt50p), et les températures minimales (Tmin), températures maximales (Tmax), et températures moyennes (Tmoy).

Variation des pluies. La durée de la saison des pluies varie de plus de 300 jours dans le Sud, à environ 125 jours dans le Nord-Est. Les précipitations annuelles moyennes varient entre 800 mm dans la région semi-aride (Biraou) et 1700 mm dans le Sud (Bangassou).⁴⁸ L'indice des saisons pluviométriques détermine cinq grandes zones climatiques en République centrafricaine :

- La zone guinéenne forestière caractérisée par 9 mois de saison des pluies. Le total des précipitations est presque partout supérieur à

1600 mm. C'est le domaine de la grande forêt ;

- La zone soudano-oubanguienne occupe une bande étroite entre Bossembélé et Baboua, un peu large vers Bambari et Yalinga. On y trouve des forêts semi-humides moins denses ;
- La zone soudano-guinéenne borde exactement l'espace précédent. Elle est caractérisée par 6 mois de saisons des pluies, 3 mois d'intersaison et 3 mois de saison sèche ;
- La zone soudano-sahélienne, qui s'étend de Paoua à Ouadda-Djallé, est caractérisée par 5 mois de saison des pluies, 2 mois d'intersaison et 5 mois de saison sèche. L'humidité relative connaît un régime plus contrasté et l'ensoleillement annuel est sensiblement plus important. C'est le domaine de la savane ;
- La zone sahélienne d'indice 4-2-6, autour de Biraou, appartient au grand ensemble du Centre-Tchad où la saison sèche est plus longue que la saison pluvieuse (4 mois de saison des pluies, 2 mois d'intersaison et 6 mois de saison sèche). Dans cette zone, les pluies peuvent être inférieures à 700 mm/an.

Les années 1980 ont été marquées par une récession pluviométrique qui reste gravée dans les statistiques climatiques de l'Afrique centrale et de l'Ouest. En revanche, depuis la fin des années 1990, le territoire centrafricain est sujet à une légère augmentation de la hauteur de pluie (figure 11). Elle est caractéristique du mois de novembre. Il faut toutefois noter qu'il y a aussi des années déficitaires par rapport à la moyenne (ex. en 2012 à Bangui, 1196,9 mm pour une moyenne de 1481,87). Les contrastes régionaux n'ont pas pu être déterminés faute de données par zones climatiques.⁴⁹ En ce qui concerne les précipitations annuelles totales, une augmentation moyenne à importante et statistiquement significative de +8 % a été observée au cours des 30 dernières années.⁵⁰

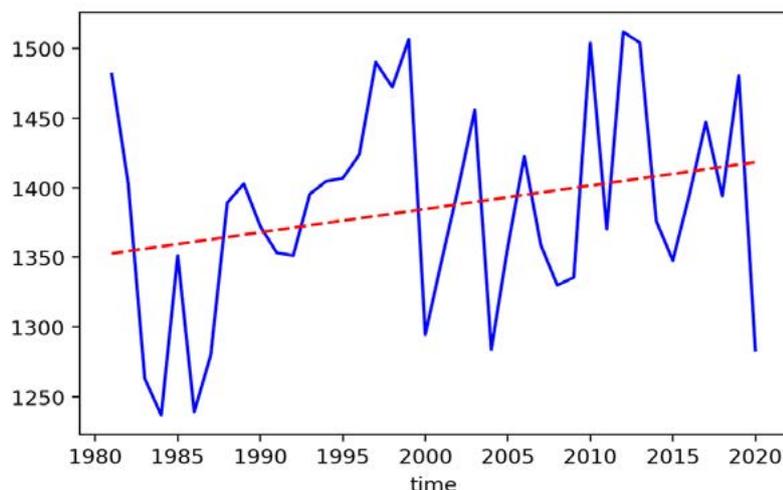
48 GERICS, 2015.

49 Version préliminaire de la Troisième communication nationale, 2020.

50 GERICS, 2015.

FIGURE 11 : SÉRIE CHRONOLOGIQUE RÉGIONALE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : PRCPTOT 1980-2020

Série chronologique régionale de la République centrafricaine prcptot



Source : Données du CHIRPS.

Aléas climatiques extrêmes. Tout le territoire national est exposé aux aléas climatiques extrêmes que sont la sécheresse et les pluies diluviennes suivies d'inondations.

Les pluies diluviennes, les inondations et les sécheresses affectent le territoire centrafricain.⁵¹ À Bangui, les dégâts des inondations de 2009 s'élevaient pour les dommages à 2,8 milliards de FCFA (USD 6 millions) et pour les pertes à 1,2 milliard de FCFA (USD 2,6 millions). Elles ont laissé 14 500 personnes sans abri. Selon le PNUD 2009, les pertes et dommages annuels moyens que provoquent les inondations récurrentes sont estimés à 3,1 milliards de FCFA (USD 7 millions). En 2017, les feux de brousse, les vents violents et les inondations ont fait 417 victimes pour 100 000 habitants, sans compter les dégâts matériels considérables.⁵² Les inondations de 2018 ont fait des centaines de victimes à Bangui et à Baoro, 500 personnes se sont retrouvées sans abri à la suite des pluies diluviennes de mai 2018. En 2019, le pays a eu à affronter les plus sévères inondations qu'il ait connues en 10 ans, associées au déplacement de plus de 20 000 personnes.⁵³

4.2. CLIMAT FUTUR

Comme l'indique le sixième rapport d'évaluation du GIEC (AR6), les projections dans le cadre de scénarios moyens (RCP 4,5) annoncent que de vastes régions d'Afrique dépasseront 2 °C de réchauffement par rapport à la **température** annuelle moyenne de la fin du XXe siècle au cours des deux dernières décennies de ce siècle.

Sur le territoire centrafricain, les changements climatiques se traduiront, d'ici 2050, par une augmentation des températures comprise entre +1,31 °C et +2,11 °C selon le scénario RCP 4,5. Cette hausse serait de 0,56 °C par décennie. Le réchauffement sera inégal (+2 °C à l'ouest, +2,11 °C au nord-ouest et +1 °C au sud du pays) avec un gradient d'augmentation sud nord. Les mois de novembre, de décembre et de janvier deviendront de plus en plus chauds (+1,93 °C en moyenne) dans la partie sud et ouest du pays. Tandis qu'au nord-ouest, c'est le mois de juin qui sera le plus chaud (+2,45 °C).⁵⁴ Pour la fin du siècle, un réchauffement de l'ordre de +1,7 à +4,2 °C (par rapport à la période de référence de 1971 à 2000) est probable. En outre, une forte augmentation de la durée des vagues de chaleur, ainsi qu'une forte diminution de la durée des périodes les plus fraîches, sont prévues.⁵⁵

51 République centrafricaine. CDN, 2015.

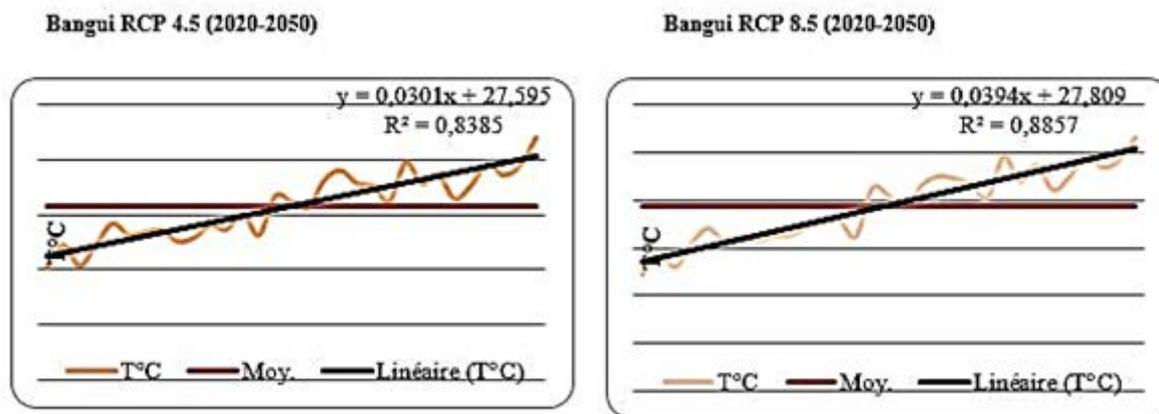
52 Gouvernement de la République centrafricaine, « Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD », 2019.

53 Organisation internationale pour les migrations (OIM), « Rapport d'évaluation rapide-inondations », 2019.

54 HAENSLER et al 2013, tiré de la version préliminaire de la Troisième communication nationale, 2020.

55 GERICS, 2015.

FIGURE 12 : TENDANCE DE LA MOYENNE ANNUELLE DE LA TEMPÉRATURE À L'HORIZON 2020-2051 À BANGUI, SELON LES SCÉNARIOS RCP 4,5 ET RCP 8,5



Source: HAENSLER *et al* 2013 tiré du draft de la Troisième Communication Nationale 2020

Pour l'avenir, la majorité des modèles climatiques prévoient une légère tendance à l'augmentation des précipitations totales annuelles. Pour la fin du siècle, une variation des précipitations totales annuelles de l'ordre de 0 à +12 % (par rapport à la période de référence de 1971 à 2000) est probable. En outre, les projections suggèrent une légère tendance à l'augmentation de l'intensité des fortes précipitations et une forte tendance à l'augmentation de la fréquence des fortes précipitations, ainsi qu'une légère tendance à la diminution de la durée des périodes de sécheresse de longue durée. En ce qui concerne le bilan hydrique climatique, deux études montrent que

l'augmentation des précipitations n'entraîne pas une augmentation du débit des cours d'eau, mais l'augmentation de l'évapotranspiration entraîne une diminution du débit des cours d'eau.⁵⁶

Malgré la grande incertitude dans l'estimation de la hauteur des pluies futures, des options d'adaptation peuvent être définies en fonction de la tendance climatique projetée.⁵⁷ Les informations relatives aux prévisions climatiques sont transmises aux sectoriels et au grand public à travers les ateliers nationaux de prévision saisonnière climatique.

Tableau 5 : Résumé des projections du climat futur pour une période de 30 ans centrée autour de 2085 et combinée pour tous les scénarios

Température	La fourchette probable des changements prévus de la température moyenne annuelle est de +1,7 à +4,2 °C d'ici 2085, et la fourchette très probable est de +1,1 à +5,6 °C. L'indice de confiance dans ces chiffres est moyen. Le changement de la température moyenne annuelle peut être considéré comme moyennement fort. La fourchette probable de variation prévue de la température maximale est de +1,7 à +4,4 °C d'ici 2085 et celle de la température minimale de +1,7 à +4,8 °C.
Vague de chaleur	La fourchette probable des changements prévus dans la durée des vagues de chaleur de longue durée est de +7 à +81 jours d'ici 2085, et la fourchette très probable est de +4 à +127 jours. L'indice de confiance dans ces chiffres est moyen. La modification de la durée des vagues de chaleur de longue durée peut être considérée comme forte.
Précipitations	La fourchette probable de variation des précipitations annuelles totales est de 0 à +12 % d'ici 2085, et la fourchette très probable est de -4 à +19 %, seules quelques projections faisant état d'une diminution. Les changements prévus dans la quantité de précipitations ne montrent pas de tendance claire pour la plus grande partie de l'année. Ce n'est que pour les mois secs de novembre et décembre qu'une tendance à l'augmentation des précipitations est prévue par la plupart des simulations du modèle. La fourchette probable des changements pour novembre et décembre est de +9 % à +135 %. L'indice de confiance dans ces chiffres est moyen. L'évolution des précipitations totales annuelles peut être considérée comme faible.

56 Aich *et al.*, 2014, et Tshimanga et Hughes, 2012.

57 Version préliminaire de la TCN, 2020.

Période de sécheresse	La fourchette probable des changements prévus dans la durée des périodes de sécheresse prolongées est de -11 à 0 jour d'ici 2085, et la fourchette très probable est de -16 à +2 jours, seules quelques projections faisant état d'une augmentation. L'indice de confiance dans ces chiffres est faible. La modification de la durée des périodes de sécheresse de longue durée peut être considérée comme faible.
Pluies abondantes	La fourchette probable des changements prévus dans l'intensité des fortes pluies est de 0 à +19 % d'ici 2085, et la fourchette très probable est de -3 à +37 %, seules quelques projections montrant une diminution. L'indice de confiance dans ces chiffres est faible. La variation de l'intensité des fortes pluies peut être considérée comme faible. La fourchette probable de variation de la fréquence des fortes pluies est de +5 à +66 % d'ici 2085.
Évaporation	La fourchette probable de variation prévue de l'évaporation réelle moyenne annuelle est de +2 à +7 % d'ici 2085, et la fourchette très probable est de -1 à +9 %, seules quelques projections montrant une diminution. L'indice de confiance dans ces chiffres est moyen. L'évolution de l'évaporation réelle moyenne annuelle peut être considérée comme faible.
Vitesse du vent	La fourchette probable des changements prévus de la vitesse moyenne annuelle du vent est de -1 à +12 % d'ici 2085, et la fourchette très probable est de -4 à +19 %, la plupart des projections indiquant une augmentation. L'indice de confiance dans ces chiffres est moyen. L'évolution de la vitesse moyenne annuelle du vent peut être considérée comme faible.
Rayonnement solaire	La fourchette probable de variation prévue de l'irradiation solaire moyenne annuelle est de -11 à +47 kWh/m ² /an d'ici 2085, et la fourchette très probable est de -52 à +74 kWh/m ² /an, la plupart des projections indiquant une augmentation. L'indice de confiance dans ces chiffres est moyen. L'évolution de l'irradiation solaire moyenne annuelle peut être considérée comme faible.

Source : Centre de service climatique Allemagne (GERICS)

Les séries temporelles d'observations du système climatique en République centrafricaine sont proposées en annexe 4.

4.3. PRODUCTION ET DIFFUSION D'INFORMATIONS CLIMATIQUES : INSUFFISANCES CONSTATÉES ET RECOMMANDATIONS

La Direction générale de la météorologie en charge de fournir des services climatiques éprouve des difficultés à remplir sa mission.

La couverture spatiale des stations synoptiques météorologiques est très faible : seules 3 stations sur 14 sont opérationnelles, soit 21 % pour une superficie de 623 000 km². Ce qui est en deçà des normes édictées par l'Organisation météorologique mondiale (OMM). En outre, les stations agro-météorologiques, hydrométriques et postes pluviométriques sont quasiment détruits depuis les multiples événements politico-militaires. Par ailleurs, le reste des équipements météorologiques est en état de vétusté. Compte tenu de l'insuffisance de ces installations, les données disponibles ne sont pas suffisantes pour évaluer les incidences et les facteurs de vulnérabilité, et de ce fait, pour fournir des prévisions qui reflètent la vulnérabilité des personnes, des moyens de subsistance et des biens au regard des facteurs hydrométéorologiques.

La République centrafricaine est un État membre de la

Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) et, à ce titre, fait partie d'un réseau d'échange d'informations hydrologiques. Toutefois, les quelques données existantes dans le domaine sont soit des données anciennes, soit des données relevées ponctuellement à l'occasion de la réalisation de forages ou de puits. De plus, on constate un chevauchement des compétences entre structures de l'État en matière de connaissance et de suivi des ressources en eau et un manque de ressources financières pour assurer la maintenance et le renouvellement des outils de suivi des ressources en eau (stations hydrométriques, piézomètres, etc.). En conséquence, les conditions de gisement et de circulation des eaux souterraines, ainsi que leur place dans la dynamique hydrologique globale du pays, sont mal connues. La République centrafricaine est également membre de la Commission du lac Tchad dont la surface a diminué de 90 % depuis les années 1970, en partie à cause des variabilités et des changements climatiques. Bien que les mêmes lacunes que pour la CICOS soient constatées, il est à noter que l'OMM et le Partenariat mondial pour l'eau ont développé un projet régional en collaboration avec la Commission du lac Tchad, et financé par le Fonds d'adaptation, afin de relancer les activités de surveillance d'Hydromet du bassin du lac Tchad pour améliorer la gestion de l'eau et mettre en place un système d'alerte précoce.

On note aussi une absence de système d'alerte précoce multidangers qui permettrait de mieux relier

les facteurs météorologiques et hydrologiques aux incidences spécifiques aux secteurs, afin de favoriser l'élaboration de réponses adaptées.

Les incertitudes des prévisions sont certes aussi liées au manque de données récentes et d'équipement, mais le véritable frein est d'abord la pénurie de personnel qualifié en météorologie dans les centres de recherche, les centres de météorologie et à l'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES), sans compter un manque de logiciels appropriés.

En conséquence, le système national d'observation n'est pas conforme aux systèmes mondiaux d'observation, d'information et de gestion des données clima-

tiques de l'OMM, à savoir au Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS), au Système d'information de l'OMM (SIO), ni aux spécifications du Système de gestion des données climatiques (CDMS) [Climate Data Management System].

L'offre de services de prévision d'impact, de planification d'urgence et d'alerte est, de ce fait, faible. Il existe toutefois un comité national multipartite dont fait partie la Direction générale de la météorologie, qui coordonne la réduction des risques de catastrophe.

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des principales caractéristiques des services hydro-climatiques en République centrafricaine, en soulignant les points forts et les lacunes existantes.

Tableau 6 : Aperçu des résultats de l'évaluation de la gouvernance et des capacités des services météorologiques et hydrologiques de la République centrafricaine

GOVERNANCE ET POLITIQUE	
Le service hydro-climatique est mandaté pour fournir des services climatiques	oui
Le Service météorologique et hydrologique national (SMHN) dispose d'une unité consacrée aux activités liées au climat	oui
Le SMHN est la seule autorité à fournir des services climatiques	oui
Le pays a établi un cadre national pour les services climatiques	non
Le Comité national multi-acteurs coordonne la réduction des risques de catastrophe	oui
Le SMHN adhère au comité national de coordination des activités de réduction des risques de catastrophe	oui
LES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE FOURNITURE DE SERVICES CLIMATIQUES	
Une Division des services d'alerte précoce multidangers (MHEWS) ⁵⁸ est en place dans le pays	non
Des informations accessibles, exploitables et pertinentes sont disponibles au niveau national concernant les risques de catastrophe	oui
Des informations sur les dangers, l'exposition et la vulnérabilité sont utilisées pour la planification et l'alerte en cas d'urgence	non
Des services de prévision et d'alerte axés sur les impacts au sein du SMHN	oui
Des systèmes de surveillance et de prévision des risques multiples existent	non

Source: Base de données des profils de pays de l'OMM (2020), disponible au public.

58 Division des services d'alerte précoce multidangers [Multi-hazard Early Warning Service Division] (MHEWS).

RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS CLIMATIQUES :

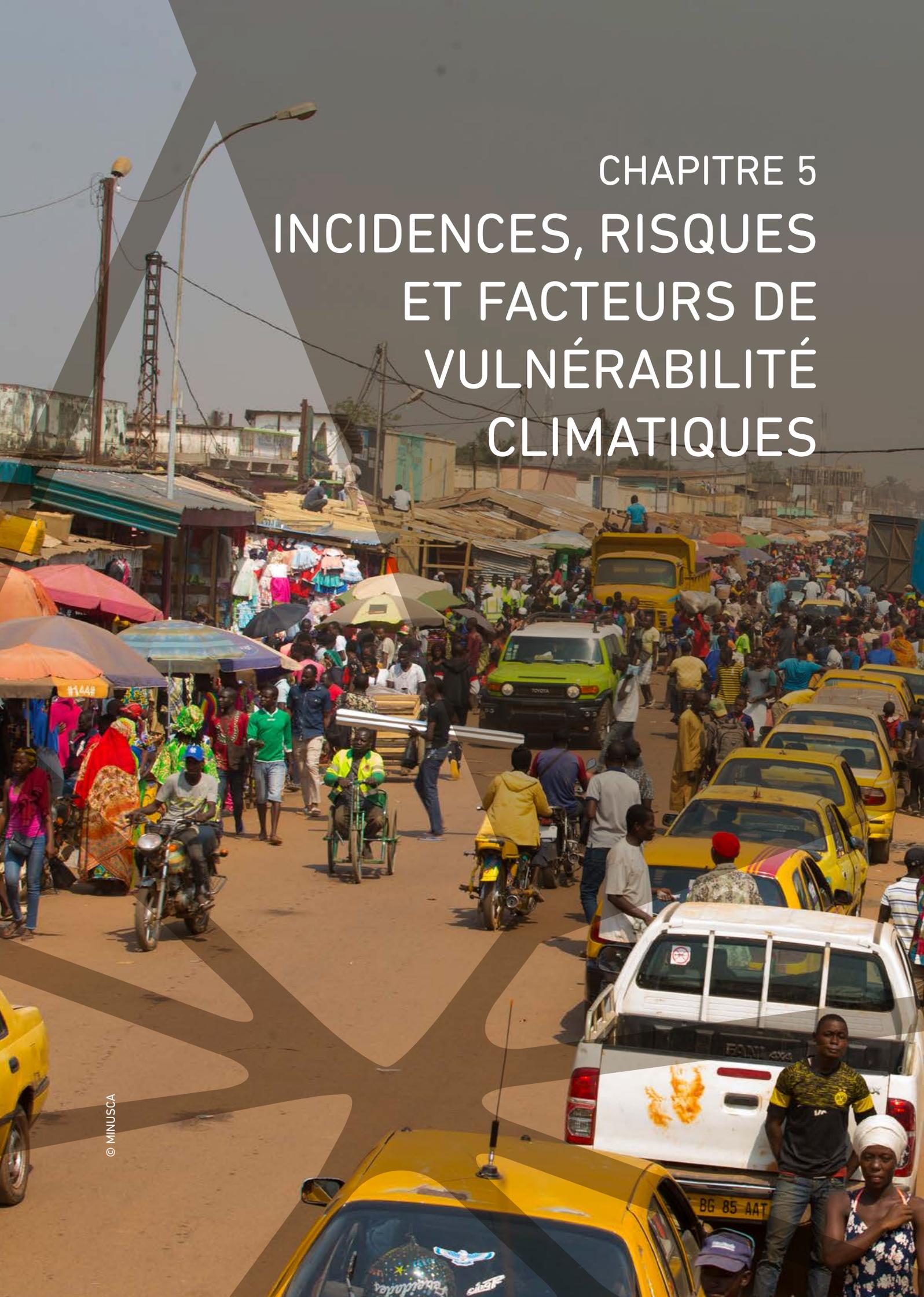
Réhabilitation des 11 stations synoptiques, des 16 stations agro-météorologiques et des 100 postes pluviométriques ; acquisition et installation de 40 stations synoptiques ; acquisition et installation de 60 stations agro-météorologiques ; acquisition et installation de 1000 postes pluviométriques ; acquisition et installation 60 stations hydrométriques ;

Renforcement du système d'échange des données, y compris au niveau sous-régional ;

Numérisation des documents pertinents pour la sauvegarde des données, y compris les formulaires d'observation papier, des microfiches et microfilms, des documents métadonnées d'observation tels que les rapports d'étalonnage des instruments et des manuels techniques tels que les plans et sections de localisation ;

- Mise en place d'un cadre national d'orientation du système de recueil et de traitement de données et d'informations hydrométéorologiques et d'un protocole d'échange des données hydrométéorologique ;
- Établissement d'un système de surveillance de la qualité de l'eau (SQE) qui permettra de connaître : (a) les conditions de qualité de l'eau dans les cours d'eau, les rivières, les eaux souterraines et les systèmes aquatiques nationaux ; (b) la manière dont ces conditions varient aux niveaux local, régional et national ; (c) l'évolution : des conditions dans le temps ; de la manière dont les caractéristiques naturelles et les activités humaines affectent ces conditions ; des endroits où ces effets sont les plus prononcés ;
- Au niveau sous-régional, signature du protocole d'échange et de partage des données hydrométéorologiques qui est déjà élaboré et qui est en attente de l'adhésion des États parties prenantes de la CICOS ; suivi de la mise en œuvre du projet de l'OMM, du Partenariat mondial pour l'eau et de la Commission du lac Tchad portant sur l'intégration de la gestion des ressources en eau et le système d'alerte précoce pour la résilience au changement climatique dans le bassin du lac Tchad ;
- Mise en place d'un système d'alerte précoce multidangers dans le pays pour traduire les risques météorologiques et hydrologiques en impacts spécifiques aux secteurs et aux lieux et élaboration de réponses pour atténuer ces impacts ;
- Utiliser les ateliers nationaux de prévision saisonnière climatique comme plateforme pour aborder également les tendances climatiques de long terme ;
- Développement et mise en œuvre d'une politique des carrières dans l'hydrométéorologie pour pallier la pénurie de cadres et de personnel qualifié et compétent ;
- Poursuite des efforts de vulgarisation des informations climatiques, y compris la finalisation et la mise en œuvre du plan de communication ;
- Appui technique et financier au Comité national multipartite qui coordonne la réduction des risques de catastrophe ;
- Inventaire et application des savoirs et pratiques traditionnels pertinents pour l'adaptation ;
- Mise à disposition des fonds budgétisés pour rendre opérationnels (fonctionnement et investissement) les services hydrométéorologiques, et mobilisation de ressources financières complémentaires auprès des bailleurs de fonds.

CHAPITRE 5 INCIDENCES, RISQUES ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUES



5.1. MÉTHODOLOGIE GUIDANT L'ÉVALUATION DES IMPACTS, DES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ ET DES RISQUES

Les informations sur les risques et vulnérabilités sont le résultat des études et travaux menés dans le cadre de la préparation de la Troisième communication nationale (TCN). La TCN fournit des informations sur sept secteurs prioritaires (agriculture et sécurité alimentaire, ressources en eau et assainissement, énergie, santé, forêt et infrastructure et habitat) et adopte la méthodologie suivante :⁵⁹

- Une synthèse bibliographique a permis de se rendre compte de leurs contextes biophysiques, socio-économiques ainsi que de la pertinence des autres documents de politiques liés aux changements climatiques ;
- Les données de température et de pluviométrie à l'échelle mensuelle, observées sur les périodes 1951-2010 (Berberati et Birao) et 1951-2017 (Bangui), ont été soumises aux analyses statistiques (variabilité et tendance) ;
- Les scénarios climatiques RCP 4,5 et RCP 8,5 ont été sélectionnés et mis en forme. La période de projet défini est 2020-2050 et la période de référence 1990-2015 ;
- Des entretiens avec des personnes ressources et des groupes de réflexion, via la méthode

d'Analyse de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation au changement climatique (CVCA), organisés dans les préfectures de la Mambéré Kadéï, de la Lobaye, de l'Ombella M'poko et de la Kémo, ont recueilli les avis sur les manifestations des changements climatiques, leurs impacts sur l'agriculture, l'élevage, la foresterie et les stratégies développées par les communautés. La plateforme GDRNE de la société civile et les différents ministères des secteurs concernés ont également été consultés ;

- La hiérarchisation et classification des niveaux de vulnérabilité.

5.2. APERÇU DES RISQUES ET VULNÉRABILITÉ

Soixante-quinze pour cent de la population centrafricaine est affectée par le changement climatique.⁶⁰ La troisième communication nationale, en cours de finalisation, met en avant la vulnérabilité au changement climatique de secteurs de développement clés, vulnérabilité exacerbée par les défis de développement et la faible capacité d'adaptation de ces secteurs. Les secteurs concernés sont les suivants : agriculture et sécurité alimentaire, ressource en eau et assainissement, forêts, énergie, infrastructure et habitats (voir tableau ci-dessous).

Tableau 7 : Niveau de vulnérabilité des secteurs étudiés

Secteurs	Sensibilité au changement climatique	Exposition au changement climatique	Capacité d'adaptation	Niveau de Vulnérabilité
Agriculture et sécurité alimentaire	Forte	Forte	Faible	Fort
Ressources en eau et assainissement	Forte	Forte	Faible	Fort
Forêts	Moyenne à forte	Forte	Faible	Moyen à fort
Énergie	Moyenne à forte	Moyenne	Faible	Moyen à fort
Infrastructures et habitats	Forte	Forte	Faible	Fort

Source : Troisième communication nationale (version préliminaire avancée, 2020).

59 Id.

60 Gouvernement de la République centrafricaine, Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD, 2019.

Tableau 8 : Principaux aléas et risques climatiques répertoriés en République centrafricaine

Aléas	Incidence/impacts	Risques
Mauvaise répartition pluviométrique	<ul style="list-style-type: none"> Appauvrissement de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des rendements Reconversion des travailleurs Baisse du pouvoir d'achat Exode rural
Sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation des terres Appauvrissement de la biodiversité Perte en eau de surface Perte des cultures et baisse des productions Incendies des champs et des produits Dénudation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des rendements agricoles Mort du cheptel Baisse des revenus Exode rural Famine Maladies Changement dans les habitudes alimentaires Perturbation des calendriers agricoles et de développement des cultures
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> Inondation des zones des cultures Pourrissements des plantes à tubercules, racines (manioc, taro, igname) et plantain Érosion et perte de terres cultivables Appauvrissement de la biodiversité Crue ; inondation et lessivage des terres arables des champs Humidité élevée de l'air et du sol Perturbation des calendriers culturaux et cycles végétatifs 	<ul style="list-style-type: none"> Maladies hydriques Déplacement des populations Pertes en vies humaines Déplacement des cultures sur des zones peu fertiles Développement de certains vecteurs pathogènes des cultures Perte ou baisse des produits de cueillette
Érosion hydrique et éolienne	<ul style="list-style-type: none"> Destruction des infrastructures (routes, ponts et autres équipements) 	<ul style="list-style-type: none"> Déplacement des populations Pertes en vies humaines Recul de l'économie nationale
Températures extrêmes	<ul style="list-style-type: none"> Appauvrissement de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Recrudescence des maladies
Vents forts	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation des sols Appauvrissement de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Famine, incendies Pressions anthropiques sur les sols Litiges et conflits sociaux
Décalage des saisons	<ul style="list-style-type: none"> Appauvrissement de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Coût de production élevé Baisse des revenus Baisse du pouvoir d'achat Exode rural Famine (prolongation de la période de soudure) Migrations saisonnières des travailleurs agricoles Modification des habitudes culturelles
Les feux de brousse	<ul style="list-style-type: none"> Incendies des réserves et des zones de cultures Incendies de forêts Appauvrissement de la biodiversité agricole Dégradation des terres 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction ou perte des réserves alimentaires
Les affaissements des sols	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation de la qualité de la terre Perte de la fertilité du sol 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des ressources disponibles pour les habitants Répercussions sévères sur l'alimentation des populations

Source : Deuxième communication nationale (2013)

5.3. VULNÉRABILITÉ DES SECTEURS AGRICOLES

5.3.1. Agriculture

L'agriculture demeure le secteur le plus important de l'économie centrafricaine, avec une contribution d'environ 50 % au produit intérieur brut (PIB) et l'emploi de près de 75 % de la population active. Elle constitue la base de la subsistance des populations centrafricaines.

La République centrafricaine dispose de ressources naturelles abondantes au regard des conditions agro-écologiques globalement favorables à l'agriculture et à l'élevage. Ce potentiel est principalement caractérisé par des terres arables faiblement exploitées, soit 15 millions d'hectares, dont environ 5 % seulement sont mis en culture chaque année. La République centrafricaine bénéficie également d'une superficie totale de pâturage et de parcours estimée à 16 millions d'hectares, dont 9 millions seulement sont exploités, par un cheptel de 3,7 millions de têtes de bovins (SNC).

Dépendant fortement de la pluviométrie pour l'approvisionnement en eau des cultures, l'agriculture est sensible aux changements climatiques, et en particulier aux phénomènes extrêmes. Les poches de sécheresse surviennent selon les années entre les mois de mai et d'avril et surgissent quelquefois durant la saison pluvieuse. Les excès pluviométriques caractérisés par une régularité des pluies sur plusieurs jours consécutifs se manifestent pendant la période de récolte et de séchage entre juin et septembre. On observe aussi un prolongement de la saison pluvieuse est le décalage des jours de pluie sur les mois de novembre et décembre qui sont des mois secs.⁶¹ Ces aléas climatiques, reconnus par les communautés de base, impactent négativement le rendement et la production de l'agriculture (tableau 7). La culture la plus affectée est le maïs, où la perte est totale si une poche de sécheresse/sécheresse agricole se manifeste. La plupart des travaux réalisés en République centrafricaine indiquent en général une baisse de production des denrées alimentaires telles que le sorgho, la maïs, le mil et l'arachide en rapport avec le réchauffement du climat. Par ailleurs, la baisse du niveau des eaux dans les deux bassins hydrographiques (Chari-Logone et Congo) a affecté

qualitativement et quantitativement la production halieutique. Cette baisse s'aggraverait si la tendance actuelle demeure.

5.3.2. Élevage, y compris transhumance

L'élevage bovin représente 12,7 pour cent du PIB.⁶² Plusieurs types de mouvements transhumants traversent la République centrafricaine : la transhumance interne, qui concerne environ 250 000 éleveurs, principalement d'ethnie peule et mbarara, et la transhumance transfrontalière, qui s'observe en saison sèche lors du déplacement des bœufs tchadiens ou soudanais dans le pays, à la recherche de pâturages. Ces éleveurs arrivent sur le territoire centrafricain entre mi-novembre et mi-janvier, et repartent entre fin avril et mi-juin. La crise militaro-politique que traverse la République centrafricaine depuis 2013 a particulièrement touché le secteur de l'élevage transhumant, avec des conséquences négatives sur le système de production et de commercialisation.⁶³ En outre, la forte variabilité climatique des dernières décennies et l'intensification des événements extrêmes enregistrés ont dégradé un peu plus ce secteur en détériorant encore davantage la santé animale et les moyens de subsistance des éleveurs, ainsi qu'en accroissant les conflits entre éleveurs et agriculteurs. En dépit de cette situation, avec environ 16 millions d'hectares de pâturage, largement sous exploités, presque autant de terres cultivables et un réseau hydrographique dense et présent sur tout le territoire national, la RCA constitue une zone clé pour la survie du bétail en Afrique centrale.

5.4. VULNÉRABILITÉ DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les effets conjugués du changement climatique et des facteurs anthropiques, particulièrement dans les régions du nord et du nord-est, contribuent à une réduction du potentiel en eau disponible, et menacent la pérennité des usages liés à l'eau avec : (i) une augmentation de la demande en eau de tous les secteurs (alimentation en eau potable, agriculture, industrie, biodiversité), notamment en rapport avec les effets de la température et des vents ; (ii) une stimulation des phénomènes d'évaporation des eaux de surface ; (iii) une accélération des phénomènes de latéritisation/lessivage des sols et, par voie de conséquence,

61 Version préliminaire de la TCN, 2020.

62 République centrafricaine, CDN, 2015.

63 FAO, 2019.

le comblement par ensablement/envasement des lits des cours d'eau et des lacs d'eau de surface ; (iv) une réduction des apports en eau (ruissellement et infiltration) qui contribue fortement à l'aggravation du stress hydrique ; (v) une multiplication des occurrences d'inondations par la réduction des capacités de stockages des réservoirs tampons que sont les lits des lacs et des cours d'eau ; (vi) une pollution des ressources en eau par les vents et par le biais des ruissellements, notamment lors des inondations. L'agriculture et le secteur eau étant étroitement liés, ils représentent les secteurs les plus durement touchés par les changements climatiques, et donc plus vulnérables (Politique nationale de l'eau, 2020).

Les principales formes de vulnérabilité possibles en cas de brusques changements climatiques à effets néfastes dépendent de la zone climatique liée à la nature des événements pluviométriques extrêmes dans les zones concernées. Ainsi les zones à pluviométrie extrême (zone guinéenne-forestière et zone sahélo-soudanaise) seraient plus affectées par les changements climatiques que la zone intermédiaire soudano-guinéenne.

La question éminemment importante des ressources en eau, sur le plan qualitatif et quantitatif, de sa disponibilité et des perspectives en la matière, se trouve à l'intersection de trois problématiques majeures : (i) le climat et ses spécificités en rapport avec la position géographique de la Centrafrique en Afrique centrale ; (ii) le changement climatique dont tout indique l'ampleur des répercussions qu'il aura pour la Centrafrique ; (iii) les usages et impacts des activités et établissements humains pour qui l'eau est une ressource indispensable, mais dont les activités sont sources de dégradations de ce capital naturel.

5.4.1. Eau pluviale

L'essentiel des ressources en eau de la RCA provient des pluies qui sont les seules eaux météoriques que reçoit le pays. Les pluies engendrent le ruissellement et la recharge des nappes souterraines. La pluviométrie en RCA est caractérisée par une mauvaise répartition spatiale qui caractérise les trois grands types de climat. La pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 800 mm au nord-est du pays et 1800 mm au sud-ouest. Sur la base d'une pluviométrie

moyenne annuelle de 1200 mm pour l'ensemble du pays, le pays reçoit un volume de précipitations s'élevant à 746,4 milliards de m³ d'eau.

5.4.2. Eau de surface

Les ressources en eau de surface sont évaluées à 141 km³/an. La pluie est la principale source d'alimentation en eau des rivières centrafricaines. Les observations actuelles témoignent d'un déficit hydrologique des affluents du fleuve Congo depuis les années 1970. Sur l'Oubangui par exemple, les débits décennaux ont subi une réduction de 19 %, passant de 3615 m³/s à 2935 m³/s. Cependant, des études de vulnérabilité menées sur le bassin du Congo et ses affluents indiquent que les bassins hydrographiques centrafricains du bassin du Congo connaîtront en moyenne, dès le milieu du siècle, une augmentation du ruissellement (TAZEBE et al, 2013).⁶⁴ L'augmentation de débit des cours d'eau dans les années à venir pourrait conduire à des inondations.

Des études similaires ne sont pas disponibles pour les bassins hydrographiques du nord du pays, mais il est constaté que la pluviométrie sur l'ensemble de la région est affectée par la baisse de la pluie depuis 1967, suivie d'un déficit hydrologique important, de l'ordre 47 % du volume écoulé de l'Aouk comparé à la période humide de 1953-1977.⁶⁵ Cela perturbe le rythme des échanges via la voie navigable, et par voie de conséquence, impacte négativement l'économie nationale.

En outre, dans les provinces du Sud, il existe un risque d'eutrophisation des cours d'eau en raison de la prolifération des plantes flottantes (jacinthes d'eau).

5.4.3. Eaux souterraines

Les eaux souterraines renouvelables sont évaluées à 56 km³/an. Dans les régions septentrionales, une diminution de la durée de la saison des pluies, associée à une diminution de la pluviométrie, va entraîner une baisse générale du niveau des nappes phréatiques.⁶⁶

5.4.4. Assainissement

La situation en matière d'assainissement est critique sur l'ensemble du pays. En effet, le taux de couverture

64 D'ici à 2050, le ruissellement des bassins hydrographiques centrafricains appartenant au bassin du Congo devrait augmenter de 27 % pour le scénario A2, et de 10 % pour le scénario B1. Le modèle climatique ECHAM5 prévoit, vers la fin du siècle, des augmentations de débit, avec un pic de 73 % pour le scénario A2. Le modèle IPSL, quant à lui, indique une augmentation allant jusqu'à 18 %.

65 KEMBE, M et GAPIA, M., 2017.

66 Version préliminaire de la TCN, 2020.

nationale est estimé à moins de 11,1 % en 2010, bien que l'assainissement se situe au centre des préoccupations du gouvernement. La gestion de ces déchets solides incombe généralement aux municipalités qui travaillent en partenariat avec les ministères concernés et certaines organisations non gouvernementales, tant internationales (ACTED, Croix-Rouge, etc.) que nationales. Cependant, elle demeure médiocre faute d'organisation adéquate et surtout de financements, excepté dans le cas de la ville de Bangui, qui bénéficie du Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et des services urbains (PURISU), financé par la Banque mondiale. Dans les provinces de la République centrafricaine, il n'existe aucun système approprié de gestion des déchets solides. En d'autres termes, les deux tiers de la population (63 %) n'ont pas accès à un lieu d'aisances adéquat.⁶⁷ Plus d'un quart de la population (27 %) n'utilise aucun type de toilettes mentionnées ci-dessus, et pratique donc la défécation à l'air libre. En zone rurale, la majorité des membres des ménages n'ont pas de toilettes et pratiquent, le plus souvent, la défécation à l'air libre (39 %), contre 6 % des ménages en milieu urbain.⁶⁸ Les inondations accrues par le changement climatique peuvent rendre encore plus difficile l'accès aux rares équipements sanitaires disponibles, les endommager et augmenter les risques de maladie hydrique du fait des risques de contact avec des eaux contaminées par des agents pathogènes.

5.5. VULNÉRABILITÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ

Le climat tropical chaud et humide de l'Afrique centrale, et de la République centrafricaine en particulier, a causé le développement de plusieurs maladies et vecteurs. Ces vecteurs et ces maladies se sont acclimatés aux écologies antérieures. Une mutation climatique pourrait enclencher une migration des aires pathologiques intra et extra territoriales, entraînant une mutation des vecteurs ou des agents pathogènes pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. Cela aboutira au déplacement des aires pathogènes, au renforcement ou à l'affaiblissement des vecteurs ou des agents pathogènes, à l'apparition de nouvelles pathologies, au développement de résistances et à la recrudescence des épidémies.⁶⁹

5.6. VULNÉRABILITÉ DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

La République centrafricaine dispose de ressources énergétiques importantes. Les sources d'énergie les plus utilisées en République centrafricaine sont : la biomasse (bois de chauffe, bois de feu), les produits pétroliers (pétrole, gasoil, gaz) et l'électricité. Pour l'heure, l'analyse des impacts a été plus ou moins faite, mais les mesures d'adaptation ne sont pas clairement présentées.⁷⁰ L'évaluation du degré de sensibilité et de vulnérabilité des sous-secteurs énergétiques de la RCA a été réalisée à l'aide de scénarios probables d'un accroissement de température et d'une variation de pluviométrie. Cette évaluation a également tenu compte de la perception des changements climatiques par les populations. Le tableau ci-dessous résume les impacts du changement climatique sur chaque sous-secteur.

67 Version préliminaire de la TCN, 2020.

68 Version préliminaire de la TCN, 2020.

69 République centrafricaine, Deuxième communication nationale, 2020.

70 République centrafricaine, Projet de Troisième communication nationale, 2020.

Tableau 9 : Impacts du changement climatique sur les ressources énergétiques et risques afférents

Source d'énergie	Impacts	Risques	Premières mesures d'adaptation
Hausse de la température/sécheresse aiguë			
Bois de feu	Assèchement excessif du bois, d'où une combustion rapide et une probabilité plus grande de feux de brousse	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du risque d'accidents grave Perte et dommages humains, ainsi que pertes et dommages portant sur le bâti et les infrastructures 	Utilisation de gros bûchers pour le feu et de foyers améliorés
Charbon de bois	Production accrue du charbon de bois	Coupe anarchique du bois pour la production du charbon	Promotion des foyers améliorés
Hydroélectricité	<ul style="list-style-type: none"> Exposition de la population riveraine aux irradiations électromagnétiques cancérigènes Baisse de production 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de maladies Fréquence élevée de délestage 	Sensibilisation de la population riveraine au danger de s'approcher des installations électriques le long de l'axe Boali-Bangui
Produits pétroliers	<ul style="list-style-type: none"> Évaporation de produits pétroliers Plus grande probabilité d'incendies 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du risque d'accidents graves Pertes et dommages humains, pertes et dommages portant sur le bâti et les infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de mesures de protection contre les incendies Sensibilisation de la population
Hausse de la pluviométrie			
Bois de feu	<ul style="list-style-type: none"> Mauvaise combustion de produits ligneux Inondation de formations végétales et forestières 	<ul style="list-style-type: none"> Pénurie de bois de feu et hausse du prix sur le marché Destruction de l'habitat des animaux Stress humain 	Utilisation importante du carburant fossile comme alternative
Charbon de bois	<ul style="list-style-type: none"> Mauvaise carbonisation du bois Augmentation des émissions de CO2 Réduction des possibilités d'accès au charbon de bois de bonne qualité 	Aggravation de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation réduite du charbon de bois Promotion des foyers améliorés
Hydroélectricité	<ul style="list-style-type: none"> Destruction des composantes du réseau électrique par les orages Coupure de courant (délestage) Électrocution 	Risque d'accident grave, y compris augmentation du nombre de victimes d'électrocution	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des installations électriques aux abords des routes Sensibilisation
Produits pétroliers	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation du réseau routier Faible ravitaillement Pénurie de carburant 	Hausse du prix dans certaines localités du pays et aggravation de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des bois de chauffe et du charbon pour la cuisson Réduction de l'utilisation des machines et des véhicules
Baisse de la pluviométrie			
Bois de feu	Aucune	Aucune	Aucune
Charbon de bois	Aucune	Aucune	Aucune
Hydroélectricité	<ul style="list-style-type: none"> Baisse du niveau d'eau (étiage) Baisse de production électrique par le central de Boali 	Baisse de la productivité	<ul style="list-style-type: none"> Délestage, usage de panneaux solaires, des convertisseurs d'énergie Bonne pratique d'efficacité énergétique
Énergies fossiles	Aucune	Aucune	Aucune

Source : projet de Troisième communication nationale, version 2020.

5.7. VULNÉRABILITÉ DES SECTEURS DE LA FORESTIERIE, DES ÉCOSYSTÈMES ET DE LA PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

La forêt occupe une place importante dans l'économie centrafricaine. Malgré les efforts importants de reboisement, les changements climatiques auront des impacts négatifs sur les ressources forestières. Les forêts qui couvrent le territoire de la République centrafricaine jouent un rôle majeur dans l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, en agissant comme un puits de carbone. L'indice de performance environnementale (IPE) de la RCA pour 2016 est de 43,4 sur 100, ce qui place le pays au 168^e rang sur 180 pays évalués. Ce score reflète un degré élevé de vulnérabilité écologique et une capacité limitée d'investissement dans les infrastructures environnementales, le contrôle efficace de la pollution et la gestion de l'environnement. La faune sera encore plus touchée par le changement climatique, qui modifie la répartition des espèces et les habitats, d'où l'importance primordiale de la préservation de cet écosystème. À ce titre, les populations de grands singes et d'éléphants de forêt sont menacées.

5.8. VULNÉRABILITÉ DU SECTEUR INFRASTRUCTURE ET HABITAT

En République centrafricaine, comme dans les autres pays du monde, les infrastructures routières et l'habitat humain, de par leurs caractéristiques, subissent l'influence de la variation saisonnière du climat et des changements climatiques. Les routes non revêtues et les pistes rurales par exemple, sont quasiment impraticables en saison pluvieuse (juillet, août, septembre et octobre) à cause de leur dégradation par les eaux de ruissellement. Cette situation rend difficile, voire impossible (cas du Nord et de l'Est du pays), l'accès à certaines localités du pays par véhicule routier, alors que ce dernier constitue le premier moyen de transport du pays. En outre, chaque année, des écroulements de maisons d'habitation sont enregistrés suite aux inondations des quartiers spontanés situés dans les lits majeurs des cours d'eau. Ce sont les maisons simples ou améliorées qui sont malheureusement les plus répandues en République centrafricaine. La saison sèche peut entraîner, dans les villages, des incendies de case.

La flambée des prix des denrées alimentaires dans les centres urbains, due à une baisse de l'approvisionnement et à l'envolée des prix des produits manufacturés dans les villages enclavés, en est la conséquence. En milieu urbain, le réseau de voirie de

desserte est poussiéreux en saison sèche et boueux en saison des pluies, ce qui entrave la mobilité et facilite la propagation de maladies. La vulnérabilité des infrastructures routières et de l'habitat au changement climatique sera aggravée en fonction de la nature du sol de chaque région, de la topographie des sites, du mode d'occupation de l'espace et de la mauvaise gestion des ouvrages d'art.

Une évaluation plus précise de l'impact du changement climatique sur les infrastructures routières et l'habitat humain est une étape clé pour mieux définir et appréhender les risques afférents et améliorer les réponses apportées.

5.9. INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER L'ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA VULNÉRABILITÉ

L'évaluation des risques et de la vulnérabilité des secteurs prioritaires présente des limitations. Elle est superficielle, voire non-existante, pour les secteurs de la foresterie et de la santé, et non-existante pour les populations vulnérables (peuples autochtones, populations déplacées, jeunes et personnes handicapées). À ce jour, il n'existe par ailleurs aucune analyse genre permettant de mieux comprendre la vulnérabilité différenciée des hommes et des femmes. Ces limitations sont, de fait, des lacunes constatées dans la production et la diffusion des informations climatiques (voir section 4.3), et se conjuguent à d'autres facteurs aggravants tels que :

- le manque de coordination intersectorielle ;
- l'insuffisance de documents scientifiques ;
- l'insuffisance/le manque de données à l'échelle fine. Par exemple, il existe peu de données détaillées sur la qualité de sol et une insuffisance de statistiques agricoles (superficie, rendement, etc.) par spécialisation et par zones agroclimatiques. Ainsi, il est difficile de savoir, en l'état actuel des connaissances, quel impact une augmentation de 2 °C de la température aura sur le manioc, le maïs et l'arachide dans chacune de nos zones agroclimatiques ;
- l'absence d'informations sur les impacts passés et futurs ;
- l'absence d'un système de contrôle de la qualité destiné à s'assurer que les évaluations de vulnérabilité et risques respectent des normes de qualité ;
- la faible vulgarisation des actions et des résultats ;
- la faiblesse de la vulgarisation, de l'application

et du suivi des textes. Par exemple, la connaissance et l'application de la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), relative aux peuples indigènes et tribaux, est faible ;

- la connaissance limitée des ministères sectoriels en matière de changement climatique ;
- le manque de ressources financières et humaines pour mener des évaluations des risques et de la vulnérabilité approfondies, pour tous les secteurs prioritaires et pour les populations vulnérables.

En outre, dans le cadre de l'élaboration de ce PNA initial, les informations sur le climat ont été complétées par l'OMM, mais les études de vulnérabilité n'ont pas été actualisées. Il y aura donc besoin de réactualiser ces études dans le cadre de la préparation du deuxième PNA.

RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA COUVERTURE DES ÉTUDES DE RISQUES ET DE VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- Mise en place d'un système de partage d'informations sur les changements climatiques et vulgarisation des informations sur le changement climatique en plusieurs langues, y compris le sango et les autres langues autochtones ;
- Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de l'adaptation au changement climatique, y compris pour le suivi de la mise en œuvre des textes juridiques, des politiques, des plans et des programmes ;
- Mise en place de méthodologies, y compris participatives, pour évaluer les risques et la vulnérabilité au changement climatique des secteurs et des populations les plus vulnérables ;
- Étude des risques et de la vulnérabilité réactualisée pour les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, de la santé et de l'énergie ;
- Étude des risques et de la vulnérabilité complémentaire pour les secteurs de la foresterie et des écosystèmes, de la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, et des infrastructures et de l'habitat ;
- Analyse genre pour les secteurs et populations les plus vulnérables ;
- Analyse des coûts du changement climatique dans tous les secteurs ;
- Renforcement des capacités du personnel des ministères sectoriels sur les questions liées aux changements climatiques ;
- Mise en place d'un programme d'appui aux populations vulnérables pour faire face au changement climatique, y compris à travers le renforcement des capacités du Ministère des affaires sociales, d'autres organismes publics, des acteurs de la société civile et des organismes privés ;
- Mobilisation des ressources pour l'évaluation des risques et des vulnérabilités des secteurs.

A close-up photograph of a woman in traditional African attire, including a colorful headwrap and a white beaded necklace. She is smiling and looking to the left. In the background, other people are visible, including a woman in a red and yellow patterned top. The image is overlaid with a semi-transparent dark grey shape that contains the chapter title.

CHAPITRE 6 PRIORITÉS D'ADAPTATION ET MISE EN ŒUVRE

Ce chapitre présente un ensemble de priorités d'adaptation à court et moyen termes qui, une fois mises en œuvre, contribueront à renforcer la résilience au changement climatique de la République centrafricaine.

6.1. AXES OPÉRATIONNELS

Toutes les priorités recensées s'inscrivent dans le droit fil de la vision de la République centrafricaine sur le changement climatique et de l'objectif du processus du PNA. Ces priorités sont également alignées sur un ou plusieurs des huit axes opérationnels définis dans le Plan stratégique et opérationnel sur le changement climatique. Ces axes opérationnels sont les suivants :

1. Mettre en place une gouvernance qui anticipe le changement climatique ;
2. Sensibiliser le public, éduquer, former et renforcer les capacités en matière de changement climatique ;
3. Promouvoir l'intégration des concepts de changement climatique dans tous les documents politiques nationaux et les stratégies sectorielles de planification du développement ;
4. Renforcer les mesures d'adaptation aux effets du changement climatique ;
5. Promouvoir des actions visant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre ;
6. Prévenir et gérer les risques et les catastrophes naturelles ;
7. Renforcer la recherche pour le développement, l'extension et le transfert de technologies, et la production d'informations et de données appropriées ;
8. Promouvoir et renforcer la coopération sous-régionale et internationale.

6.2. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE POUR DÉFINIR ET SÉLECTIONNER LES PRIORITÉS

Le travail de définition et de sélection des priorités d'adaptation contenues dans ce document s'est fait en six étapes :

- Étape 1. Définition des priorités à court et moyen termes (à mettre en œuvre dans les 2 à 5 prochaines années), découlant des lacunes et

recommandations recensées aux chapitres 3, 4 et 5.

- Étape 2. Définition des priorités à court et moyen termes recensées dans la Troisième communication nationale, la première génération de la CDN, le Programme pays de la RCA au FVC, les politiques, programmes et plans ayant intégré l'adaptation. Celles-ci sont ciblées sur les secteurs agriculture/élevage, ressources en eau et éducation.
- Étape 3. Liste répertoriant toutes les priorités recensées.
- Étape 4. Au cours de l'atelier de consultation d'avril 2021, examen de la liste des priorités, suivi du regroupement de celles qui apparaissent à deux endroits et qui sont similaires les unes aux autres. Ensuite, regroupement en projets ou programmes de toutes les priorités connexes qui peuvent être entreprises ensemble ou en séquence.
- Étape 5. Toujours durant l'atelier, pré-validation des priorités et début de définition des composantes de chaque programme/projets.
- Étape 6. Validation de toutes les priorités durant l'atelier de validation d'août 2021.

La plupart des priorités présentées ici devront continuer à être détaillées pour constituer une liste de projets, pouvant être financés. D'autres priorités viendront aussi compléter et/ou réactualiser cette liste au fur et à mesure que le processus du PNA avancera, ce qui permettra, entre autres, à d'autres secteurs et d'autres échelles administratives, de définir leurs priorités d'adaptation.

6.3. PRIORITÉS À COURT TERME : ACTIVITÉS HABILITANTES

La première série de priorités d'adaptation proposée est constituée d'activités habilitantes qui permettront de renforcer la planification de l'adaptation à travers un processus décisionnel optimisé. En mettant en œuvre ces priorités, la République centrafricaine sera mieux équipée pour piloter des programmes et projets d'adaptation d'envergure.

Tableau 10 : Activités habilitantes à mettre en œuvre à court terme (d'ici à 3 ans)

1. Renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle en matière de planification de l'adaptation					
Activités	Agence tête de file	Budget prévisionnel (US dollars)	Calendrier	Source de vérification	Source de financement
Mettre en place des points focaux pour le changement climatique au sein de chaque ministère	Coordination nationale climat		D'ici à 1 an	Liste des points focaux affectés	Publique, nationale
Sur la base des recommandations faites à la section 4.5.3, définir le rôle et la responsabilité des principales parties prenantes et définir les différentes couches de planification aux niveaux national, régional et international à moyen et long terme et faire des recommandations pour améliorer l'intégration horizontale et verticale de l'adaptation	Ministère de l'environnement/ Coordination nationale climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Termes de référence de la Coordination climat renforcé	Requête PNA Readiness n°1 soumise au FVC et en cours d'examen. Sa mise en œuvre s'appuiera sur le cadre de gouvernance amélioré proposé à la section 7.4.
Élaborer des lignes directrices pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation nationales et sectorielles, ainsi qu'au niveau régional et local	Coordination nationale climat/Ministère de l'environnement	À déterminer	À déterminer	Disponibilité du document	À déterminer
Intégrer le PNA initial ou le PNA 2 (s'il est déjà prêt) à la prochaine itération du Plan national de relèvement et de consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA)	Ministère en charge du plan	À déterminer	À déterminer		
Intégrer le PNA initial ou le PNA 2 (s'il est déjà prêt) au futur programme national en matière de développement local	Coordination nationale climat et Ministère en charge de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local	À déterminer	À déterminer		
Intégrer le PNA initial dans les politiques, plans et programmes en cours d'élaboration ou de mise à jour, notamment : <ul style="list-style-type: none"> le Projet de Loi d'orientation agricole en République centrafricaine ; la Politique agricole nationale les Normes et Directives au niveau de l'hydraulique ; la Politique nationale de la santé ; le Plan stratégique national de la météorologie ; la Stratégie nationale de Réduction des risques de catastrophe (RRC) et le plan d'action ; le Programme de mesures du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de la Commission internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha 			D'ici à 1 an		

Mettre en place un programme pilote pour 3 régions visant à : 1) établir des plans d'adaptation/ de résilience au changement climatique au niveau des régions et des municipalités conformément au PNA initial et au PNA suivant ; 2) définir des dispositifs institutionnels de mise en œuvre verticale dans trois régions	Ministère en charge de l'environnement/ CN-Climat ; Ministère du plan et de l'économie, Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local	À déterminer	D'ici à 1 an	Disponibilité des Plans régionaux	À déterminer
En s'appuyant sur la collaboration existante dans le cadre du programme REDD+, promouvoir au niveau sous-régional le partage des connaissances sur l'adaptation au changement climatique des bassins transfrontaliers, en particulier celui de l'Oubangui et de ses affluents et celui du Tchad. Fournir des orientations au Ministère des eaux, Forêts, Chasse et Pêche, ainsi qu'au Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques, pour rendre opérationnelles les activités de partage des connaissances au niveau régional en matière de gestion des cours d'eau	Ministère de l'environnement/ CN-Climat, Ministère des transports, Ministère des affaires étrangères	À déterminer	D'ici à 1 an	Disponibilité d'un cadre d'échange	À déterminer
Établir une boîte à outils pour le gouvernement et les ONG afin d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les programmes de résolution des conflits/consolidation de la paix en se basant sur les meilleures pratiques émergeant dans d'autres contextes	Ministère de l'environnement/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du guide d'intégration des questions d'adaptation dans les projets de développement	À déterminer
En se basant sur les premiers éléments proposés au chapitre 8, développer un cadre de suivi et d'évaluation (S&E) de l'adaptation pour évaluer le processus du PNA et la mise en œuvre du PNA, des actions et investissements d'adaptation afférents	CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Rapport de suivi et évaluation	À déterminer

2. Amélioration des systèmes de gestion des données, des informations et des connaissances pour soutenir les processus de planification de l'adaptation au changement climatique

Activités	Agence tête de file	Budget prévisionnel (US dollars)	Calendrier	Source de vérification	Source de financement
En coordination avec l'OMM, établir un plan visant à aligner les services de surveillance et d'information hydrométéorologiques de la RCA sur les normes et les capacités recommandées par le Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) et les spécifications des systèmes de gestion des données climatiques, en partenariat avec les autres institutions régionales (AMCOMET) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel). Élaborer un plan stratégique pour reconstruire le réseau de surveillance hydrométéorologique et renforcer les capacités scientifiques des services météorologiques	Ministère des transports et de l'aviation civile/ Direction générale de la météorologie	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du plan	OMM
Développer un système technique de suivi des ressources en eau souterraine et de surface	Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques et Ministère des Transports et de l'aviation civile	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité des textes constitutifs et rapports d'activité	À déterminer
Examiner les méthodologies actuelles d'évaluation des risques et de la vulnérabilité utilisées en République centrafricaine, ainsi que les meilleures pratiques d'autres contextes, pour réaliser des évaluations des risques et de la vulnérabilité	Ministère de l'environnement et du développement durable Coordination nationale-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du rapport d'évaluation	À déterminer
Proposer une approche pour l'analyse genre à intégrer dans les méthodologies pour l'évaluation des risques et de la vulnérabilité et les directives pour l'intégration de l'adaptation dans les processus de planification et budgétisation	Ministère de l'environnement et du développement durable/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du document	À déterminer
Concevoir une méthodologie standard pour les évaluations des risques et de la vulnérabilité au niveau des communes et des villages et conduire ces évaluations	Ministère de l'environnement et du développement durable/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du document	À déterminer
Concevoir une méthodologie pour les évaluations de la vulnérabilité des personnes vulnérables (jeunes, personnes handicapées, personnes déplacées) et conduire ces évaluations	Ministère de l'environnement et du développement durable/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du document	À déterminer

Renforcer les études de risque et de vulnérabilité complémentaires pour les secteurs prioritaires suivants : forêts ; gestion des ressources en eau et assainissement ; aménagement du territoire	Ministère de l'environnement et du développement durable/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du document	À déterminer
Renforcer les études de risque et de vulnérabilité complémentaires pour les écosystèmes transfrontaliers, en particulier les bassins versants	Ministère de l'environnement et du développement durable/CNC	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du document	À déterminer
Définir les incidences, risques et facteurs de vulnérabilité selon les cinq zones phyto-géographiques	Ministère de l'environnement et du développement durable/CNC	À déterminer	D'ici à 5 ans	Disponibilité du document	À déterminer
Réaliser l'inventaire des connaissances et pratiques traditionnelles et autochtones pertinentes pour l'adaptation en République centrafricaine	Ministère de la santé et de la population/ Ministère de l'environnement et du développement durable/CNC		D'ici à 3 ans	Disponibilité du document	À déterminer
Intégrer l'adaptation à l'élaboration des plans d'affectation des terres en fonction des vocations (infrastructures routières, agriculture, élevage, forêts, aires protégées ou réserves de faune, espaces urbains, etc.)	Ministère de l'urbanisme, de la ville et de l'habitat	À déterminer	D'ici à 3 ans	Disponibilité du plan	À déterminer
Analyser les scénarios socio-économiques actuels et futurs afin de classer les risques en fonction de leur impact et de leur urgence	Ministère de l'environnement et du développement durable/CN-Climat et Ministère de l'économie, du plan et de la coopération	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du rapport	À déterminer
Concevoir un système d'information climatique centralisé et développer un système de diffusion des résultats des évaluations du risque climatique et de la vulnérabilité auprès des communautés	Ministère de l'environnement et du développement durable/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du rapport	FVC Programme Readiness
Évaluer les besoins et élaborer une stratégie nationale de technologies d'adaptation au changement climatique	Ministère de l'environnement et du développement durable/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du rapport	À déterminer
Élaborer un deuxième PNA s'appuyant sur les études et évaluations indiquées ci-dessus	Ministère de l'environnement et du développement durable/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 3 ans	Disponibilité du PNA 2	FVC Programme Readiness
Développer un protocole standardisé pour le recueil et le partage d'informations climatiques et de données sur les dommages et les pertes, y compris des données socioéconomiques et ventilées par sexe, afin d'alimenter le système de suivi et d'évaluation qui sera établi	Ministère de l'environnement et du développement durable/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du protocole	À déterminer

3. Sensibilisation des publics et renforcement des capacités					
Activités	Agence tête de file	Budget prévisionnel (US dollars)	Calendrier	Source de vérification	Source de financement
Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication (basée sur la cartographie des parties prenantes réalisée à la section 3.3) pour guider les efforts de sensibilisation et d'information des parties prenantes au niveau national, étatique et local sur le changement climatique et ses impacts, ainsi que sur la réponse de la RCA au changement climatique	CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du document de stratégie de communication	À déterminer
Établir et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation du secteur privé	MEDD/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Document Readiness FVC	FVC
Établir et mettre en œuvre, y compris à travers d'autres activités habilitantes proposées ici, une stratégie visant à impliquer les acteurs locaux dans les projets d'adaptation	MEDD/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Rapport d'activité	À déterminer
Élaborer des campagnes de messages culturellement adaptés, tenant compte des différences basées sur le genre et autres caractéristiques sociales, et spécifiques au contexte, pour sensibiliser les communautés à la pertinence du changement climatique	MEDD/CN-Climat et les organisations de la société civile	À déterminer	D'ici à 1 an	Rapport d'activité	À déterminer
Créer du matériel scolaire sur le changement climatique et l'intégrer dans les programmes des écoles primaires et secondaires	Ministère de l'enseignement primaire, secondaire, technique et de l'alphabétisation	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du matériel didactique	À déterminer
Mener une évaluation des compétences en matière de planification de l'adaptation des ministères suivants pour identifier les lacunes et les besoins de formation : Ministère de l'économie, du plan et de la coopération ; Ministère des finances et du budget ; Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation ; Ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale ; MEED ; Direction nationale de la météorologie ; Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant ; Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) ; Ministère des eaux, Forêts, Chasse et Pêche ; Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques ; Ministère de l'enseignement supérieur	CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Rapport d'évaluation	À déterminer

En se basant sur le résultat de l'évaluation des compétences, développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités qui intègre les questions liées au genre et à la différenciation, afin d'améliorer le savoir-faire technique dans le domaine de l'évaluation des risques et de la vulnérabilité au changement climatique, la définition des options d'adaptation et le chiffrage de ces options, ainsi que l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement et les processus budgétaires	CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du plan	À déterminer
Établir un fichier national des procédures de certification pour les prestataires de services individuels et institutionnels (consultants) qui travaillent sur des projets et programmes soutenus par le gouvernement et les partenaires de développement	Ministère de l'économie, du plan et de la coopération	À déterminer	D'ici à 1 an	Disponibilité du fichier	À déterminer
Établir une liste d'experts nationaux et sous-régionaux et la diffuser largement, y compris auprès des bailleurs de fonds	CN-Climat/DGE	À déterminer	D'ici à 1 an	Disponibilité du répertoire	À déterminer

4. Développement d'une stratégie de mise en œuvre et de mobilisation des ressources

Activités	Agence tête de file	Budget prévisionnel (US dollars)	Calendrier	Source de vérification	Source de financement
Conduire une Revue des dépenses publiques (RDP)	Ministère des finances et du budget et MEDD/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du rapport	À déterminer
Analyser plus en détail les projets déjà réalisés et déterminer les lacunes et enseignements complémentaires à ceux de la section 6.5	MEDD/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 6 mois	Disponibilité du budget	À déterminer
Estimer et définir le budget de mise en œuvre des premières priorités à moyen terme, défini à la section 5.4, et déterminer les risques et les obstacles qui doivent être surmontés pour la mise en œuvre de ces priorités du PNA	MEDD/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 1 an	Disponibilité du budget	À déterminer
Intégrer les axes stratégiques et priorités d'adaptation du PNA initial dans le plan de relance post COVID	Ministère de l'économie, du plan et de la coopération	À déterminer	D'ici à 1 an	Disponibilité du plan de relance	À déterminer
Fixer les priorités à moyen terme des secteurs foresterie, santé, énergie, infrastructure et habitat, et développer un portefeuille d'investissement pour ces priorités	MEDD/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du rapport	À déterminer

Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de fonds pour le processus du PNA, alignée sur les priorités nationales de développement, et mise à jour régulière de cette stratégie	Ministère des finances et du budget et MEDD/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans et mise à jour annuelle ensuite	Confirmation des options de financement	À déterminer
Déterminer l'opportunité et la possibilité de partenariats public-privé pour soutenir la planification et les actions d'adaptation au niveau sectoriel, régional et municipal	MEDD/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 2 ans	Disponibilité du rapport	À déterminer
Renforcement de la capacité des parties prenantes à accéder au financement international pour le climat	Ministère des finances et du budget et MEDD/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 1 an		
Stimuler les échanges régionaux afin de partager les informations relatives à la mobilisation des ressources pour l'adaptation, en particulier avec les pays voisins	MEDD/CN-Climat	À déterminer	D'ici à 1 an	Disponibilité du rapport	À déterminer
Installation du point focal du FEM au Ministère des finances et du budget ou au Ministère l'économie, du plan et de la coopération	MEDD/CN-Climat et Ministère des finances et du budget ou Ministère l'économie, du plan et de la coopération	À déterminer	D'ici à 6 mois	Nomination du point focal du FEM	
Modification du statut du FNE et création d'une ligne budgétaire pour appuyer les efforts d'adaptation Allocation de financement au FDF afin de soutenir les organisations de la société civile dans les activités de reboisement	MEDD/CN-Climat et Ministère des finances et du budget	À déterminer	D'ici à 1,5 ans	Statut révisé du FNE Budget disponible au FDF	À déterminer
Formuler un plan chiffré avec un calendrier pour relier les services climatiques et hydrométéorologiques améliorés à un système d'alerte précoce amélioré, comprenant la diffusion du dernier kilomètre	MEDD/Ministère des transports et de l'aviation civile		D'ici à 2 ans	Disponibilité du plan d'action	À déterminer

6.4. PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES À COURT ET MOYEN TERME (D'ICI À 5 ANS)

Cette section présente les premières priorités à court et moyen terme pour les secteurs agriculture, ressources en eau et éducation. Les priorités des autres secteurs prioritaires ne sont pas encore connues. Leur définition fera l'objet de futures études et d'évaluations.

Les critères suivants ont été utilisés pour hiérarchiser les options d'adaptation et sélectionner les priorités :

- alignement sur les ODD et le RCPCA ;
- calendrier d'exécution ;
- niveau de ressources financières requises ;
- besoin en matière de renforcement de capacités ;

- justification climatique, notamment compatibilité avec les projections climatiques à l'horizon 2030;
- durabilité ;
- flexibilité ;
- efficacité ;
- accessibilité et légitimité sur le plan social, culturel et politique ;
- analyse réalisée (analyse coût-avantage, multicritères et/ou coût-efficacité) ;
- sensibilité au genre ;
- capacité à stimuler la croissance ou l'investissement du secteur privé.

Les grandes lignes des priorités retenues sont présentées ci-dessous. Le détail des mesures est fourni à l'annexe 1.

6.4.1. Secteur agricole

Pour le secteur agricole, un programme-cadre est proposé auquel sont rattachés deux projets.

Programme national d'investissement agricole, sécurité alimentaire et résilience au changement climatique

Source : priorités présentées dans la CDN 2015.

Objectif : Soutenir l'agriculture de subsistance à l'heure des changements climatiques pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et accroître la résilience des populations vulnérables.

PROJET N° 1. ATTÉNUATION DES CONSÉQUENCES POST-CONFLIT DES VULNÉRABILITÉS ET RISQUES CLIMATIQUES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA SÉCURITÉ

Objectif : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs du secteur agricole en matière d'adaptation au changement climatique, afin d'améliorer la résilience de ce secteur.

Alignement : RCPCA pilier 2 et ODD 1, 2, 13 et 16

Chef de file : Ministre de l'agriculture et du développement rural

Calendrier : d'ici à 5 ans

Financement : à déterminer

Activités

- 1.1. Renforcer les capacités institutionnelles, politiques et financières pour planifier et gérer les risques climatiques dans le secteur agricole ;
- 1.2. Améliorer l'encadrement technique des producteurs agricoles afin de conduire les travaux de cultures vivrières et de rentes dans de bonnes conditions et améliorer les conditions et les outils d'exploitation agricole en RCA ;
- 1.3. Améliorer la performance des exploitations (encadrements techniques, crédits agricoles) en intégrant l'élevage à l'agriculture ;
- 1.4. Réhabiliter et rendre opérationnels les centres de multiplication des semences ;
- 1.5. Encourager la recherche dans le domaine de la simulation des rendements agricoles futurs en fonction des changements climatiques ;
- 1.6. Introduire les semences de variété à cycle court adaptées aux conditions climatiques de l'heure ;
- 1.7. Mettre en place un système national de vulgarisation des prévisions saisonnières à l'échelle communautaire en temps réel et d'alerte, afin de réduire la vulnérabilité liée aux faux départs de la saison culturale et à la sécheresse agricole ;
- 1.8. Améliorer les conditions et les outils d'exploitation agricole en République centrafricaine ;
- 1.9. Résoudre le problème de débouché en créant la possibilité d'exporter les produits agricoles (vivriers et autres) vers les pays voisins et ailleurs et désenclaver certaines localités du pays afin de faciliter l'écoulement des produits agricoles.

<p>PROJET N° 2. RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE ET RÉDUCTION DES RISQUES DE CONFLITS</p> <p>Objectif : Favoriser une gestion durable des systèmes pastoraux et contribuer à la réduction des risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs, à travers l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et opérations du secteur élevage</p> <p>Alignement : RCPCA pilier 3 et ODD 1, 2, 13, 15 et 16</p> <p>Chef de file : Ministre de L'élevage et de la santé animale</p> <p>Calendrier : d'ici à 4 ans</p> <p>Budget et source de financement : à déterminer</p>	<p>Activités</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Renforcer les capacités institutionnelles, politiques et financières pour planifier et gérer les risques climatiques dans le secteur de l'élevage ; 2.2 Mettre en place un mécanisme de gestion durable de couloir de transhumance ; 2.3 Mettre en place un mécanisme de prévention et de gestion des conflits agriculteurs-éleveurs ; 2.4. Réhabiliter et rendre opérationnelles les pharmacies vétérinaires ; 2.5. Définir des options d'adaptation pour le secteur agro-pastoral dans des sites vulnérables clés ; 2.6. Gérer durablement des systèmes agro-sylvo-pastoraux au nord-est et sud-est de la RCA.
---	---

6.4.2. Ressources en eau et assainissement

Pour ce secteur, les priorités d'adaptation sont réparties sur trois projets. Deux de ces projets concernent les ressources en eau. Le troisième projet relève de l'assainissement.

<p>PROJET N° 1. INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION NATIONALE ET RÉGIONALE DES RESSOURCES EN EAU</p> <p>Objectif : Améliorer la gestion des ressources en eau au niveau national et régional pour faire face aux inondations plus intenses et autres impacts du changement climatique</p> <p>Alignement : RCPCA pilier 2, ODD 6, 13</p> <p>Source : Version préliminaire de la TCN (2020-2021)</p> <p>Chef de file : Ministre du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques</p> <p>Calendrier : d'ici à 5 ans</p> <p>Budget et source de financement : à déterminer</p>	<p>Activités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Développer un système de suivi des ressources en eau souterraine et de surface ; 1.2 Renforcer les capacités des structures gouvernementales en vue d'améliorer la prestation des services d'eau et d'assainissement ; 1.3 Revoir et élaborer les documents politiques et les outils de la gestion du secteur eau et assainissement, y compris le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ; le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et excréta ; le système national de l'information sur l'eau, en tenant compte des changements climatiques ; 1.4 Gérer les collectes des eaux de surface en zone soudano-sahélienne et soudanienne en République centrafricaine ; 1.5 Établir un système de surveillance de la qualité de l'eau (SQE).
<p>PROJET N° 2 : RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES ZONES RURALES ET URBAINES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À TRAVERS UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES EN EAU DES COMMUNAUTÉS</p> <p>Objectif : contribuer à l'amélioration de la résilience des zones rurales et urbaines au changement climatique en intégrant l'adaptation dans la gestion des ressources en eau des communautés</p> <p>Alignement : RCPCA pilier 3 ; ODD 6, 11 et 13</p> <p>Source : Version préliminaire de la TCN, 2020</p> <p>Chef de file : Ministre du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques</p> <p>Calendrier : d'ici à 3ans</p> <p>Budget et source de financement : à déterminer</p>	<p>Activités</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Améliorer l'accès à l'eau potable des populations rurales et urbaines (Bangui et centres secondaires) face aux menaces climatiques, à travers la création de châteaux d'eau dans les grandes villes et de forages à pompe manuelle dans les villages ; 2.2. Mettre en œuvre une stratégie de communication sociale et communautaire pour changer les normes et comportements, sensibiliser au changement climatique et soutenir la durabilité des interventions WASH.

6.4.3. Éducation supérieure

Programme d'adaptation au changement climatique dans l'enseignement supérieur	
<p>PROJET 1 : APPUI À LA FACILITATION INCLUSIVE DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES ET DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LE PROCESSUS D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>Objectif : Rendre pragmatiques les institutions universitaires et de recherche scientifique dans le processus d'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Alignement : RCPCA pilier 3, ODD 4 et 13</p> <p>Source : Document du PSE 2020-2029</p> <p>Chefs de file : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique et Ministère de l'enseignement primaire, secondaire, technique et de l'alphabétisation</p> <p>Calendrier : d'ici à 5 ans</p> <p>Budget et source de financement : à déterminer</p>	<p>Activités</p> <ol style="list-style-type: none">1.1. Doter les laboratoires et les institutions de recherche scientifique en équipements adéquats relatifs au changement climatique ;1.2. Renforcer les capacités des enseignants-chercheurs dans le domaine des changements climatiques ;1.3. Intégrer dans le programme de l'enseignement primaire et secondaire les notions élémentaires des changements climatiques.

6.5. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS D'ADAPTATION ACHEVÉS OU EN COURS D'EXÉCUTION

Les projets et programmes d'adaptation déjà réalisés (voir liste à l'annexe 2) ont été mis en œuvre avec des succès variables. Pour autant, ils offrent des leçons précieuses qui permettront d'améliorer la mise en œuvre des futurs projets en évitant de tomber dans les mêmes écueils. On compte parmi ces leçons :

- les champions/compétences acquises doivent être soutenus et entretenus ;
- les projets doivent comporter des co-bénéfices ;
- les projets et programmes d'adaptation en cours doivent être utilisés pour renforcer les capacités locales, sous-nationales et nationales ;
- le changement de comportement doit être encouragé. Cela prend du temps et doit être entretenu, notamment par des activités régulières de sensibilisation.

Des leçons supplémentaires seront définies à travers l'une des activités habilitantes déterminée dans le tableau 10.

6.6. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

6.6.1. Renforcement des capacités

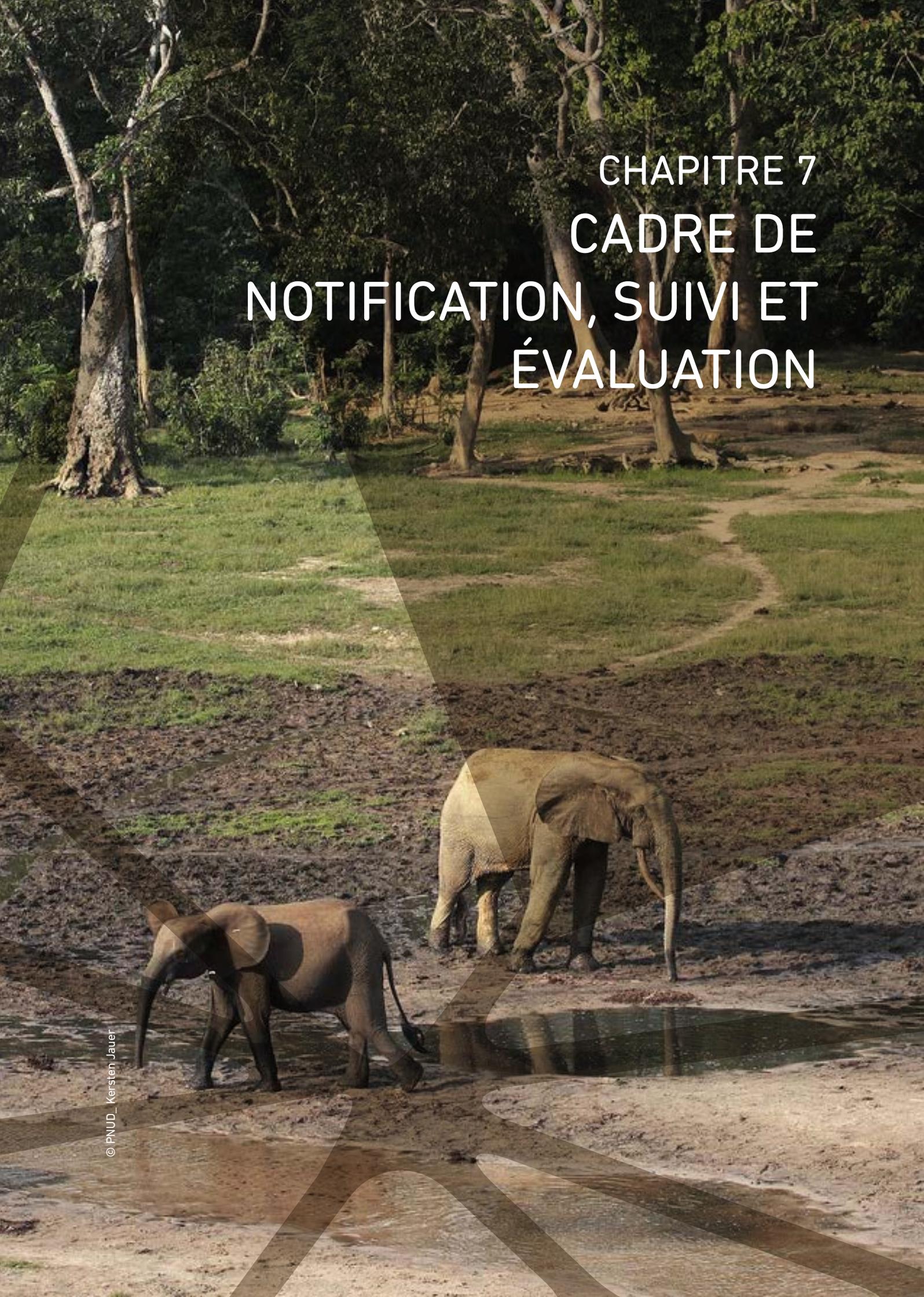
Plusieurs activités visant à renforcer les capacités d'acteurs clés du processus du PNA sont proposées au tableau 10 des activités habilitantes.

6.6.2. Finance

Une partie des ressources mobilisées proviendra de fonds internationaux. Les priorités immédiates seront d'accéder aux ressources allouées à la République centrafricaine dans le cadre du FEM-7 et d'accéder au FVC pour finaliser la première requête Readiness et, par la suite, préparer une deuxième et dernière requête au FVC pour utiliser la totalité des 3 millions de dollars US disponibles pour le pays pour le Readiness PNA. À moyen terme, l'objectif est de disposer d'un portefeuille de projets pouvant être financés, en partant des projets prioritaires présentés à la section 6.4 ainsi que celles contenues dans la CDN révisée que le FVC pourra en partie financer. À moyen et long termes, l'objectif est de constituer d'autres portefeuilles de projets finançables par les partenaires internationaux, dont le FVC, et d'augmenter substantiellement le financement public de l'adaptation au climat, notamment en abondant le FNE et le FDF.

6.6.3. Technologies

Une priorité en matière de technologie est la réhabilitation des 11 stations météorologiques synoptiques, et l'étendue de la couverture de 6 stations en fonctionnement à d'autres préfectures.

A photograph of two elephants in a savanna landscape. One elephant is standing in a muddy watering hole, while the other is walking towards it. The background features a dense forest of tall trees under bright sunlight. The text 'CHAPITRE 7 CADRE DE NOTIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION' is overlaid in white on the right side of the image.

CHAPITRE 7 CADRE DE NOTIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION

7.1. SUIVI ET ÉVALUATION

Il n'existe pour l'heure aucun système de suivi et d'évaluation (S&E) de l'adaptation en République centrafricaine. Les participants aux ateliers de consultation et de validation du PNA initial ont indiqué qu'un tel système permettrait d'évaluer les progrès accomplis et de définir plus systématiquement les lacunes afin d'y remédier plus rapidement. Il permettrait également de définir les bonnes pratiques susceptibles d'être répliquées et/ou déployées à une plus grande échelle. La mise en œuvre de la première requête de PNA au FVC permettra de poser les premiers jalons de ce système, en répondant notamment aux questions suivantes :

- Comment aligner le système de S&E de l'adaptation sur les systèmes existants ?
- Qui seront les utilisateurs cibles des résultats du suivi et de l'évaluation à tous les niveaux ?
- Quel sera le rôle de l'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES) et comment le rendre opérationnel ?
- Parmi les indicateurs sectoriels existants, lesquels sont pertinents pour l'adaptation ?
- Comment recueillir, agréger et analyser les données provenant de différentes sources ?
- Quels sont les besoins en renforcement des capacités des équipes de recueil de données, notamment concernant la capacité d'utiliser des méthodes tenant compte des spécificités homme-femme ?

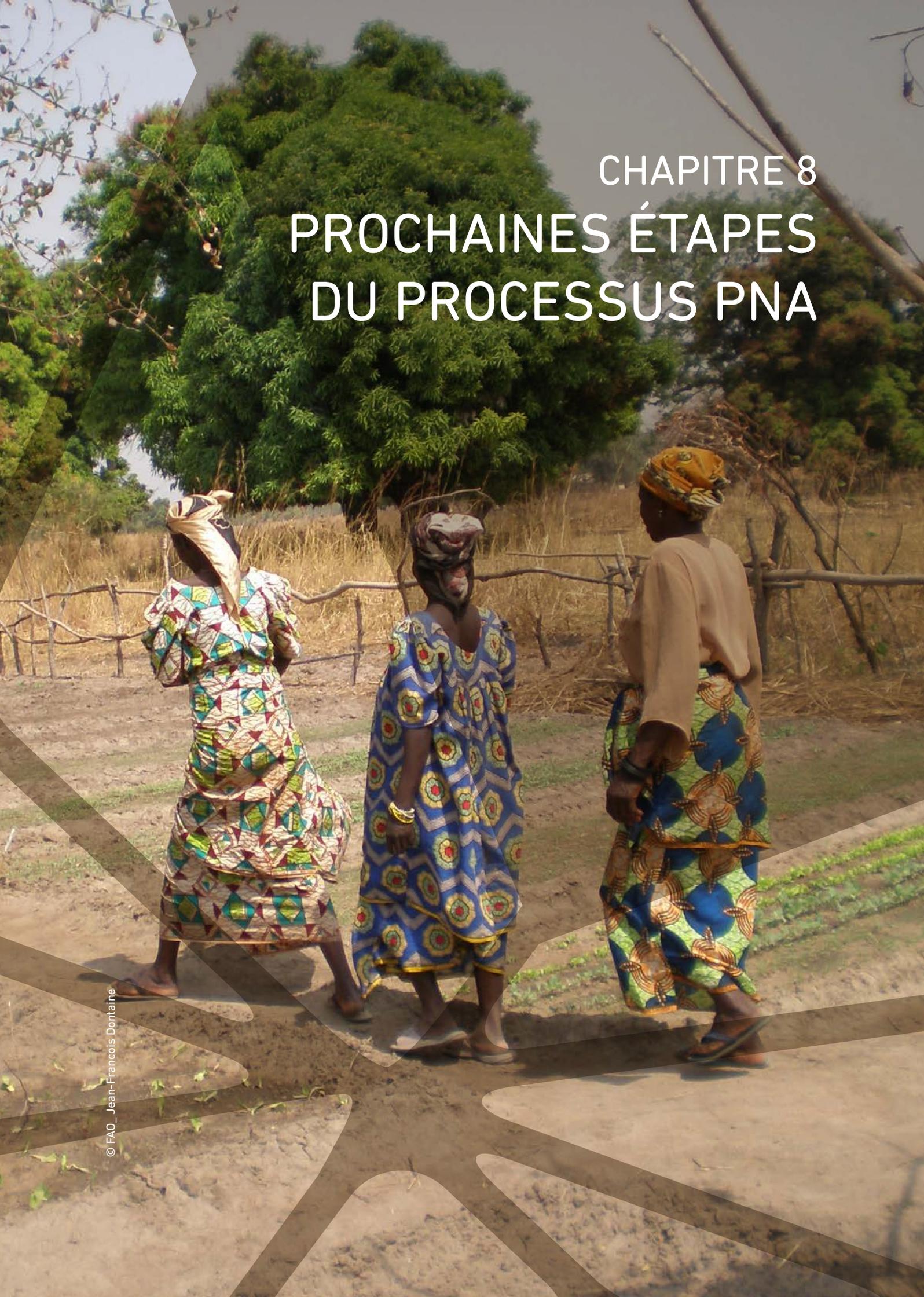
- Quelles sont la ou les régions qui pourraient servir de pilote pour tester un système national de S&E de l'adaptation ?
- Quels sont les freins à la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation en République centrafricaine ?

7.2. NOTIFICATION

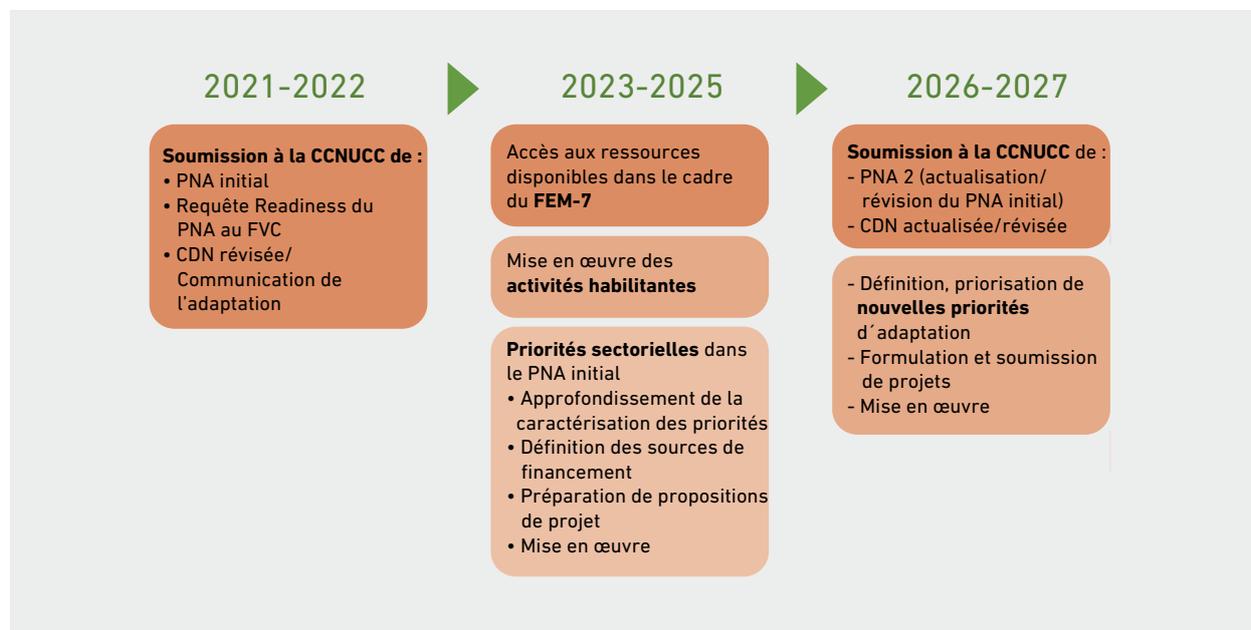
En 2021/2022, la République centrafricaine aura soumis trois documents stratégiques à la CCNUCC : la CDN révisée, la TCN et le PNA initial. L'élaboration de ces trois documents obéit au souci d'harmoniser les stratégies de résilience climatique et d'élaborer une planification stratégique cohérente et efficace.

CHAPITRE 8

PROCHAINES ÉTAPES DU PROCESSUS PNA



Les prochaines étapes sont représentées dans la feuille de route ci-dessous. Celle-ci couvre la période 2021-2027. Cette phase intermédiaire offre une voie permettant de favoriser la réalisation des objectifs d'adaptation d'ici à 2030.



ANNEXE 1 : FICHES DES PRIORITÉS D'ADAPTATION

Tableau 11 : Priorités d'adaptation des secteurs agricoles

Source	Axe politique	Compatible avec les projections à l'horizon 2030	Processus d'évaluation de l'option/ analyse réalisée	Prise en compte du genre	Échelle	Chef de file	Calendrier	Estimation du degré de requis de ressources financières	Besoin en renforcement des capacités humaines	
<p>Programme national d'investissement agricole, sécurité alimentaire et résilience au changement climatique, CDN, 2015</p> <p>Objectif : Soutenir l'agriculture de subsistance à l'heure des changements climatiques pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et accroître la résilience des populations vulnérables.</p>										
<p>PROJET N° 1. ATTÉNUATION DES CONSÉQUENCES POST-CONFLIT DES VULNÉRABILITÉS ET RISQUES CLIMATIQUES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA SÉCURITÉ</p> <p>Alignement : RCPA pilier 2, ODD 1, 2, 13 et 16</p> <p>Budget : à déterminer</p> <p>Source de financement : à déterminer</p>										
1.1. Renforcer les capacités institutionnelles, politiques et financières pour planifier et gérer les risques climatiques dans le secteur agricole	Programme pays FVC	Programme pays PNIASAN	✓	Analyse-multi-critères	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	Ministre de l'agriculture et du développement rural (MADR) et Ministre de l'élevage et de la santé animale (MESA)	Tout au long du projet	Élevée	Capacité humaine faible
1.2. Améliorer l'encadrement technique des producteurs agricoles afin de conduire les travaux de cultures vivrières et de rentes dans de bonnes conditions et améliorer les conditions et les outils d'exploitation agricole en RCA	TCN (version préliminaire)	Programmes gouvernementaux et assurance	✓	Coût avantage	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	MADR, Institut centrafricain de recherche agronomique (ICRA), Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA)	D'ici 1 à 2 ans	Élevée	✓
1.3. Améliorer la performance des exploitations (encadrements techniques, crédits agricoles) en intégrant l'élevage à l'agriculture	TCN (version préliminaire)	Programmes gouvernementaux et assurance	✓	Analyse coût avantage	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	MADR et MESA	D'ici 1 à 2 ans	Élevée	✓
1.4. Réhabiliter et rendre opérationnels les centres de multiplication des semences	TCN (version préliminaire)	✓	Analyse coût avantage	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	Office national des semences (ONASEM)	D'ici à 3 ans	Élevée	✓	

	Source	Axe politique	Compatible avec les projections à l'horizon 2030	Processus d'évaluation de l'option/ analyse réalisée	Prise en compte du genre	Échelle	Chef de file	Calendrier	Estimation du degré de requis de ressources financières	Besoin en renforcement des capacités humaines
1.5. Encourager la recherche dans le domaine de la simulation des rendements agricoles futurs en fonction des changements climatiques	TCN (version préliminaire)	Programmes gouvernementaux et assurance	✓	Analyse coût avantage	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	ICRA	D'ici 3 à 5 ans	Élevée	✓
1.6. Introduire les semences de variétés à cycle court adaptées aux conditions climatiques de l'heure	TCN (version préliminaire)	Développements technologiques	✓	Analyse coût avantage	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	ICRA	D'ici 2 ans	Élevée	✓
1.7. Mettre en place un système national de vulgarisation des prévisions saisonnières à l'échelle communautaire en temps réel et d'alerte afin de réduire la vulnérabilité liée aux faux départs de la saison culturale et à la sécheresse agricole	TCN (version préliminaire)	Programmes gouvernementaux et assurance	✓	Analyse coût efficacité	Limitée, analyse à approfondir	Infra-nationale	ACDA	D'ici 3 ans	Élevée	✓
1.8. Améliorer les conditions et les outils d'exploitation agricole en République centrafricaine	TCN (version préliminaire)	Gestion financière agricole	✓	Analyse coût efficacité	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	ACDA	D'ici 4 ans	Élevée	✓
1.9.. Résoudre le problème de débouchés en créant la possibilité d'exporter les produits agricoles (vivriers et autres) vers les pays voisins et ailleurs, et désenclaver certaines localités du pays afin de faciliter l'écoulement des denrées agricoles	TCN (version préliminaire)	Gestion financière agricole	✓	Analyse coût efficacité	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	Chambre d'agriculture	D'ici 3-4 ans	Élevée	✓

Source	Axe politique	Compatible avec les projections à l'horizon 2030	Processus d'évaluation de l'option/ analyse réalisée	Prise en compte du genre	Échelle	Chef de file	Calendrier	Estimation du degré de requis de ressources financières	Besoin en renforcement des capacités humaines
PROJET N° 2. RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE ET RÉDUCTION DES RISQUES DE CONFLITS									
Alignement : RCPCA pilier 3, ODD n° 1, 2 et 13									
Budget : à déterminer									
2.1 Mettre en place un mécanisme de gestion de couloir de transhumance pour prévenir les conflits agriculteurs-éleveurs	Programmes gouvernementaux et assurance	✓	Analyse coût efficacité	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	MESA	D'ici à 2-3 ans	Élevée	✓
2.2 Réhabiliter et rendre opérationnelles les pharmacies vétérinaires	Gestion financière agricole	✓	Analyse coût avantage	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	MESA	D'ici à 3 ans	Élevée	✓
2.3 Définition d'options d'adaptation pour le secteur agro-pastoral dans des sites vulnérables clés	Programme pays	✓	Analyse multi-critères	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	MESA	D'ici à 1 an	Élevée	✓
2.4 Gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux au nord-est et sud-est de la RCA	Programme pays	✓	Analyse coût avantage	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	D'ici à 3-4 ans	Élevée	✓

Tableau 12 : Priorités d'adaptation du secteur ressources en eau et assainissement

Source	Compatible avec les projections à l'horizon 2030	Processus d'évaluation de l'option/ analyse réalisée	Prise en compte de la dimension du genre	Échelle	Chef de file	Calendrier	Estimation du degré de besoins de ressources financières	Besoin en renforcement des capacités
<p>PROJET N° 1. INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION NATIONALE ET RÉGIONALE DES RESSOURCES EN EAU, projet de 3e communication nationale (2020-2021) Alignement : RCPA pilier 2, ODD n° 6, 13 Budget : à déterminer</p>								
1.1. Développer un système de suivi des ressources en eau souterraine et de surface	✓	Non défini	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	Ministre du Développement de l'énergie et des ressources hydrauliques (MDERH)	D'ici à 2 ans	Élevée	✓
1.2. Renforcement des capacités des structures gouvernementales en vue d'améliorer la prestation de services d'eau et d'assainissement	✓	Non défini	Limitée, analyse à approfondir	Nationale Bénéficiaires : -DGH -Société de distribution d'eau de Centrafrique (SODECA) -Agence nationale de l'eau (ANEA)	MDERH	D'ici à 2 ans	Élevée	✓
1.3. Revoir et élaborer les documents politiques et les outils de la gestion du secteur eau et assainissement, y compris le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ; le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et excréta ; le système national de l'information sur l'eau, en tenant compte des changements climatiques	✓	Non défini	Limitée, analyse à approfondir	Nationale	MDERH	D'ici 1 à 2 ans	Élevée	✓

Source	Compatible avec les projections à l'horizon 2030	Processus d'évaluation de l'option/ analyse réalisée	Prise en compte de la dimension du genre	Échelle	Chef de file	Calendrier	Estimation du degré de reuqs de ressources financières	Besoin en renforcement des capacités
1.4 Gestion de la collecte des eaux de surface en zone soudano-sahélienne et soudanienne en République centrafricaine	✓	Non défini	Limitée, analyse à approfondir	Niveau régional	MDERH	D'ici à 5 ans	60 millions • FVC : 40 % • con-treparchie nationale : 20 % • secteur privé : 40%	✓
1.5 Établissement d'un système de surveillance de la qualité de l'eau (SQE)	✓	Multi-critères	Limitée, analyse à approfondir	Niveau national	MDERH	D'ici à 3 ans	Moyenne	✓
PROJET N° 2. ACCROISSEMENT DE LA RÉILIENCE DES ZONES RURALES ET URBAINES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À TRAVERS UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES EN EAU DES COMMUNAUTÉS , projet de 3 ^e communication nationale (2020-2021) Alignement : RCPCA pilier 3 ; ODD n° 6, 11 et 13 Budget : à déterminer								
2.1 Amélioration de l'accès à l'eau potable des populations rurales et urbaines (Bangui et centres secondaires) /face aux menaces climatiques, à travers la création de châteaux d'eau dans les grandes villes et de forages à pompes manuelles dans les villages.	✓	Non défini	Limitée, analyse à approfondir	Niveau infranational	MDERH et Ministre de l'économie, du plan et de la coopération (MEPC)	D'ici 3 à 5 ans	Élevée	✓
2.2 Mettre en œuvre une stratégie de communication sociale et communautaire pour changer les normes et comportements, sensibiliser au changement climatique et soutenir la durabilité des interventions WASH	✓	Non défini	Limitée, analyse à approfondir	Niveau infranational	MDERH et CN-Climat	D'ici à 2 ans	Moyenne	✓

Source	Compatible avec les projections à l'horizon 2030	Processus d'évaluation de l'option/ analyse réalisée	Prise en compte de la dimension du genre	Échelle	Chef de file	Calendrier	Estimation du degré de requis de ressources financières	Besoin en renforcement des capacités
PROJET N° 3. AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT EN TENANT COMPTE DES RISQUES CLIMATIQUES , projet de 3e communication nationale (2020-2021)								
Alignement : RCPA pilier 3, ODD n° 6 et 13. Budget : à déterminer.								
3.1 Mettre en place, en milieu rural, un programme d'appui à la construction et l'usage de latrines résistantes à l'érosion	✓	Non défini	Limitée, analyse à approfondir	Niveau infranational	MDERH	D'ici à 3 ans	Élevée	✓
3.2 Renforcer la capacité institutionnelle des municipalités en matériel et en ressources humaines qualifiées dans le recueil, la gestion et le recyclage des déchets, en tenant compte des risques climatiques et des données sur les ressources en eau.	✓	Non défini	Limitée, analyse à approfondir	Niveau infranational	MDERH	D'ici à 3 ans	Élevée	✓

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'enseignement supérieur.

Tableau 13 : Priorités d'adaptation du secteur éducation

Source	Compatible avec les projections à l'horizon 2030	Processus d'évaluation de l'option/ analyse réalisée	Prise en compte du genre	Échelle	Chef de file	Calendrier	Estimation du degré de requis de ressources financières	Besoin en renforcement des capacités
PROJET N° 1. PROGRAMME D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR								
Alignement : RCPA pilier 2, ODD n° 4 et 13								
Budget : à déterminer								
1.1. Enseigner et évaluer les projets prioritaires de développement et d'adaptation au changement climatique	✓	Non défini	✓	Nationale	Ministre de l'enseignement supérieur	D'ici à 5 ans	Moyenne	✓
1.2 Enseigner les variations du climat dues à des facteurs naturels ou humains dans tous les établissements publics ou privés de l'enseignement supérieur	✓	Non défini	✓	Nationale	Ministre de l'enseignement supérieur	D'ici à 5 ans	Moyenne à élevée	✓
1.3. Inclure dans la formation initiale et continue des enseignants du supérieur un curriculum sur l'espèce humaine et son devenir	✓	Non défini	✓	Nationale	Ministre de l'enseignement supérieur	D'ici 1 à 2 ans	Moyenne	✓
1.4 Encourager la création de structures techniques indispensables à la formation et à la réalisation des projets/ programmes d'action de l'enseignement supérieur par le biais de l'enseignement de la climatologie, de la cartographie, de l'étude géographique, de l'économie rurale, de la sécurité alimentaire, de la biodiversité végétale et fongique, etc. et soutenir ces structures.	✓	Non défini	✓	Nationale	Ministre de l'enseignement supérieur	D'ici 2 à 3 ans	Moyenne à élevée	✓

ANNEXE 2. MESURES D'ADAPTATION DÉJÀ MISES EN ŒUVRE OU EN COURS D'EXÉCUTION

En s'appuyant sur les mesures d'adaptation contenues dans le PANA, la CDN 2015 définit 20 mesures d'adaptation initiales, dont 4 sont en cours d'exécution. Ces dernières sont décrites dans le tableau 14 ci-dessous. Ce tableau présente également les autres projets sectoriels déjà mis e œuvre et qui concourent à renforcer l'adaptation au changement climatique de la République centrafricaine.

Tableau 14 : Priorités d'adaptation en cours d'exécution ou déjà mises en œuvre

Mesure d'adaptation	Objectif et bénéficiaires	Exécution ; partenaires de mise en œuvre ; budget ; calendrier et bailleurs	Statut de mise en œuvre	Source de l'information
Projet de développement de la région Sud-Ouest (PDRSO)/secteur forestier	Dans les dynamiques de décentralisation en œuvre en RCA, contribuer à la réduction de la pauvreté dans les communes forestières du sud-ouest de la RCA par un renforcement de leurs capacités et par une gestion durable et soutenue de la ressource forestière	Exécution : Oréade Brèche, CIRAD, FRM Ingénierie, TERE, ONF International Bailleurs : AFD, Fonds français pour l'environnement mondial, Gouvernement de la République centrafricaine	Achevé	CDN, 2015
Projet de résilience et de sécurité alimentaire dans la ville de Bangui et ses environs Ombella-Mpoko				CDN, 2015
Renforcement des systèmes socio-écologiques du bassin du lac Tchad (PRESIBALT/ PRODEBALT)	Programme régional pour plaider en faveur de la réhabilitation et de la résilience des systèmes socio-écologiques du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, RCA, Tchad)	Bailleurs : BAD Budget RCA : 2,1 millions de dollars US		CDN, 2015
Gestion durable de la faune et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale GCP/RAF/455/GFF				CDN, 2015
Programme d'appui à la reconstruction des communautés de base (2017, 2020)	Contribuer à la cohésion sociale ainsi qu'au renforcement des moyens d'existence durables des populations affectées par la crise politico-militaire.	Exécution : Ministère en charge des finances et du budget Partenaire de mise en œuvre : Bailleurs : Fonds africain de développement Budget :		Requête FVC
Projet d'appui au développement des chaînes de valeur et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans les secteurs agricole et agroalimentaire (2018)				Requête FVC

Mesure d'adaptation	Objectif et bénéficiaires	Exécution ; partenaires de mise en œuvre ; budget ; calendrier et bailleurs	Statut de mise en œuvre	Source de l'information
Projet d'Appui au développement des chaînes de valeurs agricoles dans les savanes en République centrafricaine (PADECAS)	Accroître durablement la production alimentaire et bovine en République centrafricaine (RCA)	Partenaire de mise en œuvre / bailleurs : IFAD	(2019-2023)	Consultation Site Internet
Projet d'appui à la relance de l'agriculture et au développement de l'agriculture commerciale (PRADAC)	Augmenter la productivité agricole des petits agriculteurs, renforcer les capacités des micro, petites et moyennes entreprises agroalimentaires et apporter une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou de situation critique			Site Internet Banque mondiale
Renforcer les capacités de DRM dans la CEEAC	Renforcer la coordination, la planification et la capacité de conseil politique de la CEEAC en matière de gestion des risques de catastrophe par la collaboration régionale et la capacité de diffusion des connaissances de la CEEAC. Accélérer la mise en œuvre effective d'un cadre global de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans la région de la CEEAC		Division de la réduction des risques de catastrophe de la CEEAC	
Projet de surveillance multisectoriel (lié aux mesures d'adaptation mentionnées dans la CDN)	Partager en permanence la totalité de l'information disponible. Un réseau de 7 partenaires humanitaires (ONG internationales et agences des Nations unies) coordonne et met en place un suivi mensuel des prix d'une sélection de produits de base sur les marchés d'Afrique centrale	ACF		
Projet de mise à niveau de l'eau et de l'électricité (lié aux mesures d'adaptation mentionnées dans la CDN)	Améliorer l'accès à l'eau et à l'électricité à Bangui et dans certaines villes et améliorer les performances opérationnelles de l'ENERCA et de la SODECA	Ministère du développement de l'énergie et des ressources en eau, Société des eaux de Centrafrique (SODECA), Énergie centrafricaine (ENERCA)		

Mesure d'adaptation	Objectif et bénéficiaires	Exécution ; partenaires de mise en œuvre ; budget ; calendrier et bailleurs	Statut de mise en œuvre	Source de l'information
Projet de développement de la région du Sud-Ouest (PDRSO) (lié aux thèmes des projets mentionnés dans le PANA)	Le PDRSO a été conçu comme une plateforme de services, de formation et d'information pour tous les acteurs de la gestion durable des forêts de la RCA, y compris les communautés locales et le personnel de l'administration forestière. Il comprend, entre autres, des sessions de formation améliorées sur la carbonisation (ce point particulier a été mentionné dans le PANA 2008 de la RCA)	CIRAD		
Programme intégré d'adaptation pour lutter contre les effets du changement climatique sur la production agricole et la sécurité alimentaire en RCA	Créer les environnements favorables nécessaires à tous les niveaux pour soutenir l'intégration de la gestion des risques liés au changement climatique dans les cadres de planification nationaux et locaux ainsi que dans les plans agricoles	Ministère de l'agriculture Ministère de l'environnement Partenaire de mise en œuvre : PNUD Bailleurs : FEM/Fonds pour les PMA et co-financement Budget : 44,7 millions de dollars US		

Tableau 15 : Activités Readiness du FVC en cours

Intitulé	Calendrier, budget, institution chef de file, partenaire d'exécution	Résumé	Bonne pratique/ intérêt stratégique pour le PNA
Renforcement de l'Autorité nationale désignée (AND) et soutien à la programmation par pays pour la République centrafricaine	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier : janvier 2016- • Budget : jusqu'à 300 000 dollars US • Institution chef de file : • Partenaire d'exécution : PNUD 	<p>La République centrafricaine, en tant que partie à la CCNUCC, a choisi de soumettre cette proposition de préparation au Fonds vert pour le climat (FVC) afin d'accéder aux ressources de préparation nécessaires pour que l'AND puisse lancer le processus d'engagement avec le Fonds vert. Ce processus d'engagement avait pour objectif de répondre aux exigences du pays en matière d'atténuation et aussi à ses besoins importants d'initiatives d'adaptation, étant donné qu'il a une faible capacité d'adaptation et qu'il fait partie des pays les plus vulnérables au changement climatique</p>	
Soutien aux cadres stratégiques pour la République centrafricaine par le biais de la COMIFAC	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier : décembre 2017- • Budget : 328 020 dollars US • Institution chef de file : • Partenaire d'exécution : COMIFAC 	<p>Objectif : Renforcer la capacité de l'AND à mobiliser des financements pour le climat auprès de diverses sources, y compris le FVC.</p> <p>Dans le cadre du projet, la COMIFAC propose un appui technique afin de préparer un portefeuille de projets qui respecte : (i) les domaines prioritaires du FVC ; (ii) les critères et priorités d'investissement alignés sur les stratégies nationales de développement et de lutte contre le changement climatique (plans de développement nationaux et sectoriels, CDN, etc.)</p>	<p>Nécessité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rendre cohérent le portefeuille de projets développés ; • aligner ce portefeuille de projets sur ceux recensés dans le PNA initial
Requête PNA	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier : 2021-2023 • Budget : 1,5 million de dollars US • Institution chef de file : • Partenaire d'exécution : Ernst & Young, GmbH 	<p>Objectif : Élaboration d'un plan national d'adaptation (PNA) le plus complet possible pour la République centrafricaine, afin d'intégrer l'adaptation dans la planification et les actions de développement du pays</p> <p>Résultat 1. Renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle en matière de planification de l'adaptation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réalisation 1.1.</i> Un modèle de gouvernance à deux niveaux de décision (comité stratégique et comité opérationnel) qui établira la méthodologie et l'approche du PNA, et la coordination institutionnelle du processus du PNA • <i>Réalisation 1.2.</i> Plan national d'adaptation actualisé <p>Résultat 2. Production de bases factuelles pour concevoir des solutions d'adaptation ayant un impact maximal</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réalisation 2.1.</i> Inventaire des informations disponibles sur l'adaptation au changement climatique en République centrafricaine afin de définir les principales vulnérabilités climatiques et les besoins d'adaptation dans les secteurs prioritaires • <i>Réalisation 2.2.</i> Une liste de mesures d'adaptation pour des cadres juridiques et politiques appropriés pour la résilience au changement climatique (elle prendra en considération les mesures mises en œuvre lors des initiatives précédentes, le PANA, les Communications nationales, la CDN, le document de planification stratégique et opérationnelle pour les réponses au changement climatique et le PNA initial) 	<p>Le PNA initial facilitera la mise en œuvre efficiente de cette requête et le développement d'un PNA actualisé, en fournissant une base de référence solide, en repérant les lacunes et en offrant une voie pour combler ces lacunes (voir la stratégie de mise en œuvre. Plus précisément, le PNA initial servira de rapport d'inventaire, donnera des recommandations pour renforcer la gouvernance et proposera une toute première programmation de projet</p>

ANNEXE 3. PARTIES PRENANTES CONSULTÉES

Tableau 16 : Entretiens avec des acteurs gouvernementaux nationaux

Entité	Personne contactées
Coordination nationale climat	AMOUDOU SIDI Mariam
Direction nationale de la météorologie	LELONG Rodrigue
Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation nationale	KOMESSE Ruben Patrice
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	BILAN Jean Claude
Ministère des Finances et du Budget	PAKOUZOU Firmin
Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation	ZOUNGALANI Rémy
Coordination nationale de la biodiversité	MABESSIMO Cléoface Landry
Coordination nationale de lutte contre la dégradation des terres et la désertification	LAMBA Barthelemy
Ministère de l'agriculture et du développement rural	DOKO Paul
Agence centrafricaine de Développement Agricole (ACDA)	YAFARA André
Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche (MEFCP)	NGOUMBANGO Emmanuel
Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF)	YANVELA Julien Victor
Coordination Technique des activités REDD+	YANGBONDO M. David
Fonds national de l'environnement (FNE)	PABANDJI Fleury Junior
Fonds de développement forestier (FDF)	DIMANCHE Luc
Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques (MEH)	KETTE Serge
Cellule de coordination du programme d'électrification rurale (CCPER)	BEFIO NAMDENGANAMA Thierry
Ministère des transports et de l'aviation civile	MALENZAPA K. St Régis
Agence nationale de l'aviation civile	WEWOSSIOS Bienvenu
Ministère de l'urbanisme, de la ville et de l'habitat	BEZI Clément
Ministre de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant	KPANAMNA Charles
Ministère de l'enseignement supérieur	DEGAULE J Richard

Tableau 17 : Consultation locale, préfecture de Lobaye, 16 décembre 2020

N°	NOMS ET PRÉNOMS	INSTITUTION	TITRE
01	KONDROU Géraud S.	MTP	DR N°1
02	NGOUANDA Jean-Michel	MPGPFFE	Chef Secteur
03	NAMBOZOUINA Pierre	MESA	CSP
04	KOYANGA Ghislain	MEFCP	DR N°1
05	ASSHENGUY Amélia E.	MADR	DR N°1
06	DONDAYEN Vincent	MEH	DR N°1
07	NGANGO Aristide	MISP	Chef du quartier Gbaté
08	KPOLIGNA Jean-Pierre	MATD	Chef communal
09	BANGUE Francis	MATD	Préfet de Lobaye

Tableau 18 : Liste des participants à l'atelier de consultation, 8-9 avril 2021 à Bangui

N°	NOMS ET PRÉNOMS	INSTITUTION	TITRE
01	SEME Alfred	MEDD	DPRCN
02	JDOKOBE Salomon	CNC	Expert
03	NGODI F. Énock	Assemblée nationale	Chargé de Mission
04	KAÏNE Vermond	PNUD	CN PMF
05	WALIWA Nestor	CNC-COMIF	DFAP
06	MOUSSA Daniel	MEFCP	Expert
07	GOYO Jean-Paul	MATD	Géographe
08	NZIABANGA E	ACDA	C/S. APP
09	NDAKOUZOU Guy	GDRNE	Coordonnateur
10	AMODOU Sidi	CNC	DACC
11	WEWOSSIOS Bienvenu	ANAC Centrafrique	Affaires juridiques
12	YAMENDE. C	Mairie	AS
13	MASSENGUE Bert	FDF	CSMPFFH
14	BEZI Clément	Urbanisme	Expert
15	KOZO Simplicie	REPALCA	Conseiller T
16	KETTE Serge Hermas	ÉNERGIE	CS/Études
17	BIZZO Freddy	Chambre de Commerce	CS/EP
18	MANZA-LOTI Jerry-Maxime	ZNUD/CDN	Consultant
19	PABANDJI Fleury	FNE/NDC Int	Point focal
20	TOLA KOGADOU Igor	CNC	Coordonnateur
21	MOKONDJI Domitien	ANDE	DG
22	LAMBA Barthélemy	CNLDTD/MEDD	Coordonnateur
23	LANBAS Bertrand		Président
24	MBARI Francine	REDD+ (CNC)	Assistante
25	AGBENDO Angèle	CNC	CSP
26	ONGOPEYEN Jean de Dieu	MAHRN	Cadre
27	BIA Philomène	Femme Environnement « BG »	Coordonnateur
28	PANDA Axel	MADR	CSRCHD
29	KONDOBOU Winnie	ALDU	Responsable genre
30	LELONG Rodrigue	MTAC	DG Météo
31	DJIMBELE Olivier	Primature	CS
32	NAMBESSA Sandrine	Banque mondiale	Spécialiste Environnement
33	IGNABODE Agathe	PF Veuve de la Lobaye	Représentante
34	NDAMOKO Éric	I P Sibut/MEDD	Inspecteur
35	NGAMESSE Jules	MADR	DR
36	YAKETE Serge-Bruno	CNC	Cadre
37	KOKO Line	MEDD	I P Bambari
38	NZIAOUE Aubin	CNC	Expert
39	KONZHY MAMADOU Sandra	CNC	Expert
40	MANDAYEN Polycarpe	CNC	Cadre
41	GAPIA Martial	Université de Bangui	Expert
42	YANGBONDO M David	CNC/REDD+	Chargé d'étude Atténuation
43	MABESSIMO Landry	MEDD	Coordonnateur Biodiversité
44	YANGANDA Jules	PNUD	Consultant CDN
45	BEMOKOLO Boris	CNC	Consultant

Tableau 19 : Liste des participants à l'atelier de validation, août 2021

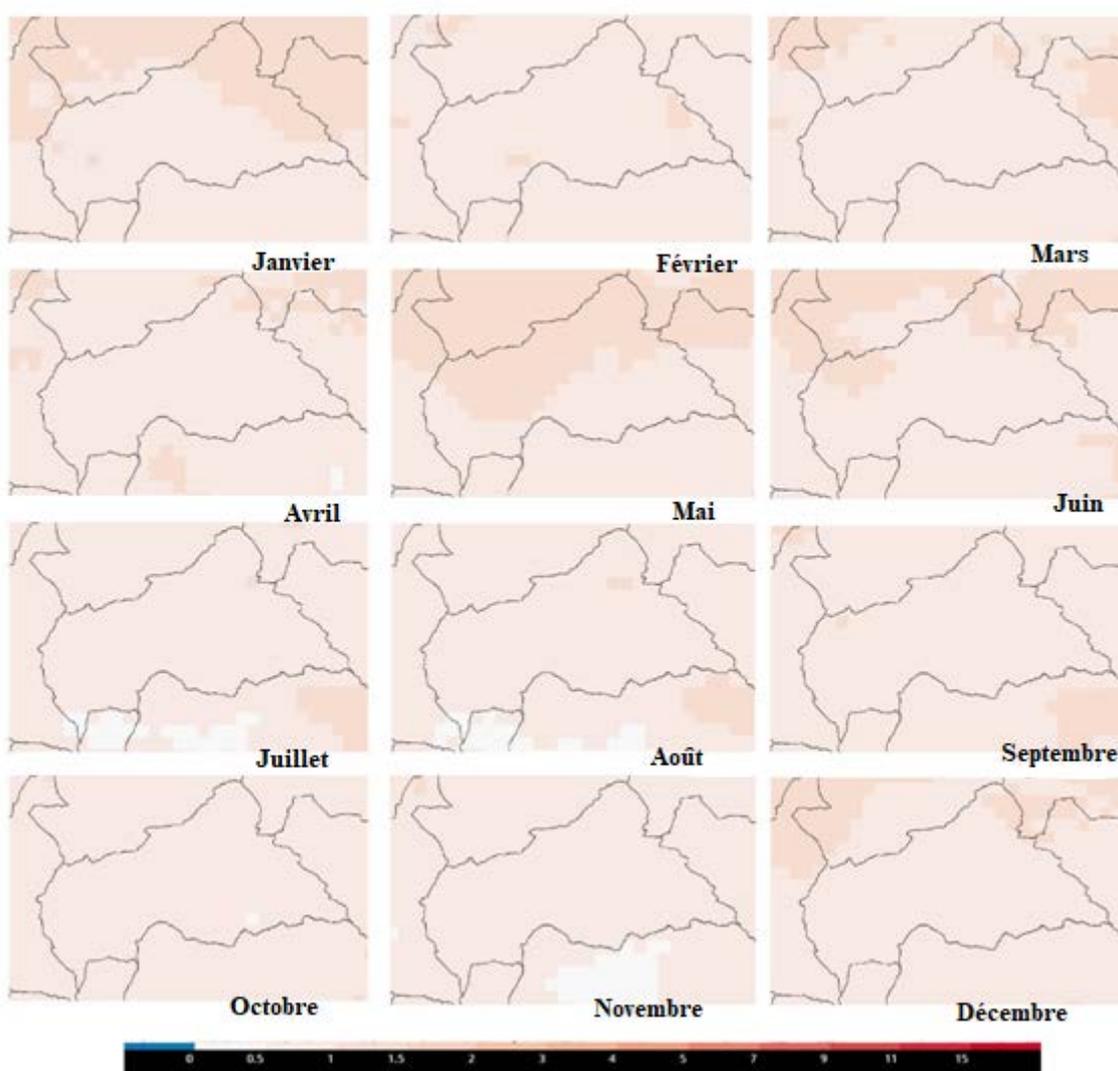
N°	Entité	Noms et prénoms
1	Primature	M ^{me} la Conseillère en charge des RN
2	Coordination nationale climat	5 représentants
3	Direction de la météorologie nationale	1 représentant
4	Assemblée nationale	1 représentant
5	Ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale	1 représentant
6	Ministère de l'économie, du plan et de la coopération	1 représentant
7	Ministère des finances et du budget	1 représentant
8	Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation	1 représentant
9	Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	1 représentant
10	Coordination nationale de la biodiversité	1 représentant
11	Coordination nationale de lutte contre la dégradation des terres et la désertification	1 représentant
12	Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR)	1 représentant
13	Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA)	1 représentant
14	Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE)	1 représentant
15	Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche (MEFCP)	1 représentant
16	Fonds national de l'environnement (FNE)	1 représentant
17	Fonds de développement forestier (FDF)	1 représentant
18	Ministère de la santé et de la population (MSP)	1 représentant
19	Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques (MEH)	1 représentant
20	Ministère des transports et de l'aviation civile	1 représentant
21	Ministère de l'urbanisme, de la ville et de l'habitat	1 représentant
22	Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant	1 représentant
23	Ministère de l'enseignement supérieur	1 représentant
24	Chambre de commerce et de l'industrie	1 représentant
25	Direction générale des ressources hydrauliques	1 représentant
26	GDRNE	2 représentants
27	Organisation de défense des Pygmées et Mbororos (REPALCA)	1 représentant
28	Université de Bangui	1 représentant
29	Mairie de Bangui	1 représentant
30	PNUD	2 représentants
31	FAO	1 représentant
32	Organisation des femmes centrafricaines (OFCA)	1 représentant
33	Consultant national PNA	1 représentant
34	Consultant CDN adaptation	1 représentant

Tableau 20 : Liste des partenaires ayant fait l'examen du PNA initial

Le PNUD, à travers le programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation
L'OMM
Le Partenariat mondial pour l'eau
Le Réseau mondial des PNA [NAP Global Network]
Le Groupe d'expert des PMA de la CCNUCC

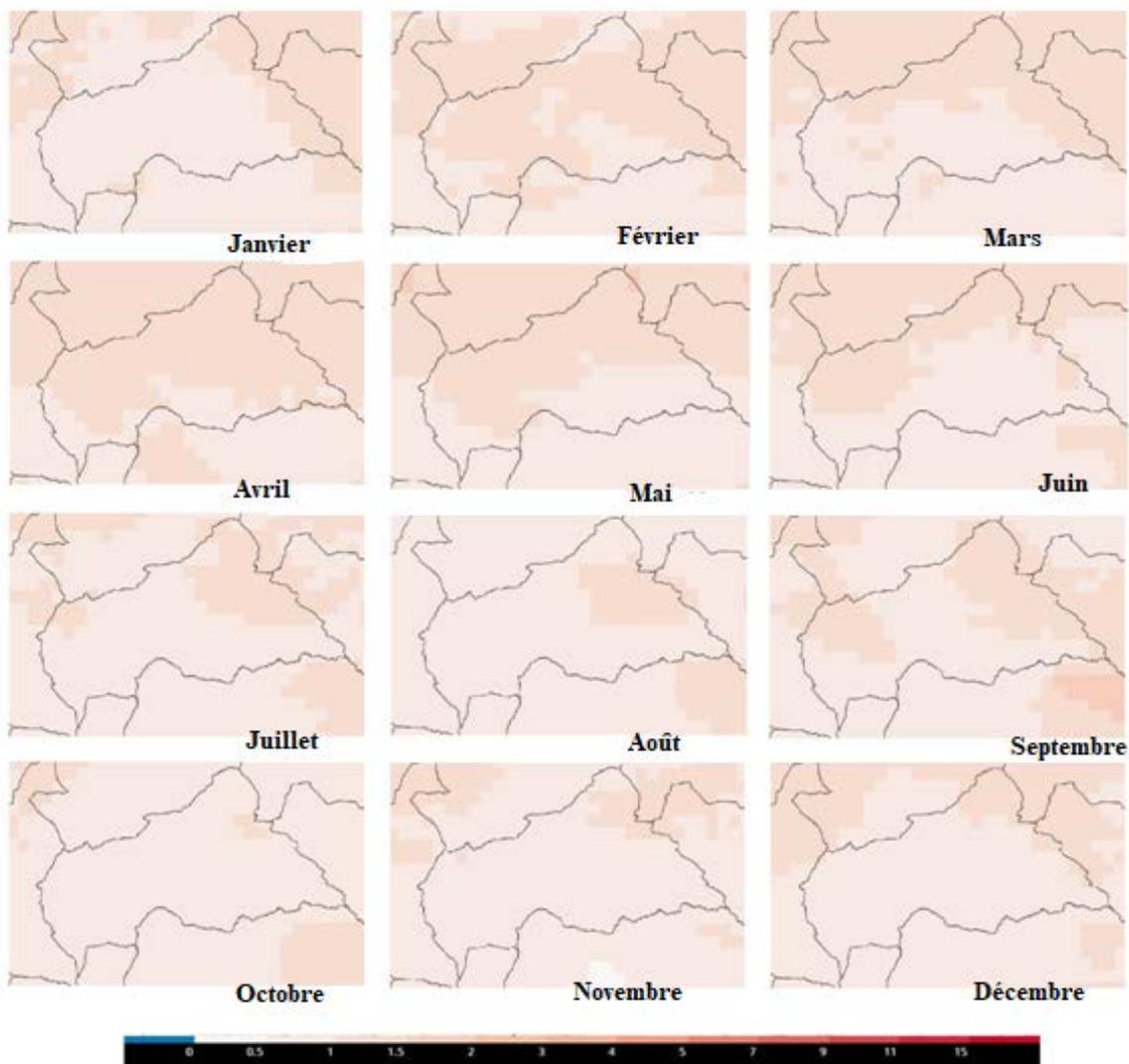
ANNEXE 4. SÉRIES TEMPORELLES D'OBSERVATIONS DU SYSTÈME CLIMATIQUE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Changement de la température moyenne en République centrafricaine pour 2011-2040 par rapport à la période de référence 1981-2010, pour un scénario d'émissions moyennes (RCP 4,5). Médiane de l'ensemble des modèles de CORDEX Africa



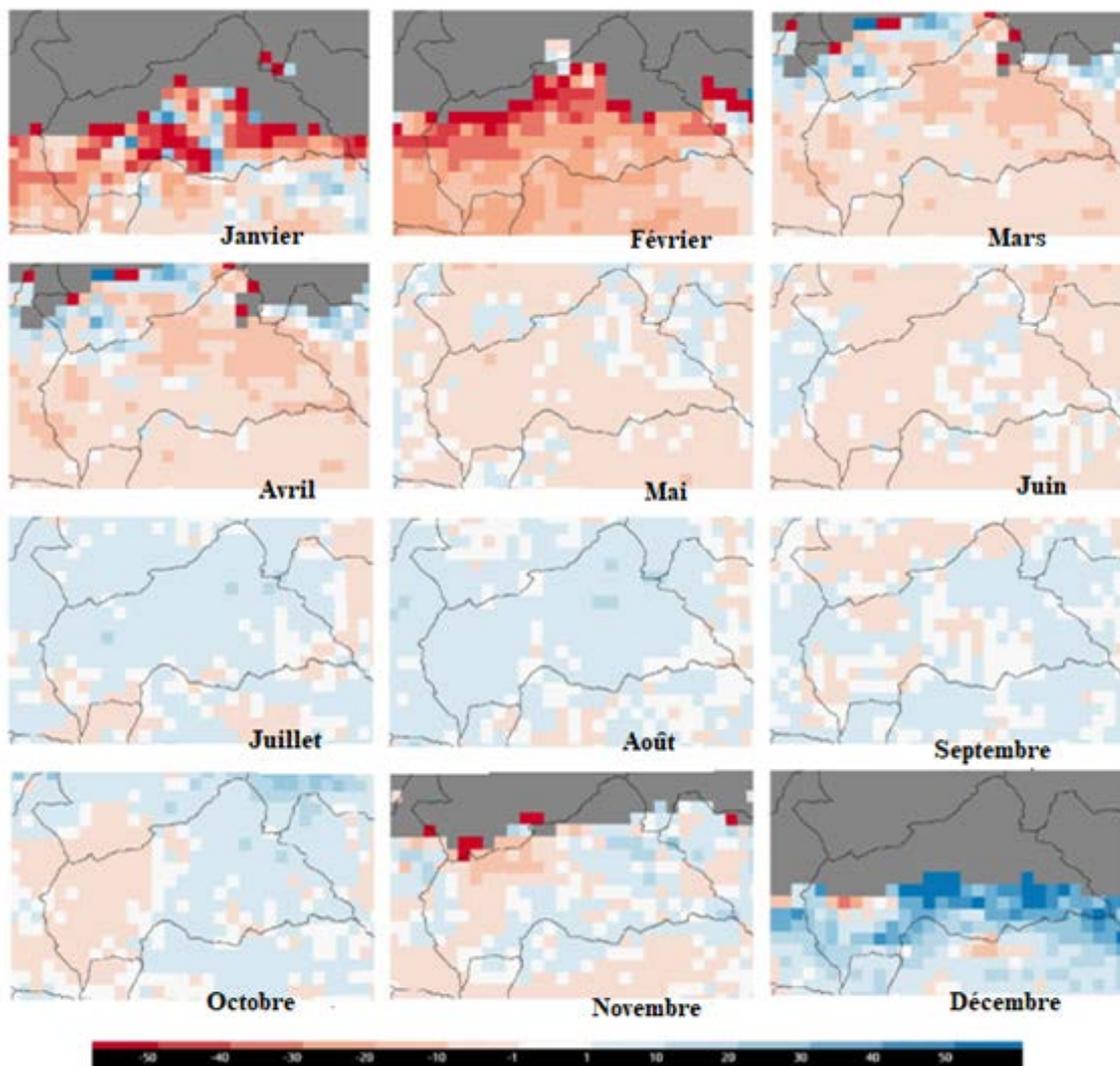
Source : Institut suédois d'hydrologie et de météorologie (SMHI), 2021.

Changement de la température moyenne en République centrafricaine pour 2011-2040 par rapport à la période de référence 1981-2010 pour un scénario de fortes émissions (RCP 8,5). Médiane de l'ensemble des modèles de CORDEX Afrique



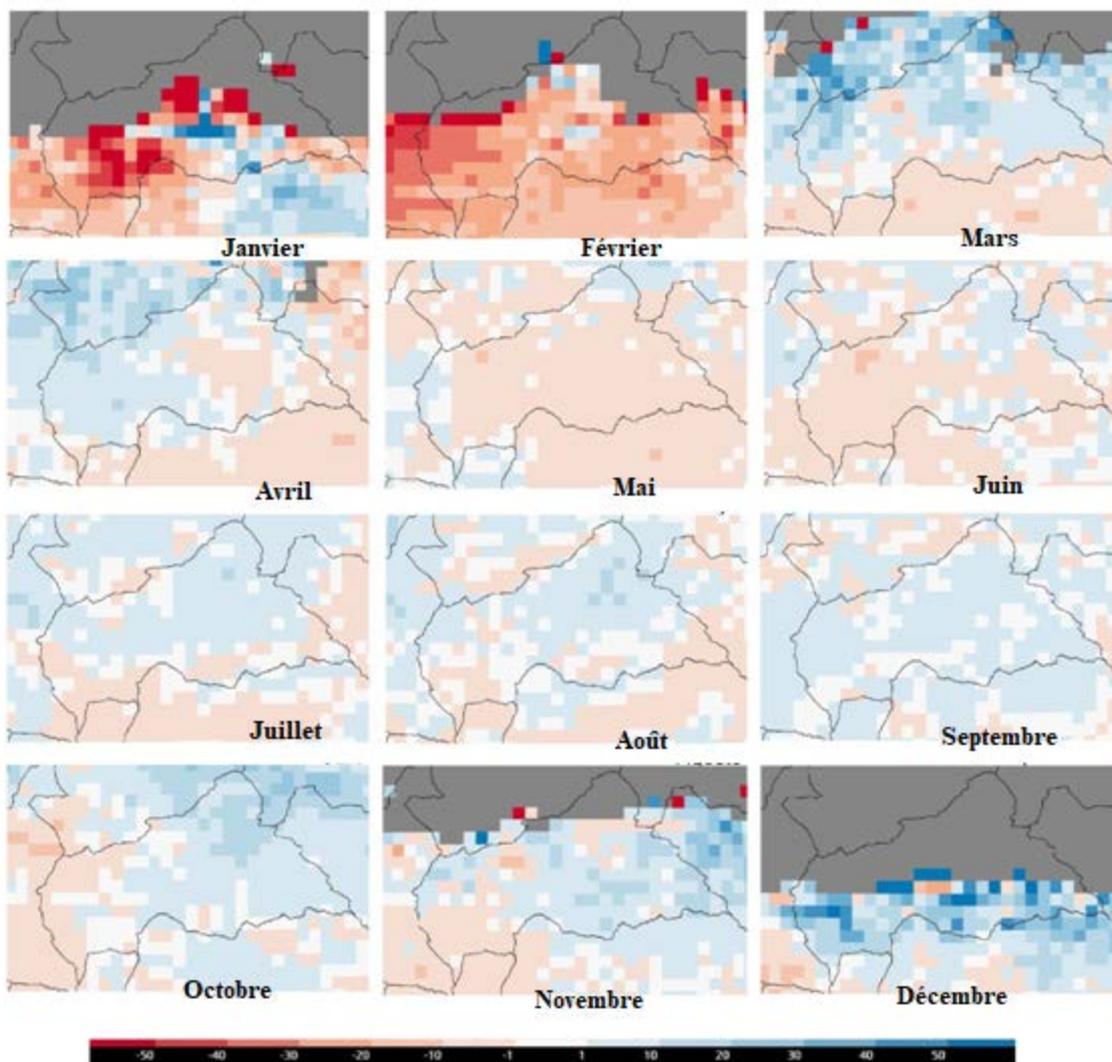
Source : SMHI, 2021.

Variation des précipitations moyennes en République centrafricaine pour la période 2011-2040 par rapport à la période de référence 1981-2010, pour un scénario d'émissions moyennes (RCP 4,5). Médiane de l'ensemble de modèles de CORDEX Afrique



Source: SMHI, 2021.

Variation des précipitations moyennes en République centrafricaine pour la période 2011-2040 par rapport à la période de référence 1981-2010, pour un scénario à fortes émissions (RCP 8,5). Médiane de l'ensemble de modèles de CORDEX Afrique



Source: SMHI, 2021.

BIBLIOGRAPHIE

- Aich et al., « Comparing impacts of climate change on streamflow in four large African river basins », 2014, disponible à l'adresse : <https://hess.copernicus.org/articles/18/1305/2014/>
- Alexander, L.V. et Herold, N. (2015), « ClimPACTv2 Indices and Software », Document réalisé pour le compte de l'équipe d'experts en climats spécifiques à un secteur au sein de la Commission de climatologie (CCI), Indices (ET-SCI) disponibles à l'adresse : <https://climact-sci.org/assets/climact2-user-guide.pdf>
- Assainissement et eau pour tous, « Note on Africa Finance Ministers' meeting », 2020.
- BOMBA Jean-Claude et KEMBE Marcel, « Les changements climatiques en République centrafricaine », Université de Bangui, Annales, série n°5, 2017.
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), « Plan de réponse humanitaire – République centrafricaine », 2021.
- Beyene, T., Ludwig, F. et Franssen, W., « The Potential Consequences of Climate Change in the Hydrology Regime of the Congo River Basin », in *Climate Change Scenarios for the Congo Basin*.
- Centre de service climatique de l'Allemagne (GERICS), « Climate fact sheet Central African Republic », version mise à jour, 2015.
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Décision 5/CP.17, paragraphe 1.
- CCNUCC, Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation, Groupe d'experts des PMA, 2012.
- Copernicus Climate Change Service (C3S) (2017), « ERA5: Fifth generation of ECMWF atmospheric reanalyses of the global climate », Copernicus Climate Change Service Climate Data Store (CDS), 10 juin 2020, <https://cds.climate.copernicus.eu/cdsapp#!home>
- CRU.CY 4.04, données tirées de : https://crudata.uea.ac.uk/cru/data/hrg/cru_ts_4.04/crucy.2004161557.v4.04/countries/tmp/, consulté le 20 janvier 2021.
- DOUKPOLO Bertrand, Thèse « Changements climatiques et productions agricoles dans l'Ouest de la République centrafricaine », 2014.
- FAO, « Transhumance et agropastoralisme en République centrafricaine », Fiche programmatique, 2019.
- Haensler A., Jacob D., Kabat P. et Ludwig F. (eds.), « Climate Service Centre Report No. 11 », Hambourg, Allemagne, ISSN: 2192-4058, 2013.
- Harris, I., Osborn, T.J., Jones, P. et al., « Version 4 of the CRU TS monthly high-resolution gridded multivariate climate dataset », *Sci Data* 7, 109 (2020), <https://doi.org/10.1038/s41597-020-0453-3>
- Initiative d'adaptation pour l'Afrique (Union africaine, PNUD, PNUE, Banque africaine de développement, Groupe africain de négociateurs, African Risk Capacity Facility, Programmes phares, 2018.
- Institut suédois d'hydrologie et de météorologie (SMHI), Climate Information, <https://climateinformation.org/>, consulté le 22 janvier 2021.
- KEMBÉ, M. et GAPIA, M., « Synthèse d'études hydrologiques du Nord-est de Centrafrique », zone du Projet écofaune, Numéro d'identification 011/2017/T0380, Rapport final, 36 p, 2017.
- Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), « Centrafrique : une jeunesse face à de grands défis », Article paru sur le site internet, mai 2016.
- NGANA F., MAÏNA A., ABABA, GAPIA M. et KOSSI L. K., « Météorologie traditionnelle et activités rurales chez les Mandjas de Sibut », République centrafricaine, *Geo-Eco-Trop*, 37, 2 : 303-312, 2013.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « Transhumance et agropastoralisme et situation de transhumance et étude socio-anthropologique des populations pastorales après la crise de 2013-2014 en République centrafricaine », Rapport conjoint de mission FAO-DRC-CRS, 2015.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Cadre de relèvement accéléré vers une stratégie de financement, 2017.

Organisation internationale pour les migrations (OIM), Rapport d'évaluation rapide-inondations, 2019.

Organisation météorologique mondiale, 2020, « État du climat en Afrique 2019 », *OMM n° 1253*, Genève, Suisse, ISBN 978-92-63-11253-8, 37 p.

Organisation des Nations Unies, Rapport – « État la population mondiale 2019 ».

Partenariat mondial pour l'eau, Afrique centrale, Développement d'une stratégie de financement du secteur de l'eau en Afrique centrale, Étude nationale sur le financement du secteur de l'eau, Rapport RCA, 103 p, juin 2010.

Programme des Nations Unies sur le développement (PNUD), Rapport sur le développement humain, 2019.

PNUD, « Inondations récurrentes à Bangui : évaluation conjointe des besoins », Rapport, septembre 2009.

République centrafricaine, Contribution déterminée au niveau national (CDN), 2015.

République centrafricaine, Coordination nationale climat, Document de planification stratégique et opérationnelle des réponses aux changements climatiques, 2017-2020.

République centrafricaine, Décret 16 358 portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'économie, du plan et de la coopération et fixant les attributions du Ministre, 2016.

République centrafricaine, Discours du Président de la République lors de la 71e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2016.

République centrafricaine, Document de stratégie de réduction de la pauvreté.

République centrafricaine, Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021.

République centrafricaine, Politique forestière de la République centrafricaine 2019-2035.

République centrafricaine, Politique nationale de l'eau, 2020.

République centrafricaine, Programme régional de développement agricole 2016-2018.

République centrafricaine, Projet de loi d'orientation agricole, 2019.

République centrafricaine, Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029.

République centrafricaine, Projet de Troisième Communication nationale, 2020.

République centrafricaine, Rapport national volontaire de suivi et de mise en œuvre des ODD, 2019.

République centrafricaine, Sendai Framework data readiness review.

Tshimanga et Hughes, « Climate change and impacts on the hydrology of the Congo Basin: The case of the northern sub-basins of the Oubangui and Sangha Rivers », 2012. Disponible à l'adresse : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1474706512000812>

UNICEF, Étude anthropologique de l'organisation sociale et politique des communautés en Centrafrique (RCA) et des organisations à assise communautaire comme élément clé d'une stratégie pour réduire les inégalités dans l'accès et l'utilisation des services sociaux de base par les enfants et les femmes en RCA, 2012.

Vázquez-Aguirre, J.L., Guillen-Cadena, M., Villa-Falfán, C. et González-Colorado, 2021, « Using the temperature ERA5 reanalysis for the calculation of sector-specific climate indices (Climpact3) for Central African Republic », Personal communication, 7 avril 2021.

